

OAI INFO 2016 N°83

BULLETIN D'INFORMATION TRIMESTRIEL

ÉDITION SPÉCIALE

Diffusion : 3000 exemplaires dont 1600 membres OAI et 1400 décideurs publics et privés

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE OAI 29/10/2015 BERTRANGE-MAMER

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'OAI 2014-2015

sur base duquel l'assemblée a exprimé sa pleine confiance au Conseil de l'Ordre

EDITORIAL

2015, une année forte en émotions : 25 ans OAI



© Eric Chenal

Cet anniversaire a constitué le fil conducteur de l'organisation de nombreuses manifestations. La 2^{ème} édition du guide d'architecture contemporaine architectour.lu a été présentée au stand du Ministère de l'Economie à la Foire Vakanz en janvier 2015.

En mars 2015, POST Luxembourg a émis un [timbre-poste](#) pour le 25^{ème} anniversaire de l'OAI. L'[exposition OAI « Bau-Zeichen »](#) a été proposée du 13 mai 2015 au 3 janvier 2016 au Musée d'Histoire de la Ville de Luxembourg.

900 invités ont assisté à la [fête des 25 ans de l'OAI](#) le 15 juin 2015 à la Maison du Savoir à Esch-Belval.

Le [livre +25](#), retraçant un quart de siècle de l'OAI en 25 chapitres thématiques, a été publié en septembre 2015.

Un [nouveau stand OAI](#), présentant la 11^{ème} édition du [Guide OAI Références 2016](#) a été inauguré au salon Home & Living Expo en octobre 2015.

En parallèle, l'OAI a finalisé des dossiers importants, comme la mise à jour des contrats-types Etat/ABP et le manuel OAI sur les concours d'architecture.

Lors du prochain exercice,

les efforts en matière de [simplification administrative](#) seront poursuivis : amendement de la loi régissant l'OAI, établissement de recommandations en matière de constructions intégrées pour l'éducation des jeunes enfants et enfants scolarisés, www.guide-urbanisme.lu, ...

Le [Bauhärepräis OAI 2016](#), qui sera remis le 6 juin 2016 à partir de 18h au Cercle Cité, constituera l'occasion de distinguer des réalisations dans lesquelles le couple « maître d'ouvrage /concepteurs » s'est exprimé de manière particulièrement fructueuse.

Vous souhaitant bonne lecture du présent rapport, nous restons à [l'écoute de vos réactions ou de vos appréciations sur le travail réalisé](#) ainsi que de vos suggestions à intégrer aux tâches de l'Ordre.

SOMMAIRE

PAGE

RÉTROSPECTIVE SUR LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES OAI DU 29 OCTOBRE 2015 4

RAPPORT D'ACTIVITÉS OAI 2014-2015 8

A.	CONSEIL DE L'ORDRE / COMITE DES ARCHITECTES / COMITE DES INGENIEURS-CONSEILS ASSISTES PAR LES COMMISSIONS/GROUPES DE TRAVAIL OAI	8
1.	Cadre légal	8
1.1.	Législation européenne	8
1.1.1.	Modernisation de la directive européenne 2005/36/CE relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles (QP)	8
1.1.2.	Transposition en droit national de la Directive européenne 2006/123/CE du 12/12/2006 relative aux services dans le marché intérieur (SIM)	9
1.1.3.	Nouvelles directives européennes 2014/24/UE (Régime général) et 2014/25/UE (secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des services postaux) sur les marchés publics	9
1.2.	Législation nationale	9
1.2.1.	Loi du 2 septembre 2011 sur le droit d'établissement	9
1.2.2.	Amendement de la loi du 13 décembre 1989 régissant l'OAI	10
1.2.3.	Déontologie	10
1.2.4.	Projets des 4 plans directeurs sectoriels	10
1.2.5.	Projet de loi dite «Omnibus»	11
1.2.6.	Guide Urbanisme	11
1.2.7.	Recommandations en matière de constructions intégrées pour l'éducation des jeunes enfants et enfants scolarisés	11
1.2.8.	Comité technique ILNAS «Norme Surface Habitable»	12
1.2.9.	Réforme de la loi sur le patrimoine et de la COSIMO	12
1.2.10.	Loi et règlements grand-ducaux d'application du 28 juillet 2011 concernant l'aménagement communal et le développement urbain (ACDU)	13
1.2.11.	Actualisation des procédures relatives au Fonds pour la gestion de l'eau	13
1.2.12.	Projet de loi n°5704 portant réforme des régimes de responsabilité en matière de construction	14
1.2.13.	Loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés	14
1.2.14.	Règlement des bâtisses de la Ville de Luxembourg	14
1.2.15.	Législation en matière de sécurité et de santé des travailleurs (travailleurs désignés)	14
1.2.16.	Législation / réglementation accessibilité des lieux ouverts au public	15
1.2.17.	Veille législative / Avis de l'Ordre concernant des projets de texte législatif	15
2.	Cadre contractuel	15
2.1.	Missions du secteur public	15
2.1.1.	Contrats-types architectes pour les secteurs étatique et communal	15
2.1.2.	Contrats-types ingénieurs-conseils pour les secteurs étatique et communal	16
2.1.3.	Contrats-types aménagement communal (PAP, PAG, ...)	16
2.1.4.	Contrats-types ingénieurs-conseils ALUSEAU	16
2.1.5.	Contrat-type coordination-pilotage / Project management	16
2.1.6.	Contrats-types ingénieurs-conseils Ponts et Chaussées	16
2.1.7.	Contrats-types du Fonds du Logement	17
2.1.8.	Contrat de maîtrise d'œuvre du Fonds Belval	17
2.1.9.	Contrat-type mission coordination sécurité chantier	17
2.2.	Missions du secteur privé	17
2.2.1.	Contrat-type architecte, recommandation pour le secteur privé	17
2.2.2.	Contrat-type ingénieur, recommandation pour le secteur privé	17
2.2.3.	Contrat-type architecte d'intérieur, recommandation pour le secteur privé	17
2.2.4.	Contrats-types SNHBM pour missions de membres OAI	17
2.2.5.	Recommandation d'un contrat-type en matière de certificat de performance énergétique pour les bâtiments d'habitation	17
2.2.6.	Recommandation d'un contrat-type en matière de certificat de performance énergétique pour les bâtiments fonctionnels	18
3.	Attribution des missions	18
3.1.	Application de la loi sur les marchés publics	18
3.2.	Règlement grand-ducal du 10 juillet 2011 fixant les règles relatives au déroulement des concours d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'architecture et d'ingénierie	18
3.3.	Commission OAI « Attribution des missions A / IC, concours...»	18
3.4.	Réunion de concertation avec l'Administration Communale de Clervaux et le SISPOLO	19
3.5.	Guide « Promouvoir les solutions innovantes à travers les marchés publics » de Luxinnovation	19
3.6.	Attribution des missions d'ingénieurs-conseils du domaine des eaux	20
3.7.	Critères de sélection et d'attribution des missions d'ingénieurs-conseils	20
3.8.	Export des prestations de membres de l'OAI	20
4.	Optimisation de la collaboration	20
4.1.	Collaboration entre membres OAI	20
4.2.	CRTI-B	21
4.3.	Collaboration Forum da Vinci : Association Da Vinci	22
4.4.	Luxembourg Center for Architecture (LUCA) / Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie (FAI)	22
4.5.	Lëtzebuurger Architektur Musee asbl (LAM)	23
4.6.	Nation Branding	23
4.7.	Accueil des réfugiés au Luxembourg	23
5.	Développement durable	24
5.1.	Règlement grand-ducal « performance énergétique des bâtiments d'habitation »	24
5.2.	Règlement grand-ducal « performance énergétique des bâtiments fonctionnels »	25
5.3.	Direction Générale de l'Energie au Ministère de l'Economie	25
5.4.	Sous-commission parlementaire « Préparation du débat d'orientation en matière de climat et d'énergie »	25
5.5.	Projet de loi n°6583 sur la promotion du logement et de l'habitat durables et certification LENOZ du Ministère du Logement	25
5.6.	Conseil National Pour la Construction Durable (CNCD)	26
5.7.	myenergy	26
5.8.	energieageance	26
5.9.	Conférence « Nachhaltiges bauen in Luxemburg – Wat brengt dat mir » le 24 mars 2015	27
5.10.	Régime d'aides pour la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et la mise en valeur des énergies	27
6.	Formations	27
6.1.	Formations continues OAI	27
6.2.	Séances d'information / Conférences	28
6.3.	BTS « infrastructures et Bâtiments » au Lycée Josy Barthel de Mamer	28
6.4.	Table ronde «Formations pour le secteur de la construction»	28
6.5.	Collaboration avec l'energieageance	30
6.6.	Université du Luxembourg	30
6.7.	Voyages d'études OAI	31
6.8.	Visite du NEOBUILD INNOVATION CENTER et du bâtiment didactique de l'IFSB	31
7.	Communication / Promotion de la profession	31
7.1.	25 ans de l'OAI	31
7.2.	Audience au Palais Grand-Ducal par S.A.R. le Grand-Duc pour les nouveaux membres obligatoires et facultatifs de l'OAI	34
7.3.	Promotion dans les ordres nationaux	34
7.4.	Portail Internet de l'OAI : www.oai.lu	34
7.5.	Guide OAI 2016 Références Architectes et Ingénieurs-Conseils	35
7.6.	Architectour.lu	35
7.7.	Dépliant « Construire : de l'idée à la réalisation avec votre architecte / ingénieur-conseil »	36
7.8.	Campagne sur les professions d'ingénieurs-conseils	36
7.9.	Brochure OAI sur les architectes d'intérieur	38
7.10.	Service National de la Jeunesse / OAI : «Festival des Cabanes»	38
7.11.	Bulletin d'information OAI	38
7.12.	Plaquette de présentation de l'OAI	38

7.13.	Brochures OAI Energiepass	38
7.14.	Présence de nos professions et de l'OAI dans la presse et les médias	39
7.15.	Foire de l'Etudiant	39
7.16.	Semaine Nationale du Logement / Home & Living Expo	40
7.17.	Exposition « Femmes Bâtitseuses d'avenir » du 8 au 29 mars 2015 et table-ronde mardi 24 mars 2015 à 18h à l'Abbaye Neumünster	40
7.18.	Fun meets energy à Mondorf-les-Bains le 10 octobre 2015	40
7.19.	Revue Technique	40
7.20.	Affiches OAI	41
7.21.	Documentation OAI	41
7.22.	Newsletter OAI pour les membres	41
7.23.	Nouvelles circulaires / notes professionnelles pour les membres	41
7.24.	Editus	41
7.25.	Yellow.lu	42
7.26.	Maison Moderne : Paperjam Guide	42
7.27.	Collaboration avec la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat (BCEE)	42
7.28.	Collaboration avec la BGL BNP PARIBAS	42
7.29.	Carte de membres OAI annuelles	42
7.30.	Journées d'information dans l'enseignement secondaire	42
7.31.	Fête des familles OAI	43
8.	Action politique et concertations diverses	43
8.1.	Ministère d'Etat	43
8.2.	Ministère de l'Economie	44
8.3.	Ministère du Développement durable et des Infrastructures	44
8.4.	Ministère de l'Environnement	44
8.5.	Ministère du Logement	44
8.6.	Ministère de l'Intérieur	44
8.7.	Ministère de la Culture	45
8.8.	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	45
8.9.	Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et de l'Enfance	45
8.10.	Ministère de la Justice	45
8.11.	Ministère de la Famille	45
8.12.	Ministère de l'Agriculture	46
8.13.	Administration des Bâtiments Publics	46
8.14.	Administration des Ponts et Chaussées	46
8.15.	Administration de la Gestion de l'Eau	46
8.16.	Cellule de Facilitation Urbanisme et Environnement (CFUE) du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative	46
8.17.	Commission des Soumissions	46
8.18.	Inspection du Travail et des Mines (ITM)	46
8.19.	Administration de l'Environnement (AEV)	46
8.20.	Administration du Cadastre et de la topographie (ACT)	47
8.21.	Institut Luxembourgeois de la Normalisation, de l'Accréditation, de la Sécurité et qualité des produits et services (ILNAS)	47
8.22.	Portail «Code» de la construction	47
8.23.	Syvicol	47
8.24.	Circulaires aux administrations communales	47
8.25.	CRTI-B	48
8.26.	Réunion annuelle des Présidents honoraires et des membres fondateurs de l'Ordre	48
8.27.	ALUSEAU	48
8.28.	myenergy	48
8.29.	energieagence	48
8.30.	AGORA	48
8.31.	Collaboration avec l'ONT (Office National de Tourisme)	48
8.32.	Luxembourg for Business	48
8.33.	Fonds du Logement	48
8.34.	Fonds Kirchberg	48
8.35.	Fonds Belval	48
8.36.	Fonds de Rénovation de la Vieille Ville	48
8.37.	Société Nationale des Habitations à Bon Marché	49
8.38.	Médiateur du Grand-Duché du Luxembourg	49
8.39.	Mouvement Ecologique et OekoZenter	49
8.40.	Collaboration avec l'Union Luxembourgeoise des Consommateurs (ULC)	49
8.41.	Fédération des Travailleurs Intellectuels Indépendants (FTI)	49
8.42.	Chambre des Métiers	50
8.43.	Chambre de Commerce	50
8.44.	Chambre des Experts	50
8.45.	Conseil des Architectes d'Europe (CAE)	50
8.46.	European Federation of Engineering Consultancy Associations (EFCA)	50
8.47.	Fédération Internationale des Ingénieurs-Conseils (FIDIC)	50
8.48.	European Network of Architects' Competent Authorities (ENACA)	50
8.49.	EUROKA	50
8.50.	Ingenieurkammer des Saarlandes (IKS)	51
8.51.	Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST)	51
8.52.	House of Training (HOT)	51
8.53.	Assureurs / courtiers	51
8.54.	Association des Coordinateurs de Sécurité et de Santé Luxembourg asbl (ACSSL)	51
8.55.	LuxREAL : Real Estate Association of Luxembourg asbl	51
8.56.	Organismes de contrôle agréés (GOCAL asbl)	51
8.57.	Conseil National de la Construction Durable (CNCD)	51
8.58.	Neobuild et IFSB	51
8.59.	Union Commerciale de la Ville de Luxembourg	52
8.60.	Association luxembourgeoise des Bachelors Scientifiques des Communes et des Syndicats de Communes (ALBSC)	52
8.61.	Centre de médiation civile et commerciale (CMCC)	52
B.	SERVICES ET TRAVAUX REALISES PAR LE SECRETARIAT DE L'OAI	53
1.	Plate-forme qui gère les travaux du Conseil, des Comités, des commissions, des groupes de travail, des délégations et des affiliations de l'OAI	53
2.	Centre d'information et de documentation pour les membres	53
3.	Centre d'information et de documentation pour le public (maîtres d'ouvrage en général)	53
4.	Gestion administrative du tableau de l'Ordre	53
5.	Etablissement de certificats et d'attestations d'inscriptions	53
6.	Gestion administrative des dossiers d'inscription au Tableau de l'Ordre	53
7.	Gestion dossiers litiges (maître d'ouvrage / membre et membre / membre)	54
8.	Gestion des délégations et affiliations nationales et internationales de l'Ordre	54
9.	Gestion financière générale, recouvrement des cotisations	55
10.	Gestion des activités de promotion de l'Ordre	55
11.	Secrétariat de la Fédération des Travailleurs Intellectuels indépendants	55
12.	Secrétariat du groupe de travail Euroka «Coopération transfrontalière»	55
13.	Forum da Vinci : nouveau siège ALIAI / ALI / OAI / tema.lu	55
14.	L'équipe du secrétariat OAI	55
C.	ANNEXES : DONNÉES STATISTIQUES OAI AU 30/09/2015	57
1.	Répartition des bureaux d'architectes suivant leur effectif	57
2.	Répartition des bureaux d'ingénieurs-conseils suivant leur effectif	58
3.	Répartition des personnes physiques, membres obligatoires, suivant leur nationalité	59
4.	Répartition des personnes morales, membres obligatoires, siège à Lux., suivant leur forme juridique	59
5.	Tableau de l'Ordre	60

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE L'OAI DU 29 OCTOBRE 2015

Les procès-verbaux des assemblées générales OAI du 29 octobre 2015 peuvent être téléchargés dans l'espace membres du site www.oai.lu à la rubrique « assemblée générale ».

L'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI) a tenu le 29 octobre 2015 ses assemblées générales ordinaires à l'Ecole Européenne Luxembourg II de Bertrange-Mamer.

Lors des assemblées de la Section des Architectes et de la Section des Ingénieurs-Conseils, les membres du Conseil de l'Ordre ont été réélus et les thèmes spécifiques à ces sections ont été discutés.

L'assemblée générale OAI, qui a suivi celles des sections, a connu un beau succès avec la participation de 135 membres.



L'assemblée a renouvelé sa confiance au Conseil de l'Ordre, composé de **Jos DELL**, architecte, président de l'OAI, **Andrea DE CILLIA**, ingénieur-conseil, vice-président de l'OAI, **Marc FEIDER**, ingénieur-conseil, trésorier de l'OAI, **Sala MAKUMBUNDU**, architecte, secrétaire générale de l'OAI, ainsi que **Gilles CHRISTNACH**, ingénieur-conseil, **Max VON ROESGEN**, architecte, et **Steve WEYLAND**, architecte, membres du Conseil.

Parmi les thèmes abordés, citons notamment la mise à jour des contrats-types avec l'Etat / Administration des Bâtiments publics, la collaboration entre membres et les concours d'architecture.

Pierre HURT, directeur de l'OAI, a présenté les nombreuses activités de l'OAI dans le cadre de son **25^{ème} anniversaire** : le livre + 25, l'exposition « Bau-Zeichen » au Musée d'Histoire de la Ville de Luxembourg, la 2^{ème} édition du livre et du site architectour.lu et la 11^{ème} édition du Guide OAI Références 2016.

Le site www.oai.lu fournit toutes informations utiles pour découvrir ces initiatives de l'OAI.

Dans leur allocution, **Jos DELL** et **Andrea DE CILLIA** ont souligné que la poursuite de la collaboration constructive avec les différents ministères et les représentants des administrations communales figure au programme du prochain exercice : il s'agit d'aviser les nombreux projets de loi en route afin d'assurer que les procédures collent à la réalité du terrain. Les mots-clés « simplification administrative » et « efficacité » vont de pair avec le souci de construire ensemble notre cadre de vie de manière durable.

Pierre HURT a informé l'assemblée sur la nomination de **Yann JEGU**, collaborateur depuis 2009, au poste de directeur-adjoint de l'OAI.

Save-the-date :

L'assemblée générale OAI 2016 aura lieu jeudi 27 octobre 2016 à partir de 17h au Forum da Vinci.



Nouveaux membres obligatoires et facultatifs débutant dans la profession établis au Luxembourg et stagiaires

Les nouveaux membres inscrits à l'OAI entre le 01.10.2014 et le 30.09.2015, et ayant obtenu leur diplôme après le 1^{er} janvier 2012, furent présentés par Gilles CHRISTNACH et Steve WEYLAND, à savoir :

Section des Architectes :

Membres obligatoires : **SANELLI Monica, SCKUVIE Vanessa**

Membres facultatifs : **ERPELDING Patrick, TECZA Marcin Lucasz, WEIRICH Annick**

Section des Ingénieurs-conseils :

Membres facultatifs : **MARTINS Joao Manuel, MEYER Steve**

Stagiaires :

Architectes : **ALLARD Jean, BANDE Justine, BAUDIER Emilie, DOUMIT Soraya, ELTER Manon, ENGELMANN Olivier, EVERAD Cindy, FABER Laurent, FERREIRA AMADO Flavio, GENGLER Jean, GILLES Florian, GILLET Laura, GLOD Denise, HALBGEWACHS Cécile, HEUERTZ Caroline, RODRIGUES Patrick, SCHARTZ André, SEVESTRE Quentin, VAN OLDENEEL Reginald, WEISEN Christian, WELTER Linda**

Ingénieur : **FELTZ Nathalie**

Urbaniste-aménageur : **FABER Lex**

Un livre + 25 et un Guide OAI Références 2016 leur ont été remis.



BAUHÄREPRÄIS OAI 2016

#BHP16

SAVE-THE-DATES

- ▶ Remise du **Bauhärepräis OAI 2016**
Lundi 6 juin 2016 à partir de 18h au Cercle Cité
- ▶ Exposition **Bauhärepräis OAI 2016**
du 23 mai au 15 juillet 2016
Places de la Ville de Luxembourg

IMPRESSIONS DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES OAI 2015



IMPRESSIONS DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES OAI 2015





CONSEIL DE L'ORDRE

Président : Jos DELL, architecte

Vice-président :

Andrea DE CILLIA, ingénieur-conseil

Secrétaire générale :

Sala MAKUMBUNDU, architecte

Trésorier :

Marc FEIDER, ingénieur-conseil

Membres :

Gilles CHRISTNACH, ingénieur-conseil

Max VON ROESGEN, architecte

Steve WEYLAND, architecte

Administration :

Pierre HURT, directeur

Yann JEGU, directeur-adjoint

Présidents honoraires :

Chrëscht KLEIN, architecte

Jean HERR, architecte

Martin LAMMAR, architecte

Bob STROTZ, architecte

Vice-présidents honoraires :

Florent SCHROEDER, ingénieur-conseil

Mike GOBLET, ingénieur-conseil

Gaston FLESCH, ingénieur-conseil

COMITÉ DE LA SECTION DES ARCHITECTES

Président : Jos DELL

Secrétaire général : Sala MAKUMBUNDU

Trésorier : Max VON ROESGEN

Membre : Steve WEYLAND

Membres cooptés :

Christiane BESCH, Albert GOEDERT,

Christine MULLER, Guittou MULLER,

Yvone SCHILTZ, Jean-Claude WELTER

Ndlr : Claude BALLINI depuis novembre 2015

Présidents honoraires :

Chrescht KLEIN

Jean HERR

Martin LAMMAR

Bob STROTZ

COMITÉ DE LA SECTION DES INGÉNIEURS-CONSEILS

Président : Andrea DE CILLIA

Secrétaire général : Gilles CHRISTNACH

Trésorier : Marc FEIDER

Membres cooptés :

Maja DEVETAK, Marcel HETTO,

Marc JUNCKER, Tanja LAHODA,

Michel RUPPERT, Frank WEYDERT,

Robert WILMES, Jacques WEYLAND,

Dany WINBOMONT, Chantal ZEYEN

Présidents honoraires :

Florent SCHROEDER

Mike GOBLET

Gaston FLESCH

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE OAI 29/10/2015, 17H30, ECOLE EUROPÉENNE LUXEMBOURG II (BERTRANGE - MAMER)

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'OAI POUR L'EXERCICE 2014-2015

En complément de notre site Internet www.oai.lu, des newsletters, des circulaires, du bulletin OAI, des insertions OAI dans la *Revue Technique* et des envois ponctuels, le présent rapport d'activités constitue un **résumé des actions principales** de l'Ordre suivant une **présentation thématique**.

Le secrétariat de l'Ordre a notamment assuré la gestion des activités ci-après :

A. CONSEIL DE L'ORDRE / COMITE DES ARCHITECTES / COMITE DES INGÉNIEURS-CONSEILS ASSISTES PAR LES COMMISSIONS/GROUPES DE TRAVAIL OAI

Considération préliminaire :

134 membres de l'OAI sont actifs de manière **bénévole** au sein des commissions, groupes de travail, délégations et affiliations de l'OAI. La liste actuelle à ce sujet est disponible sur le site www.oai.lu rubrique « l'oai » => « liste des commissions, gt, délégations ».

Le Conseil de l'Ordre a proposé 7 thèmes principaux pour atteindre l'amélioration de la culture du bâti :

1. Cadre légal
2. Cadre contractuel
3. Attribution des missions
4. Optimisation de la collaboration
5. Développement durable
6. Formation
7. Communication

Lors des **212 réunions** dont

15 réunions du Conseil de l'Ordre,

2 réunions du Comité de la Section des Architectes

dont 1 réunion du Comité élargi

3 réunions du Comité de la Section des Ingénieurs-Conseils,

42 réunions des commissions / groupes de travail au secrétariat de l'OAI,

150 réunions officielles,

sans compter :

- ▶ une quinzaine de réunions concernant la finalisation du Forum da Vinci,
- ▶ les nombreuses réunions des représentants de l'Ordre au sein de diverses commissions dans le cadre des délégations et des affiliations de l'OAI, de la Section des Architectes et de la Section des Ingénieurs-Conseils,
- ▶ ainsi que les diverses réunions du secrétariat de l'OAI,

les thèmes prioritaires suivants ont été traités depuis octobre 2015 :

1. CADRE LÉGAL

1.1. LÉGISLATION EUROPÉENNE

1.1.1. MODERNISATION DE LA DIRECTIVE EUROPÉENNE 2005/36/CE RELATIVE À LA RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES (QP)

* Transposition de la directive

Le Secrétaire d'Etat à l'Enseignement supérieur et à la Recherche **Marc HANSEN** a adressé le 16 octobre 2015 pour avis à l'OAI le projet de loi n°6893 et le règlement grand-ducal relatifs à la reconnaissance des qualifications professionnelles.

FICHE DE TRAVAIL « MARCHÉS PUBLICS »



Appel aux personnes débutant dans la profession et aux personnes en pratique professionnelle

Nous vous recommandons de suivre le cycle de formations continues OAI « **Management de bureau et gestions de projets** ».

Programme et inscription sur www.oai.lu/formation.

Pour mémoire : salaires des personnes en pratique professionnelle après obtention du diplôme universitaire

La rémunération des personnes en pratique professionnelle après obtention du diplôme universitaire doit correspondre au moins au salaire social pour salariés qualifiés, qui se situe actuellement à 2 307,56 €.

Source : www.mss.public.lu à la rubrique « Publications » => « Paramètres sociaux ».

L'avis de l'OAI en la matière a été transmis le 15 décembre 2015 à Marc HANSEN. Par souci de simplification administrative, il est axé sur le maintien des procédures actuelles quant à la reconnaissance des qualifications professionnelles pour les professions OAI tout en proposant des aménagements afin de renforcer leur efficacité.

Cet avis peut être téléchargé sur le site www.oai.lu à la rubrique « accueil » => « bulletin/avis/newsletter oai » => « avis oai ».

1.1.2. TRANSPOSITION EN DROIT NATIONAL DE LA DIRECTIVE EUROPÉENNE 2006/123/CE DU 12/12/2006 RELATIVE AUX SERVICES DANS LE MARCHÉ INTÉRIEUR (SIM)

Cette directive a été transposée en droit national dans la loi du 24 mai 2011 relative aux services dans le marché intérieur (Mémorial A n°108 du 26 mai 2011, cf. www.legilux.lu).

La transposition de la directive SIM ne touche pas aux principes acquis lors de la transposition de la directive « Qualifications professionnelles ». En effet, la directive QP prime sur la directive SIM.

1.1.3. NOUVELLES DIRECTIVES EUROPÉENNES 2014/24/UE (REGIME GÉNÉRAL) ET 2014/25/UE (SECTEURS DE L'EAU, DE L'ÉNERGIE, DES TRANSPORTS ET DES SERVICES POSTAUX) SUR LES MARCHÉS PUBLICS

L'OAI est membre de l'European Federation of Engineering Consultancy Associations (EFCA) et du Conseil des Architectes d'Europe (CAE), ce qui lui permet d'être informé très tôt des mises à jour de ces directives européennes.

Ces directives devront être transposées en droit luxembourgeois pour le **18 avril 2016**. Le Ministère du Développement durable et des Infrastructures a indiqué que l'OAI sera intégré au groupe de travail ad hoc et que le texte de l'avant-projet de loi transposant ces directives est en phase de finalisation.

Ndlr : le Conseil de Gouvernement a adopté le projet de loi sur les marchés publics le 25 mars 2016. Ce texte sera transmis sous peu pour avis à l'OAI.

1.2. LÉGISLATION NATIONALE

1.2.1. LOI DU 2 SEPTEMBRE 2011 SUR LE DROIT D'ÉTABLISSEMENT

* Considération ad pratique professionnelle

La proposition de l'OAI d'ancrer dans la loi sur le droit d'établissement l'obligation de suivre une partie des formations continues OAI « Management de bureau et gestion de projets » pendant la pratique professionnelle n'avait pas été retenue.

Le Ministère des Classes Moyennes avait cependant suggéré à l'OAI d'établir un règlement concernant le contenu de la pratique professionnelle pour les architectes sous forme d'une recommandation du Conseil de l'Ordre.

La circulaire n°32 aux membres OAI en la matière, a été mise à jour en septembre 2015 avec la publication du **programme 2015-2016 des formations continues OAI / CRP-HT** et peut être consultée dans la documentation OAI dans l'espace membres du site www.oai.lu.

En outre, le Comité des Architectes est en train d'élaborer un vade-mecum destiné à la personne en pratique professionnelle et à son employeur.

Afin d'aider les membres obligatoires de l'OAI à ancrer leurs collaborateurs débutant dans la profession ou en pratique professionnelle, afin de leur communiquer le **cadre essentiel de la profession**, cette circulaire recommande d'inscrire ces personnes au cycle de formation OAI pour un tarif préférentiel, notamment dans les modules « Management de bureau et gestion de projets ».

* Réforme du statut de l'indépendant et représentation des professions libérales

Lors de l'entrevue du 2 avril 2014 avec la Secrétaire d'Etat à l'Economie **Francine CLOSENER**, la délégation de l'OAI lui a remis un tableau reprenant des disparités entre salariés et indépendants établi par la Fédération des Travailleurs Intellectuels Indépendants (FTI).

La Secrétaire d'Etat a indiqué qu'une fiduciaire a effectué une étude à ce sujet, et que l'OAI et la FTI seront informés en temps utile.

5 PROFESSIONS OAI SUR LE SITE WWW.OAI.LU



* Loi du 30/06/2004 portant création d'un cadre général des régimes d'aide en faveur du secteur des classes moyennes

Pour toutes questions en relation avec ce régime d'aide, veuillez contacter directement le Ministère de l'Economie - Direction générale PME et entrepreneuriat
web : www.gouvernement.lu/4344575/pme-entrepreneuriat
mail : info.pme@eco.etat.lu.

1.2.2. AMENDEMENT DE LA LOI DU 13 DÉCEMBRE 1989 RÉGISSANT L'OAI

Les propositions de l'OAI en la matière ont été accueillies favorablement par le Ministère, et le projet de la loi n°6795 a été déposé le 20 mars 2015 à la Chambre des Députés.

Pierre HURT, Directeur de l'OAI, et **Maître Dominique BORNERT**, conseiller juridique de l'OAI, ont été reçus le 1^{er} avril 2015 au Ministère de l'Economie par **Tom THEVES**, **Christian SCHULLER**, **Marco ESTANQUEIRO** et **Jacques THILL**.

Une première analyse de l'OAI sur le projet de loi n°6795 a été présentée lors de cette réunion.

Suite aux différents avis, notamment celui du Conseil d'Etat, qui ont été émis lors de la procédure parlementaire, l'OAI rencontrera sous peu le Ministère de l'Economie afin de lui présenter ses propositions d'amendement de ce projet de loi (*Ndlr : cette réunion aura lieu le 13 avril 2016*).

1.2.3. DÉONTOLOGIE

* Actions disciplinaires de l'OAI

Les décisions du Conseil de discipline contribuent à donner sa véritable valeur au code de déontologie, qui établit les bases essentielles de la profession libérale, à savoir : compétence, indépendance professionnelle, confraternité, intégrité. La déontologie est au service du maître d'ouvrage en l'assurant d'un conseil indépendant exempt de tout conflit d'intérêt.

* Contrôle déontologique des certificats OAI à joindre aux demandes d'autorisation de construire

Le secrétariat de l'OAI assure le contrôle quant aux demandes de certificats de la part de membres dont le nombre de certificats n'est pas en adéquation avec leur effectif.

Suite à l'indication du numéro cadastral sur la demande de certificat, le secrétariat est mieux outillé pour vérifier le respect de l'article 17 du règlement grand-ducal du 17 juin 1992 déterminant la déontologie des architectes et des ingénieurs-conseils portant sur la succession / reprise de projet (nombre de dossiers traités en la matière : 10).

Pour demander un certificat OAI, le membre OAI en question doit pouvoir apporter la preuve de toute sorte d'une relation contractuelle (p.ex. : contrat signé, correspondance avec le maître d'ouvrage, réunion avec le maître d'ouvrage et témoin,...)

La circulaire n°27 aux membres de l'OAI reprend des informations utiles sur les différentes procédures de recouvrement des honoraires.

Le secrétariat de l'OAI a également traité des dossiers sur base de la circulaire n°5 aux membres OAI (activités connexes).

Vous pouvez également consulter le point 7 de la partie B à ce sujet.

1.2.4. PROJETS DES 4 PLANS DIRECTEURS SECTORIELS

Le Gouvernement a présenté le 21 mai 2014 à la Chambre des Députés les projets des 4 plans directeurs sectoriels :

- ▶ Plan directeur sectoriel «Transports»
- ▶ Plan directeur sectoriel «Paysages»
- ▶ Plan directeur sectoriel «Zones d'activités économiques»
- ▶ Plan directeur sectoriel «Logement».

L'OAI a préparé 3 avis à ce sujet qui peuvent être consultés sur le site www.oai.lu à la rubrique «accueil» => «bulletin/avis/newsletter oai» => «avis oai».

A la demande du groupe parlementaire DP, ces avis lui ont été présentés le 13 mars 2015.

Le retrait de la procédure réglementaire des 4 plans directeurs sectoriels en novembre 2014 ne signifie pas que les projets de plans directeurs sectoriels aient été abandonnés.

Au contraire, le gouvernement entend profiter du travail déjà réalisé pour retravailler ces 4 projets de plans, avant de relancer la procédure de consultation prévue par la législation afférente, prévue pour la fin de l'année 2016.

GUIDE URBANISME



Dans les prochains mois, l'OAI va participer avec élan et de manière constructive aux réunions de concertation avec les instances en charge des projets des 4 plans sectoriels, que le Ministre nous a proposées pour trouver des solutions aux nombreux défis encore à relever.

L'OAI a notamment participé à la table ronde avec la société civile sur les démarches d'un développement spatial durable organisée par le Ministre François Bausch le 15 juin 2015. Les résultats de cette table ronde ont été présentés le 24 février 2016.

1.2.5. PROJET DE LOI DITE « OMNIBUS »

Ce projet de loi touche principalement la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain et la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés (commodo-incommodo).

Après le 1^{er} avis de l'OAI, publié le 28 novembre 2014, le groupe de travail OAI ad hoc a étudié les amendements parlementaires et gouvernementaux qui ont été soumis à l'OAI en décembre 2015.

Le 2^{ème} avis de l'OAI a été transmis le 14 mars 2016 à la Chambre des Députés ainsi qu'au Ministère de la Fonction publique et de la Réforme Administrative.

Les avis OAI peuvent être consultés sur le site www.oai.lu à la rubrique «accueil» => «bulletin/avis/newsletter oai» => «avis oai».

1.2.6. GUIDE URBANISME

Développé dans le cadre de la convention d'expertise et d'assistance technique entre l'OAI et la Cellule de Facilitation Urbanisme et Environnement (CFUE) auprès du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative (MFPPRA), l'outil www.guide-urbanisme.lu a été mis en ligne le 18 novembre 2014.

Le Guide Urbanisme s'adresse aux particuliers et aux professionnels qui désirent s'informer sur les régimes d'autorisation propres à l'urbanisme et aux secteurs connexes.

Face à un environnement réglementaire et procédural complexe, il permet un accès simplifié à l'ensemble des aspects procéduraux en rapport avec l'aménagement communal, la permission de voirie, la protection de la nature, les réglementations liées à l'eau et à l'énergie, les établissements classés, les déchets, ainsi que les prescriptions liées à l'air et au bruit.

Plus qu'une simple encyclopédie thématique, le Guide Urbanisme propose deux accès différenciés :

- ▶ En mode « **consultation libre** », il permet d'identifier et de comprendre les différentes situations qui exigent des autorisations.
- ▶ En mode « **consultation par projet** », il permet de s'inscrire gratuitement et d'encoder ses projets d'aménagement pour bénéficier d'une analyse particulière.

Les objectifs visés par le Guide Urbanisme sont notamment :

- ▶ d'identifier les contextes pour lesquels une autorisation est obligatoire;
- ▶ de diriger l'utilisateur vers les textes légaux et réglementaires en rapport avec chacun des contextes identifiés ;
- ▶ de diriger l'utilisateur vers l'autorité administrative compétente ;
- ▶ de fournir une feuille de route personnalisée permettant d'initier les démarches administratives nécessaires.

Le Guide ne remplacera pas le contact direct avec les administrations, mais assurera une information préalable permettant de faciliter les contacts directs avec les administrations directement concernées.

Une séance d'information de présentation du Guide Urbanisme pour les membres OAI et pour les communes a été organisée par le MFPPRA le 9 mars 2015 au Centre de Conférences au Kirchberg.

Après des interventions du Ministre **Dan KERSCH** et de **Jos DELL**, Président de l'OAI, **Julien HAVET**, responsable de la Cellule de facilitation relative aux autorisations dans les domaines de l'urbanisme et de l'environnement (CFUE) a présenté le Guide Urbanisme.

Les exposés ont été suivis par une centaine de personnes très intéressées.

1.2.7. RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE CONSTRUCTIONS INTÉGRÉES POUR L'ÉDUCATION DES JEUNES ENFANTS ET ENFANTS SCOLARISÉS

Une convention de collaboration, d'expertise et d'assistance technique de l'OAI avec le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et de l'Enfance, a été signée afin d'établir des recommandations en matière de constructions intégrées pour l'éducation des jeunes enfants et enfants scolarisés.

Le groupe de travail OAI ad hoc a présenté ses travaux le 24 février 2015 au Ministre **Claude MEISCH**, accompagné de ses collaborateurs en charge de ce projet **Manuel ACHTEN** et **Claude SEVENIG**.

PUBLICATION «RAUM FÜR KINDER»



Une nouvelle convention a été signée pour continuer les travaux en la matière.

Publication «Raum für Kinder»

L'Ordre a participé en 2011 à la publication du livre «Raum für Kinder» de Manuel ACHTEN du Ministère de la Famille et Danielle SCHRONEN de Caritas.

Le livre est présenté du point de vue de l'enfant et de ses besoins dans des institutions telles que les maisons-relais etc... Le contenu est basé sur des acquis dans d'autres pays européens adaptés aux besoins du Luxembourg. Le livre comporte 150 pages bien illustrées.

La publication peut être consultée dans la documentation dans l'espace membres du site www.oai.lu et dans la plupart des grandes bibliothèques.

1.2.8. COMITÉ TECHNIQUE ILNAS "NORME SURFACE HABITABLE"

L'ILNAS a organisé le 8 janvier 2015 une rencontre avec les acteurs du marché de la construction, dont l'OAI, en vue de la création d'une norme nationale relative à la « surface habitable ». Les objectifs principaux de cette réunion étaient d'échanger avec les acteurs du marché et d'examiner les besoins en termes d'harmonisation des règles servant de base de calcul pour déterminer la « surface habitable » au Luxembourg.

Le consensus a été atteint quant à la création de la norme et du comité technique responsable du projet.

L'architecte **Shahram AGAJANI** et l'ingénieur-conseil **Frank WEYDERT**, délégués OAI au sein de ce groupe de travail, ont souligné le fait qu'il existe déjà, pour les immeubles en copropriété, des lignes directrices en matière de délimitation des lots pour l'établissement du cadastre vertical, établies par l'Administration du Cadastre et de la Topographie et l'OAI.

Afin d'éviter un fort risque de confusion entre les surfaces calculées selon les directives du cadastre vertical pour les bâtiments neufs, mais également pour les bâtiments existants (selon la loi modifiée du 19 mars 1988 sur la publicité foncière en matière de copropriété et le règlement grand-ducal du 22 juin 1988 concernant la publicité en matière de copropriété), et celles qui seront calculées par cette nouvelle norme, et dans un souci de simplification administrative, il importe que ces méthodes de calcul soient homogènes pour les différents types de logements, à savoir :

1. Nouvelles constructions d'immeubles en copropriété
2. Nouvelles constructions d'immeubles qui ne sont pas en copropriété (maisons unifamiliales,...)
3. Immeubles en copropriété existants
4. Immeubles existants qui ne sont pas en copropriété.

L'OAI a proposé de ne pas créer une nouvelle norme luxembourgeoise et d'utiliser la norme allemande DIN 277 en attendant que le système du cadastre vertical soit adapté - en utilisant la norme DIN 277 - aux logements autres que ceux soumis au régime de copropriété (maison unifamiliale,...).

Par ailleurs, il importe que le lien avec les surfaces qui ont été autorisées en tant que logement par l'administration communale soit maintenu.

Cette norme devra clairement respecter cette base légale.

Enfin, l'objectif principal de cette norme étant la comparabilité entre les logements, il importe de disposer d'une précision suffisante à cet effet, mais pas à 100 %. Ainsi, on pourra introduire une tolérance de 5 à 10% (murs,...), mais qui permettra d'éviter des cas graves où il y a un impact important sur la surface habitable, par exemple des pièces sans fenêtre, sous comble,...

Lors de l'enquête publique sur ce projet de norme, lancée par l'ILNAS le 17 novembre 2015, l'OAI a réaffirmé sa position en la matière.

Le comité technique ILNAS a traité les différentes remarques reçues et la norme définitive a été publiée en mars 2016.

1.2.9. RÉFORME DE LA LOI SUR LE PATRIMOINE ET DE LA COSIMO

L'architecte **Arlette SCHNEIDERS** participe en tant que déléguée OAI aux groupes de travail mis en place par le Ministère de la Culture concernant la réforme de la loi sur le patrimoine et de la Commission des Sites et Monuments Nationaux (COSIMO).

Après le lancement de ce projet le 15 décembre 2014, et un premier tour de table des propositions des participants le 13 janvier 2015, des groupes de travail spécifiques ont été organisés pour traiter les thèmes suivants :

- ▶ Critères de la protection du patrimoine, le droit à l'initiative, les effets juridiques,...
- ▶ L'archéologie et la « Bodendenkmalpflege »
- ▶ Le rapport Etat-Communes
- ▶ Le patrimoine mobilier et immatériel
- ▶ La sensibilisation à la protection du patrimoine

FICHE DE TRAVAIL PAP / PAG



► La structure de la nouvelle Administration du Patrimoine et du COSIMO. L'avant-projet de loi sera soumis pour avis à l'OAI sous peu.

1.2.10. LOI ET RÉGLEMENTS GRAND-DUCAUX D'APPLICATION DU 28 JUILLET 2011 CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT COMMUNAL ET LE DÉVELOPPEMENT URBAIN (ACDU)

*Législation / réglementation ACDU

La loi du 28 juillet 2011 modifiant la loi ACDU et les règlements grand-ducaux d'application ont été publiés au Mémorial A n°157 du 29/07/2011 (cf. www.legilux.lu).

Les membres sont priés de transmettre au secrétariat de l'OAI par mail (oai@oai.lu) leurs éventuels retours d'expérience en la matière.

*Fiche de travail Ministère de l'Intérieur / OAI sur les procédures PAG/PAP

La fiche de travail Ministère de l'Intérieur / OAI sur les procédures PAG/PAP, mise à jour suite à la publication de la loi et des règlements grand-ducaux d'application du 28 juillet 2011, a été publiée le 18 mars 2013.

Elle se présente sous forme d'un poster avec d'un côté la procédure PAG, et de l'autre la procédure PAP.

Elle peut être téléchargée sur le site www.oai.lu à la rubrique « publications professionnelles » => « fiches de travail ». Elle est également disponible en version imprimée au secrétariat de l'OAI sur simple demande par mail à oai@oai.lu.

*Règlement-type sur les bâtisses, les voies publiques et les sites

Le Ministère de l'Intérieur a publié le 7 octobre 2013 sur son site internet le règlement-type sur les bâtisses, les voies publiques et les sites. **Des remarques essentielles, proposées par l'OAI, n'ont pas été considérées dans ce texte. De ce fait, la philosophie du texte ne correspond ni aux attentes ni aux besoins des membres de l'OAI.**

L'Ordre est demandeur d'un règlement-type destiné à homogénéiser et à clarifier les définitions, les principes et les modalités qui existent actuellement dans les communes au Luxembourg. Ceci simplifiera largement le travail des concepteurs et permettra d'éviter de nombreuses erreurs en raison d'appréciations de texte ou de définitions qui sont aujourd'hui différentes d'une commune à l'autre.

Il s'agit donc de mettre à disposition des communes, des maîtres d'ouvrages et des concepteurs un document synthétique qui reprend des prescriptions qui ne sont régies ni par une loi ni par un règlement, et qui précise celles qui ne le sont pas suffisamment, respectivement qui complète les textes en vigueur.

Ce texte devra comporter 3 volets :

1. Les **clauses générales fixes** qui seront actualisées, le cas échéant, par le Ministère de l'Intérieur, le Syvicol et l'OAI. Cette partie succincte doit renseigner sur les généralités, la procédure et les documents à produire.
2. Les **clauses particulières** susceptibles d'être adaptées par les administrations communales à leur situation. Cette partie devra proposer des exemples pour renseigner ces clauses.
3. Un **«Leitfaden»** facile à mettre à jour et regroupant non seulement les lois / règlements en vigueur (accessibilité, sécurité) ou du moins le renvoi vers les textes en vigueur et les considérations architecturales et techniques permettant de garantir une qualité architecturale et de vie adéquate.

Dans un esprit constructif et afin d'arriver rapidement à un résultat efficace et efficient pour toutes les parties engagées, un groupe de travail OAI ad hoc prépare actuellement des propositions d'amélioration du règlement-type publié le 7 octobre 2013 telles que nous les jugeons appropriées.

Lors de réunion du 3 mars 2014 avec le Ministre de l'Intérieur Dan KERSCH, il a été retenu que ce dossier sera soumis par l'OAI au Ministère dès finalisation.

Les avis de l'OAI peuvent être téléchargés sur le site www.oai.lu à la rubrique «accueil» => «bulletin/avis/newsletter oai» => «avis oai».

1.2.11. ACTUALISATION DES PROCÉDURES RELATIVES AU FONDS POUR LA GESTION DE L'EAU

Lors de l'entrevue du 8 avril 2014 avec la Ministre de l'Environnement **Carole DIESCHBOURG**, il a été retenu que l'OAI sera consulté quant à la mise à jour de la circulaire ministérielle n°3083 aux communes concernant la prise en charge de projets par

RÈGLEMENT-TYPE SUR LES BÂTISSSES, LES VOIES PUBLIQUES ET LES SITES



le Fonds de la Gestion de l'Eau.

Le projet de circulaire a été transmis pour avis à l'OAI le 31 juillet 2014. Les remarques et suggestions de l'OAI ont été adressées au Ministère le 19 septembre 2014.

La circulaire n°3179, qui reprend de nombreux points soulevés par l'OAI, a été officiellement transmise aux administrations communales, aux syndicats intercommunaux, aux établissements publics et aux personnes physiques et morales concernées le 20 octobre 2014.

1.2.12. PROJET DE LOI N°5704 PORTANT RÉFORME DES RÉGIMES DE RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE CONSTRUCTION

Lors de la réunion de concertation Fédération des Artisans / OAI du 16 octobre 2015, il a été convenu de relancer ce dossier important.

Pour mémoire : Lors de l'entrevue du 5 mai 2014 avec le Ministre de la Justice **Félix BRAZ**, l'OAI a fait part de ses préoccupations sur **l'impératif d'une assurance obligatoire généralisée à tous les acteurs de la construction ainsi que les conditions d'exonération dans le cadre d'une responsabilité présumée.**

Le Ministre a indiqué que ses services allaient convoquer sous peu une réunion de travail avec toutes les parties concernées pour faire avancer ce dossier qui revêt un caractère particulièrement important pour le secteur de la construction sur base du projet de loi n°5704 en procédure depuis 2007.

Il convient d'imposer aux constructeurs, dont en particulier les vendeurs d'immeubles à construire, une obligation d'assurance **couvrant également la postériorité**, en d'autres termes garantissant aux consommateurs, dès la conclusion du contrat, une couverture d'assurance couvrant les garanties biennale et décennale.

Ainsi, il importe donc de promouvoir un système tendant à rendre, à l'égard du maître de l'ouvrage, chaque acteur responsable de ses propres fautes et à dues proportions, d'une part, et obligeant toutes les personnes réputées constructeurs à bénéficier d'une couverture d'assurance, d'autre part.

1.2.13. LOI MODIFIÉE DU 10 JUIN 1999 RELATIVE AUX ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

cf. sous 1.2.5.

Pour mémoire : Lors de la réunion de concertation du 7 mai 2014, le Directeur de l'ITM a présenté dans les grandes lignes les modifications de la loi relative aux établissements classés prévues dans l'avant-projet de loi Omnibus. Il a également demandé à l'OAI de transmettre les éventuelles propositions d'amendement de cette loi afin d'en tenir compte, le cas échéant.

Les propositions OAI en la matière, qui ont été transmises à l'ITM en mai 2014, peuvent être consultées sur le site www.oai.lu à la rubrique «accueil» => «bulletin/avis/newsletter oai» => «avis oai».

L'OAI a mis à jour sa note professionnelle n°7 en la matière. Elle comporte une première partie sur les nouveautés introduites par la loi modificative du 13 septembre 2011, et reprend ensuite les anciennes notes de l'OAI en la matière.

Elle peut être consultée dans la documentation OAI dans l'espace membres du site www.oai.lu.

1.2.14. RÉGLEMENT DES BÂTISSSES DE LA VILLE DE LUXEMBOURG

Pour mémoire : suite à une concertation avec la Ville de Luxembourg, l'OAI a lancé un appel à ses membres pour qu'ils transmettent leurs questions générales en ce qui concerne la réglementation auprès de la Ville de Luxembourg. L'Ordre les fera suivre aux services compétents de la VDL. Les réponses seront adressées à tous les membres et publiées dans les newsletters OAI.

1.2.15. LÉGISLATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET DE SANTÉ DES TRAVAILLEURS (TRAVAILLEURS DÉSIGNÉS)

L'employeur est obligé d'assurer la **sécurité et la santé des travailleurs** dans tous les aspects liés au travail. Il intègre les activités de prévention des risques professionnels, d'information et de formation ainsi que la mise en place d'une organisation et de moyens nécessaires (Mémorial A – N°50 du 1^{er} juillet 1998 sur www.legilux.lu).

Tout travailleur désigné doit avoir suivi la formation appropriée avant le 1^{er} septembre 2012.

Les petites et moyennes entreprises, occupant moins de 16 salariés, peuvent suivre la formation online proposée par la Luxembourg School for Commerce (www.lsc-elearning.lu).

ANNUAIRE DES MEMBRES



Les membres OAI ont été informés à ce sujet dans les newsletters OAI de mars 2012 et d'août 2012 bis.

1.2.16. LÉGISLATION/RÉGLEMENTATION ACCESSIBILITÉ DES LIEUX OUVERTS AU PUBLIC

La réforme de la législation et de la réglementation en matière d'accessibilité des lieux ouverts au public a été discutée lors de l'entrevue du 25 juin 2015 avec la Ministre de la Famille **Corinne CAHEN**.

L'OAI sera consulté en temps utile sur ce dossier.

1.2.17. VEILLE LÉGISLATIVE / AVIS DE L'ORDRE CONCERNANT DES PROJETS DE TEXTE LÉGISLATIF

L'OAI assure une veille législative et réglementaire sur base du Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg (Mémorial A et Mémorial B).

Le secrétariat de l'OAI sélectionne les textes représentant un intérêt pour les membres qui sont alors publiés à la rubrique «espace membres» => «publications officielles» => «loi/règlements» du site www.oai.lu.

Sur base de ses contacts directs et suite à l'analyse des documents parlementaires, l'Ordre suit également les projets de lois et de règlements.

Les principaux dossiers traités pendant l'exercice écoulé sont repris sous 1.1.1., 1.2.2., 1.2.4., 1.2.5., 5.1., 5.2. et 5.5.

Les avis de l'OAI peuvent être consultés sur le site www.oai.lu à la rubrique «accueil» => «bulletin/avis/newsletter oai» => «avis oai».

2. CADRE CONTRACTUEL

2.1. MISSIONS DU SECTEUR PUBLIC

Le secrétariat de l'Ordre se tient à votre disposition pour toute question relative à l'application des contrats, qui sont disponibles dans l'espace membres du site www.oai.lu à la rubrique «contrats-types» => «contrats secteur public».

2.1.1. CONTRATS-TYPES ARCHITECTES POUR LES SECTEURS ÉTATIQUE ET COMMUNAL

* Etat

La mise à jour des contrats-types architecte et ingénieurs-conseils pour l'Etat a été discutée lors d'une réunion de concertation qui a eu lieu le 3 mars 2015 à laquelle ont participé **Jean LEYDER**, Directeur de l'ABP, et ses collaborateurs **Thierry HIRTZ**, **Isabelle FELTUS**, **Louis REUTER** et **Marc TURPEL**, **Ricky WOHL**, représentant le MDDI, et une délégation de l'OAI, composée de **Jos DELL**, **Marc FEIDER**, **Gilles CHRISTNACH**, **Jacques WEYLAND** et **Pierre HURT**.

Suite à cette réunion, l'ABP a finalisé sa proposition de contrats-types qui a été transmise à l'OAI en juillet 2015.

Après étude de ces propositions par le groupe de travail OAI ad hoc, les points nécessitant une clarification ont été discutés lors d'une nouvelle réunion avec l'ABP le 17 novembre 2015.

Les versions définitives ont été transmises pour approbation à l'OAI le 15 et le 18 décembre 2015.

L'OAI a adressé le 24 décembre 2015 un courrier au Ministre du Développement Durable et des Infrastructures **François BAUSCH** confirmant que l'OAI approuve les nouveaux contrats-types après les derniers ajustements de texte ainsi que les rémunérations y afférentes.

A la demande du commettant, les prestations très importantes à fournir revêtent, à l'issue de la négociation, une qualité nouvelle surtout en matière de

- ▶ maîtrise d'œuvre, coordination renforcée
- ▶ responsabilités (engagement commun, risques accrus, pénalités substantielles,...),
- ▶ gestion du projet (délais, coûts, suivi de l'exécution,...),
- ▶ prise en compte des aspects écologiques et énergétiques,...

L'OAI a convenu avec l'ABP de se rencontrer une fois par an pour faire le point sur l'application des contrats sur le terrain.

L'objectif est d'instaurer une évaluation annuelle de la nécessité d'une mise à jour des prestations à fournir, des clauses contractuelles et de la rémunération, tout en anticipant les besoins du maître d'ouvrage et les adaptations de la méthodologie de travail, entre autres, selon les principes « Life Cycle Cost », « Economie circulaire »,...

JOURNÉE D'INFORMATION AU LYCÉE NIC BIEVER DE DUDELANGE

11/02/2015



La présente mise à jour des contrats ne comporte pas une augmentation des taux d'honoraires, mais il s'agit d'une rémunération pour les prestations supplémentaires suite à l'évolution de la législation/réglementation et de la complexité du processus de construction.

Ces contrats-types sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Une séance d'information pour les membres OAI à ce sujet a eu lieu le 1^{er} février 2016 au siège de l'OAI. 140 personnes y ont assisté.

L'Administration des Bâtiments publics transmettra encore les mesures transitoires qui seront appliquées aux contrats signés avant le 1^{er} janvier 2016.

Le contrat-type ingénieur-conseil du génie civil pour les aménagements extérieurs sera finalisé au cours du 1^{er} semestre 2016.

* Communes

Dès finalisation du contrat-type architecte pour le secteur étatique, l'opportunité d'une mise à jour du contrat-type pour les communes sera évaluée.

2.1.2. CONTRATS-TYPES INGÉNIEURS-CONSEILS POUR LES SECTEURS ÉTATIQUE ET COMMUNAL

* Etat

Cf. sous 2.1.1. Etat.

* Communes

Cf. sous 2.1.1. Communes.

2.1.3. CONTRATS-TYPES AMÉNAGEMENT COMMUNAL (PAP, PAG, ...)

Dossier en cours.

2.1.4. CONTRATS-TYPES INGÉNIEURS-CONSEILS ALUSEAU

Une délégation de l'ALUSEAU, composée de son Président **Raymond ERPELDING** (SIACH), **Max BIELL** (SEBES), **Patrick KOSTER** (DEA), **Nico PUNDEL** (VDL), **Roland SCHAACK** (SIDEN), **Jean-Marie RIES** (SIDEEST) et **Jean WEICHERING** (SIDERO), a été reçue le 19 mars 2015 par l'OAI, représenté par **Andrea DE CILLIA**, **Marc FEIDER**, **Thierry FLIES**, **Fernand HENGEN**, **Joël THYS** et **Pierre HURT**.

Le suivi de l'élaboration d'un document-cadre pour organiser les procédures négociées « Appel de candidature sur dossier de références » en vue de l'attribution des missions d'ingénieurs-conseils du domaine des eaux et d'un cadre contractuel en la matière a notamment été discuté.

Les travaux ont été poursuivis le 19 juin 2015 en comité plus restreint. Un groupe de travail technique commun, pour traiter les dossiers proposés lors de ces 2 réunions, s'est réuni à plusieurs reprises.

2.1.5. CONTRAT-TYPE COORDINATION-PILOTAGE / PROJECT MANAGEMENT

Ce dossier est en cours.

Pour mémoire : l'objectif principal du groupe de travail OAI est d'établir une définition claire :

- ▶ de la mission de coordination-pilotage intégrée au sein de la maîtrise d'œuvre (concepteurs)
- ▶ de la mission de coordination-pilotage / project management («Bauherrenaufgaben»): tâches de suivi et de décision du maître d'ouvrage dans le développement de son projet, maîtrise d'ouvrage délégué (MOD), assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO),...

Dès finalisation du contrat, le projet sera soumis au CRTI-B en vue de remplacer le contrat-type actuellement en place.

2.1.6. CONTRATS-TYPES INGÉNIEURS-CONSEILS PONTS ET CHAUSSÉES

Une délégation de l'OAI, composée d'**Andrea DE CILLIA** et de **Pierre HURT**, a été reçue le 10 septembre 2014 par **René BIWER**, Directeur de l'Administration des Ponts et Chaussées.

L'avis de l'OAI sur la proposition de document intégré reprenant la mise à jour des lignes de conduites et du contrat-type pour les prestations d'ingénieur-conseil « voirie et ouvrage d'art » pour les besoins des Ponts et Chaussées, transmis le 24 juillet 2014, a été présenté lors de cette réunion.

RECOMMANDATION OAI D'UN CONTRAT-TYPE ARCHITECTE POUR LE SECTEUR PRIVÉ



Une mise à jour de l'avis OAI a encore été adressée à l'Administration le 16 octobre 2014.

2.1.7. CONTRATS-TYPES DU FONDS DU LOGEMENT

Ndlr : une réunion de concertation avec le Fonds du Logement aura lieu le 14 avril 2016 afin de discuter, entre autres, du cadre contractuel pour les missions de membres OAI.

2.1.8. CONTRAT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE DU FONDS BELVAL

Ndlr : suite à la mise à jour des contrats-types Etat/ABP le 1^{er} janvier 2016, une réunion de concertation avec le Fonds Belval sera demandée sous peu.

Pour mémoire : suite à nos négociations avec le Ministère du Développement durable et des Infrastructures et l'Administration des Bâtiments publics quant à la mise à jour des contrats-types d'architecte et d'ingénieurs-conseils pour le secteur étatique, le concept détaillé de la maîtrise d'œuvre « architecte / ingénieur génie civil / ingénieur génie technique » sera largement ancré aux nouveaux contrats en élaboration.

Nous estimons que ces contrats donnent une réponse adéquate et satisfaisante à nos points de discussion restés en suspens, de sorte que ces textes pourront être appliqués dans le cadre des futurs projets lancés par le Fonds Belval.

2.1.9. CONTRAT-TYPE MISSION COORDINATION SÉCURITÉ CHANTIER

Un groupe de travail de l'ACSSL est en train de mettre à jour ce contrat-type.

2.2. MISSIONS DU SECTEUR PRIVÉ

2.2.1. CONTRAT-TYPE ARCHITECTE, RECOMMANDATION POUR LE SECTEUR PRIVÉ

Une relation contractuelle claire, précise et équitable va de pair avec une relation de confiance entre l'architecte et son client.

La **recommandation OAI de contrat-type architecte pour le secteur privé** a été mise à jour en mars 2013 par le Comité des Architectes suite aux retours d'expérience sur le terrain. Elle peut être téléchargée au format pdf ou word sur notre site www.oai.lu rubrique «contrats-types» => «contrats secteur privé».

La **fiche d'ouverture de dossier**, également disponible sur le site www.oai.lu, est destinée à faciliter et à structurer l'entrée en relation contractuelle avec le client.

2.2.2. CONTRAT-TYPE INGÉNIEUR, RECOMMANDATION POUR LE SECTEUR PRIVÉ

Ce document est en cours d'élaboration par le Comité des Ingénieurs-Conseils.

2.2.3. CONTRAT-TYPE ARCHITECTE D'INTÉRIEUR, RECOMMANDATION POUR LE SECTEUR PRIVÉ

Ce document est en cours d'élaboration par le groupe de travail OAI « Architectes d'intérieur ».

2.2.4. CONTRATS-TYPES SNHBM POUR MISSIONS DE MEMBRES OAI

Une délégation de l'OAI, composée de **Jos DELL**, **Andrea DE CILLIA**, **Sala MAKUMBUNDU**, et **Pierre HURT**, a été reçue le 28 janvier 2015 par **Guy ENTRINGER**, Directeur de la Société Nationale des Habitations à Bon Marché (SNHBM), accompagnés de ses collaborateurs **Nicolas BOEVER** et **Nico DAUBENFELD**.

La collaboration entre les membres de l'OAI et la SNHBM et la mise en œuvre du programme très ambitieux du Gouvernement en matière de création de logement ont notamment été discutés.

Un groupe de travail commun, ayant pour objectif la mise en place d'un contrat-type pour les missions de membres OAI pour la SNHBM, a été lancé suite à cette réunion. Il s'est réuni le 23 avril et le 5 juin 2015.

2.2.5. RECOMMANDATION D'UN CONTRAT-TYPE EN MATIÈRE DE CERTIFICAT DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE POUR LES BÂTIMENTS D'HABITATION

L'OAI a publié en septembre 2010 une **recommandation d'un contrat-type en matière de certificat de performance énergétique pour les bâtiments d'habitation**.

Ce document est disponible sur notre site www.oai.lu à la rubrique «contrats-types» => «contrats secteur privé».

FICHE D'OUVERTURE DE DOSSIER



MANUEL OAI SUR LES CONCOURS D'ARCHITECTURE



2.2.6. RECOMMANDATION D'UN CONTRAT-TYPE EN MATIÈRE DE CERTIFICAT DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE POUR LES BÂTIMENTS FONCTIONNELS

Suite à la publication le 1^{er} octobre 2010 au Mémorial A n°173 du règlement grand-ducal du 31 août 2010 concernant la performance énergétique des bâtiments fonctionnels, et après les premières expériences sur l'application de ces textes, le groupe de travail OAI « CPE » évaluera l'opportunité d'établir une recommandation de contrat-type en la matière (cf. 2.2.5.).

3. ATTRIBUTION DES MISSIONS

3.1. APPLICATION DE LA LOI SUR LES MARCHÉS PUBLICS

La fiche de travail OAI « Législation sur les marchés publics » est un outil offrant une vue d'ensemble et facilitant l'application pratique de cette législation très complexe.

La version mise à jour en février 2016 suite à la publication des nouveaux seuils en matière de marchés publics peut être téléchargée sur le site www.oai.lu à la rubrique « publications professionnelles » => « fiches de travail ». Elle est également disponible en version imprimée au secrétariat de l'OAI sur simple demande par mail à oai@oai.lu (version avant la mise à jour des seuils de janvier 2012).

3.2. RÈGLEMENT GRAND-DUCAL DU 10 JUILLET 2011 FIXANT LES RÈGLES RELATIVES AU DÉROULEMENT DES CONCOURS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, D'URBANISME, D'ARCHITECTURE ET D'INGÉNIERIE

Le projet de manuel OAI sur les concours d'architecture a été discuté au cours de deux réunions de concertation le 9 octobre et le 20 novembre 2014, auxquels ont participé Luc DHAMEN, Thierry HIRTZ, Anne NEGRETTI, Martine SCHMITT et Amandine TOCKERT pour l'ABP, Claude PAULY pour le Ministère du Développement durable et des Infrastructures (MDDI), et Sala MAKUMBUNDU et Pierre HURT pour l'OAI. Le projet a alors obtenu l'approbation du MDDI et de l'ABP.

Le manuel a été présenté lors d'un module de formation OAI le 10 février 2015. Afin d'aider les maîtres d'ouvrage recherchant des bureaux pour les assister dans l'organisation de leurs procédures d'attribution, l'OAI a publié sur www.oai.lu à la rubrique « concours » => « liste des conseils en procédures d'attribution de missions membres OAI » la liste des bureaux dont au moins une personne a suivi cette formation, également avec le nom de cette personne.

Ce manuel, ainsi que les procédures d'attribution des missions de membres OAI, a été présenté lors d'une séance d'information à l'attention des collègues des bourgmestres et échevins et des services techniques des administrations communales organisée par l'OAI en collaboration avec le Syvicol le 29 février 2016 au Centre de Loisirs « Loisi » à Oberanven.

Il peut être demandé sur le site www.oai.lu à la rubrique « concours » => « manuel oai concours d'architecture ».

Pour mémoire : l'OAI a reçu le 21 janvier 2014 une délégation du Syvicol, composée de son Vice-Président Paul WEIDIG, de l'Architecte-directeur de la Ville d'Esch-sur-Alzette Luc EVERLING et de la Conseillère 1^{ère} classe Mireille COLBACH-CRUCHTEN.

Le Syvicol a indiqué accueillir très favorablement ce texte. L'OAI a intégré les remarques du Syvicol.

L'Ordre a mis rapidement en œuvre 4 chantiers suite à la publication au Mémorial A n°149 du 22 juillet 2011 (cf. www.legilux.lu) du règlement grand-ducal du 10 juillet 2011 :

- 1 L'établissement d'un manuel sur les concours d'architecture
- 2 La formation des organisateurs de concours et une liste de membres proposant leurs services en la matière
- 3 La formation des membres de jury
- 4 Organisation d'une séance d'information commune Syvicol / OAI.

Une version imprimée du manuel ne sera pas réalisée, afin de pouvoir le mettre à jour rapidement. L'Ordre prépare également un dépliant de présentation («teaser») imprimé de ce dossier avec les messages principaux.

3.3. COMMISSION OAI « ATTRIBUTION DES MISSIONS A / IC, CONCOURS...»

* Procédures avisées par l'OAI à la demande du commettant

Pendant l'exercice écoulé, la commission OAI « Attribution des missions A / IC » a avisé 7 règlements de concours, consultations d'architectes ; procédure préalable à l'approbation par le Conseil de l'Ordre et à la désignation de délégués OAI au sein d'un jury.

GUIDE LUXINNOVATION SOLUTIONS INNOVANTES ET MARCHÉS PUBLICS

05/2015



5 dossiers ont été amendés et approuvés :

- ▶ le concours d'architecture du Fonds Kirchberg pour la conception et la réalisation d'un immeuble de bureaux sur le terrain à bâtir, Lot A, situé dans le Quartier du Parc, au coin de la rue Erasme et du boulevard K. Adenauer.
1 délégué de l'OAI a été intégré au jury de ce concours.
- ▶ la consultation rémunérée d'urbanisme et d'architecture pour la Cité de la Sécurité Sociale organisée par le Fonds de Compensation.
1 délégué de l'OAI a été intégré au comité de sélection et 1 délégué de l'OAI a été intégré au jury de cette consultation.
- ▶ le concours d'architecture du Fonds Kirchberg pour la conception d'immeubles d'habitation, Quartier Reimerwee Est et Ouest, dans le Quartier du Parc.
1 délégué de l'OAI a été intégré au jury de ce concours.
- ▶ le concours d'architectes pour la construction d'une école fondamentale à Esch-sur-Alzette organisé par la Ville d'Esch-sur-Alzette.
1 délégué de l'OAI a été intégré au jury de ce concours.
- ▶ le concours pour équipe architecte et investisseurs « Entwicklung Los 1.2 „Jong Mëtt“ » pour la commune de Junglinster.
1 délégué effectif et 1 délégué suppléant de l'OAI ont été intégrés au jury de ce concours.

1 dossier a été avisé mais le dossier est encore en cours de traitement par le maître d'ouvrage :

- ▶ le concours d'architecte pour la construction d'une annexe avec 52 appartements au Centre Intégré pour Personnes Agées existant pour l'Hospice Civil d'Echternach (HCE).

1 dossier a été désapprouvé :

- ▶ le concours d'architecte pour la conception architecturale du réaménagement et de l'extension du site scolaire à Niederkorn pour la Ville de Differdange.
L'appel de candidatures pour ce concours a été lancé alors que le règlement du concours n'était pas encore rédigé.

3.4. RÉUNION DE CONCERTATION AVEC L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX ET LE SISPOLO

Une délégation de la Commune de Clervaux, composée de son bourgmestre **Emile EICHER** et des échevins **Romain BRAQUET** et **Aline SCHROEDER**, accompagnés de **Danielle SCHROEDER**, **Pierre REITZ** et **François KLASSEN**, a reçu l'OAI, représenté par **Jos DELL**, **Andrea DE CILLIA** et **Pierre HURT**, le 1^{er} décembre 2014 à Clervaux.

Romain WESTER, Président du Syndicat intercommunal pour l'Éducation, l'Enseignement, le Sport et les Loisirs (SISPOLO), a également participé à cette réunion.

Les expériences positives et expériences moins réussies de la commune de Clervaux et du SISPOLO en matière de projets de construction ont été discutées.

Vu la pression économique actuelle et la situation financière des communes, la maîtrise des coûts et des délais est essentielle pour les communes.

Par ailleurs, en tant que conseillers du maître d'ouvrage, les membres OAI sont amenés à prendre en considération les souhaits et l'ensemble des contraintes liés au projet très tôt dans la conception.

Suite à cette réunion, l'OAI a proposé au Syvicol d'établir une circulaire aux membres de l'OAI et aux administrations communales décrivant le déroulement d'un projet et définissant les différents intervenants par une méthodologie cohérente de gestion de projet (« maîtrise d'œuvre OAI »). Ce document sera avisé par le Syvicol.

3.5. GUIDE « PROMOUVOIR LES SOLUTIONS INNOVANTES À TRAVERS LES MARCHÉS PUBLICS » DE LUXINNOVATION

Luxinnovation accompagne les entreprises qui développent des solutions innovantes et dont un certain nombre bénéficie d'aides publiques à travers les aides d'Etat à la Recherche-Développement et à l'Innovation.

Au regard du rôle prépondérant assuré par les membres OAI dans le cadre des marchés de travaux voire de manière plus large dans le cadre des marchés publics, Luxinnovation a consulté l'OAI sur le projet de guide « Promouvoir les solutions innovantes à travers les marchés publics ».

Ce guide, qui a été amendé suite aux remarques de l'OAI, a été publié par Luxinnovation en mai 2015.

Les membres OAI en ont été informés par la newsletter et le guide peut être consulté dans la documentation OAI.

FICHE DE TRAVAIL GÉNÉRALE «COLLABORATION ENTRE MEMBRES OAI»



3.6. ATTRIBUTION DES MISSIONS D'INGÉNIEURS-CONSEILS DU DOMAINE DES EAUX

Ce dossier est en cours (cf. également 2.1.4.).

De nombreuses réunions de concertation avec l'ALUSEAU ont été organisées afin d'élaborer un document-cadre pour organiser les procédures négociées "Appel de candidatures sur dossier de références" en vue de l'attribution des missions d'ingénieurs-conseils du domaine des eaux.

3.7. CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION DES MISSIONS D'INGÉNIEURS-CONSEILS

Afin de mieux structurer les procédures d'attribution des missions d'ingénieurs-conseils, notamment au niveau des critères de sélection des candidats et des critères d'attribution, un groupe de travail OAI en collaboration étroite avec le Comité des Ingénieurs a préparé un vade-mecum à ce sujet qui est disponible dans la documentation OAI dans l'espace membres du site www.oai.lu.

3.8. EXPORT DES PRESTATIONS DE MEMBRES DE L'OAI

Une publication sur les réalisations à l'étranger de membres OAI et sur les réalisations au Luxembourg et à l'étranger de membres OAI disposant d'une certification environnementale est en cours de préparation par Luxembourg for Business en collaboration avec l'OAI.

Vu les nombreuses activités de Luxembourg for Business, notamment dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union Européenne, et l'OAI ayant déjà publié 3 ouvrages en 2015 (architectour.lu, livre + 25 et Guide OAI Références 2016), il a été retenu de publier ce livre au cours du 1^{er} semestre 2016.

L'appel à proposition en la matière a été relancé en novembre 2015 afin de permettre aux membres de l'OAI de présenter leurs projets les plus récents en la matière.

Le groupe de travail OAI ad hoc sera relancé après la publication de ce livre afin de traiter les différents axes de réflexion retenus en la matière (cf. bulletin OAI n°81 - rapport d'activités OAI 2013-2014).

4. OPTIMISATION DE LA COLLABORATION

4.1. COLLABORATION ENTRE MEMBRES OAI

Le 30 octobre 2015, des nouveautés dans ce dossier ont été mises à disposition dans l'espace membres du site www.oai.lu à la rubrique « collaboration entre membres oai ».

2 nouvelles fiches ont été publiées :

- ▶ FC.12 : Percements
- ▶ FC.13 : Liste des interfaces

4 fiches ont été mises à jour suite à des retours d'expérience :

- ▶ Tableau des différentes prestations par phase du projet
- ▶ FC.15 : Vérification, approbation des plans et documents (Interne / M.O.)
- ▶ FC.16 : Calcul des coûts et Suivi financier
- ▶ FC.19 : Liste de contrôle intermédiaire (Réception des travaux)

* Objectif général de l'OAI dans ce dossier

Pour mémoire : pour gagner en efficacité et en rentabilité, il faut une meilleure communication afin de pouvoir traiter les problèmes le plus en amont possible (Gestion des modifications, répartition des tâches, synchronisation, définition du prix au m³...), et une meilleure connaissance mutuelle des intervenants.

Un groupe de travail OAI ad hoc a préparé un tableau reprenant toutes les missions à réaliser au cours d'un projet pour vérifier les attributions des différents intervenants architectes, ingénieurs-conseils et autres professionnels, ainsi que des mises à jour de fiches de travail existantes et de nouvelles fiches de travail qui formalisent certaines procédures.

Ces documents peuvent être téléchargés dans l'«espace membres» du site www.oai.lu à la rubrique «collaboration entre membres OAI».

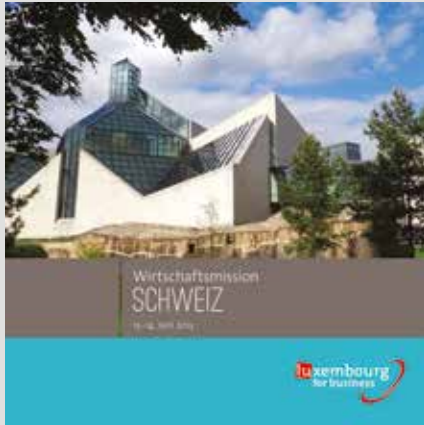
S'agissant d'un processus continu qui sera nourri par vos apports que nous espérons abondants, les documents ne seront publiés qu'en ligne afin d'assurer une parfaite réactivité aux nouvelles données.

Le groupe de travail prépare actuellement de nouvelles fiches et une séance d'information à destination des salariés de bureaux membres de l'OAI est en cours d'organisation.

En outre, des séances de «coaching» pour les acteurs de la maîtrise d'oeuvre sur des

BROCHURE DISTRIBUÉE LORS DE LA MISSION ÉCONOMIQUE EN SUISSE

13-14/06/2013



projets concrets seront proposées. Les retours d'expérience seront présentés à l'ensemble des membres de l'OAI.

Une première séance d'information, destinée aux administrateurs / gérants de bureaux membres de l'OAI, a eu lieu le 24 septembre 2013 au siège OAI - Forum da Vinci. Elle avait pour objectif de leur permettre d'organiser une **transmission efficace** à l'intérieur de leur structure.

Les membres sont priés de transmettre au secrétariat de l'OAI par mail (oai@oai.lu) toutes leurs suggestions pour propager ces informations au sein de leurs bureaux, afin d'atteindre leurs salariés.

L'assemblée générale OAI du 25 octobre 2012 a voté l'ajout suivant au règlement d'ordre intérieur de l'OAI :

Article 33 §2 (Rapport entre membres de différentes disciplines) : Ajout 2^{ème} alinéa :

« Afin d'optimiser leur collaboration, les membres de l'OAI s'engagent à communiquer au sein de leurs bureaux les recommandations de l'Ordre reprises dans l'outil OAI «Collaboration entre membres» et de les appliquer au niveau de leur travail quotidien.»

4.2. CRTI-B

Le Centre de Ressources des Technologies et de l'Innovation pour le Bâtiment (CRTI-B) a été doté le 1^{er} avril 2015 d'une structure juridique propre sous la forme d'un groupement d'intérêt économique dénommé GIE « CRTI-B » avec comme objectif

- ▶ d'assurer et de développer la qualité de la construction au Luxembourg, en tant que Centre de compétences et de services et
- ▶ d'améliorer la compétitivité des acteurs de la construction ainsi que la performance du secteur.

Les statuts du nouveau GIE CRTI-B ont été signés le 1^{er} avril 2015 en présence notamment de **François BAUSCH**, Ministre du Développement durable et des Infrastructures, de **Thierry HIRTZ**, Président du CRTI-B, de **Christian REDING**, Secrétaire général du CRTI-B et de **Jos DELL**, Président de l'OAI.

Depuis 1990, le CRTI-B a fonctionné sous forme d'un département du LIST (anciennement Centre de Recherche Public Henri Tudor). Néanmoins, la mise en place d'une nouvelle stratégie et la définition d'un nouveau modèle de gouvernance ont mis en évidence la nécessité de créer une structure autonome indépendante pour le CRTI-B.

Le CRTI-B est la seule plateforme au Luxembourg qui réunit tous les acteurs de la construction, c.-à-d. aussi bien les maîtres d'ouvrage, les maîtres d'œuvre et les entreprises de construction. Il est le moteur des activités de standardisation dans le domaine de la construction en établissant des contrats types réglant les relations entre les maîtres d'ouvrage et les entreprises.

Les clauses du CRTI-B ont été déclarées d'obligation générale pour les marchés publics de l'Etat, des communes, des syndicats de communes et de certains organismes de droit public. Elles sont des règles uniformes, précises et équilibrées et peuvent également servir de base contractuelle entre un particulier et une entreprise de construction, p.ex. pour des travaux de peinture ou d'installation de chauffage.

Parmi les principaux avantages de telles clauses, il y a lieu de relever tout particulièrement l'augmentation de la productivité et de la compétitivité, l'amélioration de la communication entre les différents acteurs, la simplification administrative, la transparence des règles contractuelles et la réduction des litiges entre les entreprises et les pouvoirs adjudicateurs.

D'autres activités du CRTI-B consistent à établir des standards en matière de la coopération électronique entre les différents acteurs impliqués dans l'acte de construire. Par ailleurs, le CRTI-B diffuse un guide de la construction durable renseignant sur les aspects écologiques des matériaux de construction et assure le lien avec la recherche en garantissant le suivi technologique autour des thématiques d'innovation.

Les membres fondateurs du nouveau GIE sont :

- ▶ L'Etat du Grand-Duché de Luxembourg pour lequel agissent :
 - ▶ le Ministère ayant les travaux publics dans ses attributions
 - ▶ l'Administration des Bâtiments Publics
 - ▶ l'Administration des Ponts et Chaussées
- ▶ La Chambre des Métiers
- ▶ L'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils
- ▶ La Fédération des Artisans
- ▶ le Groupement des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics.

Néanmoins, il est prévu que d'autres membres qui ont un intérêt manifeste par rapport aux différents domaines d'activités du CRTI-B puissent adhérer à ce GIE.

Le CRTI-B a embauché le 1^{er} septembre 2015 un premier collaborateur, **João MARTINS**, chargé de mission, pour renforcer le suivi de ses travaux. Un second collaborateur sera recruté sous peu.

NAISSANCE D'UNE ACADEMIE

Plusieurs membres de l'OAI ont participé aux différents groupes de travail portant sur l'élaboration des clauses du CRTI-B.

Jos DELL, président de l'OAI, et **Guittou MULLER**, membre du Comité des Architectes, participent au conseil de gérance du CRTI-B.

* CRTI-weB ®

Pour mémoire : le CRTI-B a poursuivi la mise en place d'un forum électronique pour le secteur de la construction. Il se compose actuellement de 2 modules :

- ▶ **Module CRTI-weB «Compte-rendu»** : outil Web destiné à faciliter la rédaction et la consultation des rapports de chantier grâce à une structuration standard des «briques» composantes du document.
- ▶ **Module CRTI-weB «Documents»** : outil permettant le partage de documents entre tous les participants d'un projet de construction.

* Building Information Modeling (BIM)

Le CRTI-B a lancé en octobre 2015 son groupe de travail « BIM » ayant pour objectif de fournir aux intervenants du secteur de la construction au Luxembourg actifs dans la conception, l'exécution ou la gestion de bâtiments, un document cohérent et fonctionnel, type 'guide' pratique, proposant une méthode 'standardisée' qui décrit la mise en place d'une 'approche' BIM : processus, collaboration entre les différents acteurs, responsabilités, etc.

Ndlr : l'OAI a lancé également un groupe de travail "BIM". Des informations à ce sujet seront publiées dans le prochain bulletin.

4.3. COLLABORATION FORUM DA VINCI : ASSOCIATION DA VINCI

Le monde des ingénieurs des différents métiers, les architectes, les scientifiques et les industriels se regroupent dans une association sans but lucratif unique, la nouvelle Association da Vinci.

Les développements et évolutions socio-économiques du pays au cours des dernières décennies ont profondément changé les métiers représentés par cette association. Il fallait donc revoir et reconstruire les structures des associations qui représentent et défendent les intérêts de ses membres, à savoir

- ▶ L'ALIAI (Association Luxembourgeoise des Ingénieurs, Architectes et Industriels);
- ▶ L'ALI (Association Luxembourgeoise des Ingénieurs);
- ▶ Tema.lu (Technology Managers Luxembourg).

Réunis sous le toit du Forum da Vinci, il est apparu rapidement que pour gagner en efficacité, pour créer des synergies et surtout pour améliorer sa visibilité vers l'extérieur, il fallait aussi se reconstruire en une nouvelle association. C'est ainsi que l'ALIAI, l'ALI et Tema.lu ont décidé d'abandonner leurs anciennes structures et de créer ensemble l'Association da Vinci.

Les liens étroits existant entre l'ALIAI et l'OAI seront renforcés par cette nouvelle association.

Tous défendent un objectif commun, à savoir celui de renforcer la place de la Science et de la Technologie dans la société et de promouvoir les métiers respectifs, en particulier ceux de l'architecte et de l'ingénieur.

La nouvelle Association da Vinci est dirigée par un conseil d'administration sous la présidence de **Marc SOLVI**, auquel participent pour l'OAI **Jos DELL**, **Andrea DE CILLIA** et **Pierre HURT**.

4.4. LUXEMBOURG CENTER FOR ARCHITECTURE (LUCA) FONDATION DE L'ARCHITECTURE ET DE L'INGÉNIERIE (FAI)

Suite à la refonte de ses statuts le 13 juillet 2015, la Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie a placé l'ensemble de sa production culturelle sous l'appellation Luca, Luxembourg Center for Architecture.

Des informations sur les activités de LUCA peuvent être retrouvées sur www.luca.lu.

Jos DELL est le délégué de l'OAI au conseil d'administration et **Eric HANSEN** est le délégué au conseil consultatif.

1 réunion de concertation entre **Nico STEINMETZ**, Président de la FAI, **Tatiana FABECK**, Vice-Présidente de la FAI, **Andrea RUMPF**, Directrice de la FAI, **Jos DELL**, Président de l'OAI, **Bob STROTZ**, Président honoraire de l'OAI, et **Pierre HURT**, Directeur de l'OAI a eu lieu le 11 novembre 2014. Elle a notamment porté sur la collaboration entre la FAI et l'OAI. Une convention à ce sujet sera signée.

Le LUCA et l'OAI ont organisé sous l'égide du Ministère de la Culture la **conférence**

BROCHURE OAI «IL Y A DU GÉNIE DANS VOTRE QUARTIER»



internationale "ARCHITECTURAL POLICIES 2.0 – Rethinking built environment policy making in Europe" les 12 et 13 novembre 2015 dans le cadre de la présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne.

Des informations sur le programme, les orateurs mais également des photos et des vidéos retraçant les temps forts de la conférence peuvent être retrouvées sur le site www.architecturalpolicies.eu.

4.5. LËTZEBUERGER ARCHITEKTUR MUSEE ASBL (LAM)

Les contacts avec **Alain LINSTER**, Président du LAM, **Anne STAUDER** et **Thomas WARSCHAUER**, membres du LAM, ont été poursuivis.

Une communication vers les membres OAI au sujet de l'archivage des travaux des professions OAI est en préparation.

Plus d'informations sur www.lam.lu

4.6. NATION BRANDING

L'OAI accueille très favorablement les efforts du Gouvernement pour la promotion du Luxembourg à l'étranger.

Au vu de l'évolution très dynamique au cours des dernières décennies des secteurs de l'urbanisme, de l'architecture et de l'ingénierie au Luxembourg, il y a lieu de les intégrer dans la stratégie de communication de notre pays vers l'extérieur.

Pierre HURT a participé aux workshops organisés par le Ministère de l'Economie visant à définir le profil du pays.

En outre, les membres OAI ont été invités dans la newsletter de février 2015 à communiquer leurs perceptions, avis ou idées.

Les résultats de ces consultations ont été rassemblés dans la brochure "Le Luxembourg : profil du pays" disponible sur www.nationbranding.lu.

4.7. ACCUEIL DES RÉFUGIÉS AU LUXEMBOURG

Vu l'urgence de l'accueil de nombreux réfugiés au Luxembourg dans des conditions dignes, l'OAI a proposé en septembre 2015 à la Ministre de la Famille et de l'Intégration **Corinne CAHEN** son aide et celle de ses membres en la matière.

Le courrier à la Ministre peut être consulté sur le site www.oai.lu à la rubrique « bulletin / avis / newsletter oai » => « avis oai ».

Par leur connaissance du terrain, et notamment des 106 communes au Luxembourg, les membres sont particulièrement à même de contribuer, dans ce contexte :

1. à déceler des locaux pouvant servir de logements
2. à identifier des terrains pouvant être utilisés à courte échéance pour installer des structures type « container »
3. à la réflexion sur des solutions intelligentes et adaptées à cette situation particulière.

A ces fins, un formulaire a été mis en place sur www.oai.lu, pour que les membres puissent y signaler de tels objets ou transmettre leurs propositions.

En outre, une réunion de brainstorming sur l'intégration urbaine des réfugiés a été organisée par l'asbl Aménageurs et Urbanistes du Luxembourg (AULa) et l'OAI le 26 janvier 2016 au Forum da Vinci, à laquelle ont participé **Yves PIRON** et **Nathalie KRIER** de l'OLAI, **Emile EICHER** et **Mireille COLBACH-CRUCHTEN** du Syvicol, **Dan BIANCALANA** de la Ville de Dudelange, **Luc FEDERSPIEL** et **Madeleine KAYSER** de la Ville de Luxembourg, **Marie-Josée VIDAL** du Ministère du Développement durable et des Infrastructures, **Jean LEYDER** de l'Administration des Bâtiments publics, et **Nadine CONRARDY** de la Croix Rouge Luxembourgeoise.

Le procès-verbal de cette réunion a été transmis à la Ministre **Corinne CAHEN** le 8 mars 2016.

BAUHÄREPRÄIS OAI



Le livre est disponible au secrétariat de l'OAI et dans de nombreuses librairies au prix de 20 euros TTC ; ou bien en effectuant un virement de 20 euros TTC sur le compte de l'OAI

IBAN LU52 0019 1000 4602 3000, BIC BCEELULL

avec la mention «Bauhärepräis OAI 2012» et votre adresse complète.

5. DÉVELOPPEMENT DURABLE

5.1. RÈGLEMENT GRAND-DUCAL « PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS D'HABITATION »

* Mise à jour de la réglementation

Le projet de règlement grand-ducal n°6851 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 30 novembre 2007 concernant la performance énergétique des bâtiments d'habitation, le règlement grand-ducal modifié du 31 août 2010 concernant la performance énergétique des bâtiments fonctionnels et le règlement grand-ducal du 12 décembre 2012 instituant un régime d'aides pour la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et la mise en valeur des énergies renouvelables dans le domaine du logement a été étudié par le groupe de travail OAI «CPE».

Les points saillants de l'avis OAI ont été présentés à **Daniel FLIES**, de la Direction Générale de l'Energie, lors d'une réunion du groupe de travail OAI le 14 janvier 2016.

Une **séance d'information pour les membres OAI** sur les perspectives pour la réglementation en matière de la performance énergétique des bâtiments et sur les principales modifications introduites par le projet de règlement grand-ducal n°6851 a eu lieu le 26 janvier 2016 au Forum da Vinci.

Plus de 200 personnes ont assisté aux exposés de **Tom EISCHEN**, Commissaire de Gouvernement à l'Energie, et de **Sven VIKTOR**, expert-consultant de la Direction Générale de l'Energie.

* Stratégie nationale de rénovation énergétique des bâtiments

Jos DELL et **Steve WEYLAND** ont participé à une réunion de travail dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie nationale de rénovation énergétique des bâtiments organisée le 19 mai 2015 à la Chambre des Métiers par le Ministère de l'Economie.

Suite à cette réunion, 5 workshops sur les thèmes spécifiques suivants ont été organisés par le Ministère et myenergy d'octobre 2015 à février 2016 :

- ▶ Obstacles liés à la culture de la construction
- ▶ Obstacles liés au contexte législatif
- ▶ Obstacles liés à la motivation des propriétaires
- ▶ Obstacles liés au financement des projets de rénovations
- ▶ Chance pour le secteur de la construction dans le contexte de la stratégie nationale de rénovation énergétique.

myenergy a également lancé avec TNS-ILRES une enquête auprès des personnes privées sur les raisons du manque d'investissement dans la rénovation énergétique.

Cette enquête a été préparée lors d'une réunion à la Chambre des Métiers le 17 septembre 2015.

* Rencontres café / croissant

Ces réunions ont pour objectif de rapporter les expériences rencontrées sur le terrain par les concepteurs OAI avec la réglementation en matière de performance énergétique des bâtiments.

Lors d'une première réunion le 26 novembre 2014, à laquelle ont participé **Tom EISCHEN** et **Georges REDING** pour la Direction Générale de l'Energie (DGE) auprès du Ministère de l'Economie, et **Gilbert THEATO** pour myenergy, l'étude de faisabilité, l'utilisation d'autres outils informatiques que le logiciel Lux-EEB dans la conception de construction passive, et la communication autour du conseil en énergie en général ont été discutées.

Une deuxième rencontre a eu lieu le 1^{er} avril 2015. **Georges REDING** et **Daniel FLIES** de la DGE, **Bruno BARBONI** de myenergy, et **Markus LICHTMESS** du bureau **GOBLET LAVANDIER & ASSOCIES INGENIEURS-CONSEILS**, ont apporté, dans la mesure du possible sur place, des réponses aux questions posées préalablement par les membres OAI en relation avec la réglementation en matière de performance énergétique des bâtiments d'habitation et fonctionnels, le conseil en énergie ou l'intégration de mesures d'efficacité et de performance énergétique dans les instruments urbanistiques.

Les réponses d'une portée générale sont reprises dans la FAQ professionnelle sur les pages dédiées au calcul de la performance énergétique et à l'établissement du certificat énergétique d'un bâtiment sur le Guichet Entreprises www.guichet.public.lu/experts-energie.

Une nouvelle réunion aura lieu au 1^{er} semestre 2016.

* Liste OAI des architectes et des ingénieurs-conseils offrant leurs services dans le domaine BAUEN AN ENERGIE : Energiepass / conseil en énergie

Cette liste reprend actuellement 211 membres OAI qui ont répondu à la circulaire de l'Ordre.

BROCHURE OAI SUR LES ARCHITECTES D'INTÉRIEUR



Ces bureaux fournissent des prestations de certificat de performance énergétique (CPE) (RGD du 30.11.2007) surtout pour les immeubles existants et de conseil en énergie (RGD du 20.04.2009 et du 12/12/2012).

La liste et la fiche d'inscription sur cette liste se trouvent sur le site www.oai.lu dans la rubrique « accueil » => « energiepass, liste des membres ».

Une recommandation OAI d'un contrat-type en matière de certificat de performance énergétique pour les bâtiments d'habitation a été publiée le 1^{er} octobre 2010 (cf. 2.2.4.).

5.2. RÈGLEMENT GRAND-DUCAL « PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS FONCTIONNELS »

* Mise à jour de la réglementation

cf. 5.1.

Pour mémoire : L'OAI a publié en avril 2013 la **circulaire n°28 aux membres OAI** concernant la performance énergétique des bâtiments fonctionnels.

Le règlement grand-ducal du 31 août 2010 concernant la performance énergétique des bâtiments fonctionnels a été publié au Mémorial A n°173 du 1^{er} octobre 2010.

L'établissement de certificats de performance énergétique pour les bâtiments fonctionnels est ouvert aux architectes et aux ingénieurs-conseils sous réserve de suivre la formation proposée par le Ministère de l'Economie en la matière.

Le groupe de travail OAI « CPE » évaluera l'opportunité d'établir une recommandation de contrat-type en la matière (cf. 2.2.5.).

* Rencontres café / croissant

cf. 5.1.

* Formation « light » à destination des bureaux d'architectes

A la demande de l'OAI, l'énergieagence propose à présent une telle formation.

Des informations à ce sujet peuvent être retrouvées sur www.eacademy.lu.

5.3. DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉNERGIE AU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE

Georges REDING et **Daniel FLIES** de la DGE, accompagnés de l'expert **Markus LICHTMESS**, ont été reçus par le Conseil de l'Ordre le 19 janvier 2015 afin de présenter un projet d'outil informatique permettant d'établir l'étude de faisabilité de manière simple à partir des données du certificat de performance énergétique (CPE). Cet outil a été mis en ligne par la DGE le 2 novembre 2015 sur le site www.guichet.public.lu/experts-energie.

Les contrôles des CPE effectués par la DGE et la base de données des CPE mise en place par la DGE ont également été abordés.

Tom EISCHEN, **Georges REDING** et **Daniel FLIES**, ont rencontré une délégation de l'OAI, composée de **Jos DELL**, **Gilles CHRISTNACH**, **Steve WEYLAND** et **Pierre HURT** le 24 juin 2015 pour faire le point sur la politique du Gouvernement en matière d'énergie et sur les modifications envisagées de la réglementation grand-ducale en matière de performance énergétique des bâtiments.

5.4. SOUS-COMMISSION PARLEMENTAIRE « PRÉPARATION DU DÉBAT D'ORIENTATION EN MATIÈRE DE CLIMAT ET D'ÉNERGIE »

La sous-commission parlementaire chargée de la préparation du débat d'orientation avec rapport sur l'orientation politique ainsi que le cadre d'action en matière de climat et d'énergie a invité le 24 juin 2015 une délégation de l'OAI, composée de **Jos DELL**, **Gilles CHRISTNACH**, **Steve WEYLAND** et **Pierre HURT**, pour un échange de vues.

Les arguments de l'OAI se sont basés sur les propositions OAI « Construisons ensemble notre cadre de vie » de 2013, entre autres le point 1. « Concevons, construisons et utilisons durablement notre cadre de vie » (cf. bulletin OAI n°77), l'avis de l'OAI du 20 juin 2014 sur le projet de loi n°6583 relative à la promotion du logement et de l'habitat durables, et les réflexions de l'OAI du 29/02/2008 au sujet du projet de loi « Pacte Logement ».

5.5. PROJET DE LOI N°6583 SUR LA PROMOTION DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT DURABLES ET CERTIFICATION LENOX DU MINISTÈRE DU LOGEMENT

Lors de l'entrevue du 12 mai 2015, le Secrétaire d'Etat **Marc HANSEN** a indiqué que le projet de loi a été retiré et qu'un nouveau projet sera élaboré après avoir également entendu les vues de la Fédération des Artisans / Chambre des Métiers.

Il y a encore des tests en cours (Fonds du Logement, SNHBM).

4 ETAPES CLÉS POUR UNE RÉNOVATION RÉUSSIE



5.6. CONSEIL NATIONAL POUR LA CONSTRUCTION DURABLE (CNCD)

Suite à sa constitution, le conseil d'administration du CNCD a mis en place 4 groupes de travail thématiques :

► GT1 : Observatoire

Responsable : **François THIRY**, Président du CNCD

► GT2 : Formation

Responsables : **Bruno RENDERS** (IFSB), **Max VON ROESGEN** (OAI)

Une première réunion de ce groupe de travail, à laquelle a participé **Pierre HURT** pour l'OAI, a eu lieu le 6 mars 2015 au Forum da Vinci.

► GT3 : Législation et certifications

Responsables : **Tom EISCHEN** (Ministère de l'Economie), **Marc FEIDER** (OAI)

Dans le cadre de ce groupe de travail, **Steve WEYLAND** et **Martine SCHUMMER**

ont assisté le 10 septembre 2014 à la présentation de la certification LUNAZ par le Ministère du Logement.

La première réunion de ce groupe de travail a eu lieu le 27 février 2015 à la Chambre de Commerce. **Marc FEIDER**, Trésorier de l'OAI et membre du conseil d'administration du CNCD, et **Pierre HURT** y ont participé.

► GT4 : Promotion et prospection

Responsable : **Christian TOCK** (Ministère de l'Economie)

Une première réunion de ce groupe de travail, à laquelle a participé **Marc FEIDER**, a eu lieu le 15 janvier 2015 au Ministère de l'Economie.

5.7. MYENERGY

myenergy et l'OAI se rencontrent régulièrement afin de se concerter sur des thèmes d'intérêt commun.

* Série de conférences «Rénov'Action»

Des membres de l'OAI ont participé à cette série de conférences dédiées à la promotion de la rénovation énergétique et organisées aux dates suivantes par myenergy :

- 13 octobre 2015 : Luxexpo
- 22 octobre 2015 : Diekirch
- 24 octobre 2015 : Esch/Alzette
- 29 octobre 2015 : Rédange
- 31 octobre 2015 : Grevenmacher.

Un appel à propositions a également été lancé auprès des membres OAI pour qu'ils proposent des visites de maisons anciennes rénovées ou en cours de rénovation pendant les journées du samedi 24 octobre et 31 octobre 2015.

Ces visites offraient la possibilité aux personnes intéressées de voir concrètement les étapes d'un chantier de rénovation énergétique et le confort de vie offert au sein d'une maison assainie.

* myenergy days du 20 au 22 mars 2015

L'OAI a participé au salon myenergy days dédié à l'énergie dans la construction du vendredi 20 au dimanche 22 mars 2015 dans les halls de LUXEXPO à Luxembourg-Kirchberg.

Outre la rénovation énergétique, cette foire a traité cette année également des nouvelles constructions de maisons passives.

8 membres de l'OAI actifs en la matière, qui ont répondu à l'appel de l'OAI, se sont présentés sur le stand de l'OAI afin de pouvoir répondre à la concurrence d'entreprises non-membres de l'OAI qui proposent également du conseil en énergie.

Ce salon ne sera plus organisé à l'avenir.

* Intégration de mesures d'efficacité et de performance énergétique dans les instruments urbanistiques

Ce dossier a été discuté le 17 mars 2014 avec une délégation de myenergy, composée de son directeur **Gilbert THEATO** et de **Jean-Marc STAUDT**, et avec **Carla OLIVEIRA**, juriste à la Direction générale de l'Energie au Ministère de l'Economie.

Lors d'une seconde réunion le 11 septembre 2014, l'avis de l'OAI en la matière a été présenté par **Jos DELL**, **Uta TRUFFNER** et **Chantal ZEYEN**.

5.8. ENERGIEAGENCE

cf. 6.5.

AFFICHE OAI



5.9. CONFÉRENCE « NACHALTIGES BAUEN IN LUXEMBURG – WAT BRENGT DAT MIR » LE 24 MARS 2015

Le développement durable est sur toutes les lèvres. Mais que signifie exactement construire durable de A à Z ? Quelle est l'importance de se tourner vers la construction durable ? Comment se positionne le Grand-Duché sur cette problématique - et quelle est sa vision ? Quels sont les concepts porteurs d'espoir pour l'avenir ? Comment le Grand-Duché peut-il devenir précurseur dans ce domaine ? Toutes ces questions ont été débattues lors de la conférence « Nachhaltiges Bauen in Luxemburg – Wat brengt dat mir » qui s'est tenue sous l'égide de la Chambre des Métiers le 24 mars 2015.

Plus de 120 participants, acteurs importants dans les métiers de la construction, ont pris part à cette conférence organisée par le Ministère du Logement, le Ministère de l'Économie, la Chambre des Métiers, le Conseil pour la Construction durable (CNCD), l'OAI et l'énergieagence. À cette occasion, les discussions ont porté principalement sur la réglementation et les perspectives d'avenir de la construction durable des logements et des bâtiments administratifs. Cette conférence a également retenu l'attention du gouvernement, représenté par **Maggy NAGEL**, Ministre du Logement, et par **Francine CLOESER**, Secrétaire d'État à l'Économie.

5.10. RÉGIME D'AIDES POUR LA PROMOTION DE L'UTILISATION RATIONNELLE DE L'ÉNERGIE ET LA MISE EN VALEUR DES ÉNERGIES

Une réunion de concertation spécifique avec l'Administration de l'Environnement sur le thème des subsides en matière d'énergie a eu lieu le 10 septembre 2015. L'Administration de l'Environnement, représenté par son directeur **Robert SCHMIT** et son collaborateur **Yves IACOVAZZI**, ont discuté avec **Gilles CHRISTNACH**, **Francis DIEDERICH** et **Patrick SCHU**, membres du groupe de travail OAI « CPE » des évolutions à venir en la matière.

Une liste de membres OAI fournissant des prestations de certificat de performance énergétique (RGD du 30/11/2007) surtout pour les immeubles existants et de conseil en énergie (RGD du 20/04/2009 et du 12/12/2012) a été publiée sur le site www.oai.lu dans la rubrique « accueil » => « energiepass, liste des membres » afin de répondre aux larges demandes des clients en matière de « Bauen an Energie ». (cf. 5.1.)

6. FORMATION

6.1. FORMATIONS CONTINUES OAI

* Organisation des formations continues OAI

Les centres de recherche publics Henri Tudor et Gabriel Lippmann ont fusionné pour former le Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST).

Le LIST a repris la convention de collaboration du CRP Henri Tudor avec l'OAI pour le programme de formations continues.

A partir du cycle 2015-2016, l'organisation matérielle des formations est gérée par la **House of Training (HOT)** auprès de la Chambre de Commerce, le LIST intervenant comme expert dans la définition des thèmes et la recherche des intervenants.

Le comité scientifique des formations continues OAI se réunit régulièrement afin de suivre les formations et de définir les contenus des différents modules. La délégation de l'OAI au sein de cette commission est composée de l'architecte **Max VON ROESGEN**, de l'ingénieur-conseil **Dany WINBOMONT**, de l'urbaniste-aménageur **Marie-Laure MIR** et **Pierre HURT**.

Le comité de pilotage définit les grandes lignes et le suivi financier de ce programme de formations. La dernière réunion a eu lieu le 11 septembre 2015.

* Retour sur le cycle 2014-2015

Les 24 modules du cycle de formations continues OAI / CRP-HT 2014-2015 ont connu un beau succès avec la participation de 362 professionnels du secteur de la construction venant de 161 sociétés différentes.

Le taux de satisfaction avoisine les 92% ce qui est excellent et ce qui montre aussi l'importance de faire évoluer constamment le programme avec les enjeux du secteur.

* Conférence de la rentrée et présentation du cycle 2015-2016

La **remise des certificats aux participants du cycle 2014-2015** a eu lieu le 21 septembre 2016 en présence de **François BAUSCH**, Ministre du Développement durable et des Infrastructures.

A cette occasion, **Jos DELL**, Président de l'OAI, et **Sylvain KUBICKI**, Senior R&T associate au LIST, ont présenté l'**approche BIM, son évolution et son impact sur les professions OAI**.

REMISE DES CERTIFICATS AUX PARTICIPANTS DES FORMATIONS OAI / LIST

21/09/2015



Max VON ROESGEN, membre du Conseil de l'Ordre responsable « Formations OAI », a présenté le programme 2015-2016 qui peut être consulté au centre du présent rapport d'activité et sur le site www.oai.lu/formation.

*Congé individuel de formation

La note professionnelle n°44 à ce sujet a été intégrée dans la documentation OAI.

Ce congé peut être utilisé pour suivre les formations continues OAI.

Suite à nos interventions conjointement avec la FTI, les personnes exerçant une activité professionnelle indépendante ou libérale bénéficient d'une indemnité compensatoire payée directement par l'Etat. Elle est fixée sur la base du revenu ayant servi pour le dernier exercice cotisable comme assiette de cotisation pour l'assurance-pension.

Les différents formulaires relatifs à l'octroi d'un congé de formation et à la demande de remboursement de l'employeur sont téléchargeables sur le site Internet du Ministère de l'Education Nationale :

http://www.men.public.lu/sys_edu/form_vie/conge_indiv_formation/index.html

6.2. SÉANCES D'INFORMATION / CONFÉRENCES

Les séances d'information suivantes ont été organisées lors de cet exercice :

- a) **Séance d'information** pour les membres OAI et pour les communes portant sur la présentation du Guide Urbanisme, organisée par le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative le 9 mars 2015 au Centre de Conférences au Kirchberg.
Les exposés ont été tenus par le Ministre **Dan KERSCH**, le Président de l'OAI **Jos DELL**, et par **Julien HAVET**, responsable de la Cellule de facilitation relative aux autorisations dans les domaines de l'urbanisme et de l'environnement (CFUE).
100 personnes y ont participé.
- b) **Séance d'information** pour les membres OAI du 6 juillet 2015 sur le thème « Médiation & Construction », organisée en collaboration avec le Centre de Médiation Civile et Commerciale (CMCC).
Les exposés ont été tenus par **Me Jacques WOLTER**, Président du CMCC, **Dr. Jan KAYSER**, Secrétaire général du CMCC, et **Claude AMAR**, architecte et médiateur.
70 personnes y ont participé.

6.3. BTS « INFRASTRUCTURES ET BÂTIMENTS » AU LYCÉE JOSY BARTHEL DE MAMER

1^{ère} promotion 2012-2014 : 9 étudiants ont complété le cursus complet.

2^{ème} promotion 2013-2015 : 9 étudiants ont complété le cursus complet.

3^{ème} promotion 2014-2016 : 8 étudiants sont actuellement inscrits.

4^{ème} promotion 2015-2017 : 9 étudiants sont actuellement inscrits.

Les membres OAI, disposés à tenir des cours au sein de ce BTS en tant que chargé de cours, sont priés de contacter le secrétariat de l'OAI par mail (oai@oai.lu).

Pour mémoire : un groupe de travail OAI présidé par le professeur **Michel PUNDEL** a identifié qu'une formation BTS « Infrastructures et Bâtiments » au Luxembourg serait la bienvenue pour les membres de l'OAI. Organisée au Lycée Josy Barthel de Mamer, cette formation s'inspire largement des cursus en place en France.

Le programme d'études est structuré en cinq chapitres:

1. Etudes d'un projet bâtiment
2. Etudes d'un projet infrastructures
3. Parties communes aux projets bâtiment et infrastructures
4. Enseignement général spécifique
5. Stage et Mémoire

Vous trouverez plus d'informations à ce sujet sur le site www.ljbm.lu.

6.4. TABLE RONDE « FORMATIONS POUR LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION »

Dans le cadre de cette initiative, une **page dédiée aux formations du secteur de la construction** a été mise en place sur le portail Lifelong Learning géré par l'Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue (INFPC) à l'adresse <http://construction.lifelong-learning.lu>.

CYCLE DE FORMATION OAI POUR ARCHITECTES ET INGÉNIEURS-CONSEILS

WEITERBILDUNGSREIHE OAI FÜR ARCHITEKTEN UND BERATENDE INGENIEURE

CONSTRUCTION DURABLE ET ÉNERGIE NACHHALTIGES BAUEN UND ENERGIE



	Bâtiment durable : suivi et monitoring	NEW	15/04/16	14:00-18:00	Ch. de Com.
	Dossiers PAP/PAG : principaux problèmes rencontrés et éléments de réponse		22/04/16	09:00-17:00	Ch. de Com.
	Aktivhaus	NEW	28/04/16	14:00-18:00	Ch. de Com.
	Habitat participatif : nouvelles formes de l'habitat	NEW	12/05/16	14:00-18:00	Ch. de Com.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION BAUMATERIALIEN



	ARCHI SKIN : matériaux et technologies émergentes pour les façades	NEW	27/05/16	14:00-18:00	Ch. de Com.
	Menuiseries extérieures : évolutions et critères de choix des matériaux	NEW	03/06/16	14:00-18:00	Ch. de Com.
	Glasprodukte im Hochbau	NEW	10/06/16	09:00-17:00	Ch. de Com.

En partenariat avec / In Partnerschaft mit

LUXEMBOURG
INSTITUTE
OF SCIENCE
AND TECHNOLOGY



Afin de pouvoir offrir des formations innovantes répondant aux défis actuels, une réflexion approfondie a été réalisée avec la participation active d'acteurs institutionnels, sectoriels et issus des professions OAI :

Service des Sites et Monuments Nationaux | Musée d'Histoire de la Ville de Luxembourg | EnergieAgence | MyEnergy | CRTI-B | Administration des Bâtiments Publics | Université du Luxembourg | INFPC

En collaboration avec / In Zusammenarbeit mit: Administration du Cadastre et de la Topographie | Direction de l'Aménagement communal et du Développement urbain | Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative | Ministère du Développement durable et des Infrastructures | Ville de Luxembourg



PAGE DÉDIÉE SUR LE PORTAIL LIFELONG LEARNING



6.5. COLLABORATION AVEC L'ENERGIEAGENCE

L'énergieagence participe déjà à l'élaboration des modules de la partie « Construction durable » des cycles de formation OAI / CRP-HT.

Les membres de l'OAI constituent 2/3 des participants des formations organisées par l'énergieagence. La collaboration a donc été intensifiée afin que l'OAI contribue à la définition des contenus de ces formations et en vue de développer des formations spécifiques pour les membres de l'OAI.

Ainsi, l'organisation et le contenu d'une formation spécifique pour les membres de l'OAI sur le calcul des ponts thermiques ont été définis lors de plusieurs réunions de travail.

Un groupe de travail OAI a testé 2 logiciels professionnels pour le calcul de ponts thermiques parmi les logiciels disponibles sur le marché, à savoir les logiciels ZUB ARGOS et FLIXO, afin d'évaluer leur intérêt pour les membres de l'OAI.

ZUB ARGOS est un logiciel allemand (disponible en allemand et en anglais), FLIXO est un logiciel suisse (multilingue, dont allemand et français).

Il ressort que ces 2 logiciels peuvent être recommandés aux membres de l'OAI.

L'énergieagence a basé sa formation, qui a eu lieu en octobre 2014, en novembre 2015 (langue allemande) et en mars 2015 (langue française), sur le logiciel ZUB ARGOS. Cette formation sera renouvelée.

A la demande de l'OAI, l'énergieagence propose également une formation « light » à destination des bureaux d'architectes sur la **performance énergétique des bâtiments fonctionnels**.

Des informations sur les formations de l'énergieagence peuvent être retrouvées sur www.eacademy.lu.

6.6. UNIVERSITÉ DU LUXEMBOURG

Prof. Rainer KLUMP, Recteur de l'Université du Luxembourg (Uni.lu), accompagné de **Carole SCHMIT**, coordinatrice du futur Master en architecture de l'Uni.lu, ont été reçus le 4 mai 2015 par une délégation de l'OAI, composée de **Jos DELL**, **Andrea DE CILLIA** et **Pierre HURT**.

Les activités de l'Uni.lu et ses interactions avec l'OAI et ses membres, les masters en ingénierie, la formation continue en aménagement du territoire (FCAT) et le projet du master en architecture de l'Uni.lu ont notamment été abordés lors de cette réunion.

*Formation Continue en Aménagement du Territoire (FCAT)

Les délégués de l'OAI **Isabelle VAN DRIESSCHE** et **Max VON ROESGEN** participent aux réunions de pilotage de cette formation. La dernière réunion a eu lieu le 16 mars 2016. L'intérêt des bureaux d'urbanistes-aménageurs de pouvoir participer à des cours issus de cette formation de manière isolée a été affirmé.

Cela pourra se faire directement par l'Uni.lu, ou par l'intégration de tels modules dans le cycle de formations OAI. Ce dossier sera poursuivi.

Vous trouverez plus d'informations sur cette formation sur le site <http://fcats.uni.lu/>.

*Table ronde interne Uni.lu « Innendämmung » le 15 octobre 2014

L'OAI a participé à cette table ronde qui traitait de l'isolation intérieure des bâtiments avec pour objectif de développer des thèmes de thèse de doctorat et de recherche.

* Master en architecture

Ce projet de master a été discuté lors de la réunion du 4 mai 2015 avec le Recteur de l'Université du Luxembourg **Prof. Rainer KLUMP**.

* Masters en ingénierie

Le Conseil de Gouvernance de l'Université du Luxembourg a approuvé les 2 masters suivants, qui ont été lancés en **septembre 2014** :

- ▶ Master of Science in Engineering, Sustainable Product Creation
- ▶ Master of Science in Civil Engineering, Megastructure Engineering with Sustainable Resources

L'OAI appuie pleinement la mise en place de ces Masters, notamment au vu du domaine très dynamique de la construction et de son marché de l'emploi assez tendu au Luxembourg.

VOYAGE D'ÉTUDES À L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE MILAN 13-17/05/2015



6.7. VOYAGES D'ÉTUDES OAI

En 2015, l'Ordre a organisé 2 voyages d'études :

- ▶ du 13 au 17 mai 2015 : **Exposition universelle à Milan**, avec la participation de 37 personnes.
- ▶ du 23 au 27 septembre 2015 : **Vienne**, avec la participation de 26 personnes.

En 2016, les voyages suivants seront organisés :

- ▶ du 4 au 8 mai 2016 : **Bilbao / San Sebastian / Pays basque**.
- ▶ du 22 au 25 septembre 2016 : **Lyon**.

Le programme des voyages d'études de l'OAI peuvent être retrouvés dans l'espace membres du site www.oai.lu à la rubrique « envoi aux membres ».

Pour l'organisation de ses voyages d'études, l'OAI fait souvent appel à l'organisme Guiding Architects. Cette association de bureaux d'architectes organise des excursions et voyages d'études à l'attention des architectes.

Vous trouverez plus d'information sur cette association sur le site www.guiding-architects.net.

6.8. VISITE DU NEOBUILD INNOVATION CENTER ET DU BÂTIMENT DIDACTIQUE DE L'IFSB

45 personnes ont participé à la visite pour les membres OAI du NEOBUILD INNOVATION CENTER et du bâtiment didactique de l'IFSB organisée le 6 octobre 2015 par l'IFSB et Neobuild en collaboration avec l'OAI.

Le NEOBUILD INNOVATION CENTER est une vitrine de l'innovation liée à la construction durable. Construit sous forme de « Living Lab », ce bâtiment passif « zero energy » préfigure les standards des bâtiments futurs. Il intègre, en complément d'une enveloppe performante, une des deux piles à combustible présentes sur le marché luxembourgeois, un système d'isolation intégré aux prémurs, une serre urbaine et différentes solutions techniques (ventilation, énergies renouvelables, chauffage, éclairage...).

Le bâtiment didactique de l'IFSB pour bâtiments passifs intègre différents systèmes constructifs (maçonnerie, béton et bois) et solutions pour les bâtiments passifs (menuiseries, solaire thermique, pompes à chaleur, photovoltaïque, ventilation).

7. COMMUNICATION / PROMOTION DE LA PROFESSION

7.1. 25 ANS DE L'OAI

Plusieurs manifestations ont été organisées par l'OAI dans le cadre de son 25^{ème} anniversaire.

* Séance académique

Une séance académique en présence de **Son Altesse Royale le Grand-Duc** et du Premier Ministre Xavier BETTEL, et à laquelle les membres de l'OAI et ses interlocuteurs ont été conviés, a eu lieu lundi 15 juin 2015 à partir de 19h dans le grand auditorium de la toute nouvelle Maison du Savoir de l'Université à Esch-sur-Alzette / Belval.

900 personnes ont assisté à cette séance et à la fête estivale, parmi lesquelles de nombreux membres du Gouvernement, des députés, des bourgmestres, ainsi que des personnalités issues des domaines économique, social, culturel, des maîtres d'ouvrage et des partenaires d'organisations professionnelles du Luxembourg et de la Grande Région.

Le programme de la soirée se présenta comme suit :

L'accueil des invités a été assuré par le Conseil de l'Ordre, secondé par une quinzaine d'étudiants du Lycée Josy Barthel de Mamer.

Après l'apéritif, la manifestation débuta à 19h30 avec la présentation du programme par l'architecte **Shaaf MILANI-NIA**.

D'abord le **Dr. Robert L. PHILIPPART** a tenu un exposé intitulé « De la quête d'identité à l'affirmation d'une profession ».

Ensuite **Pierre HURT**, directeur de l'OAI, et Shaaf MILANI-NIA ont présenté un film / kaléidoscope très rythmé, basé sur les 25 chapitres thématiques du livre + 25 sur les 25 ans d'activités de l'OAI.

A suivi l'allocution de **Jos DELL**, Président de l'OAI, qui a rappelé que les prestations des membres de l'OAI façonnent notre espace de vie et notre manière de vivre ensemble. Trop de règles tuent la créativité. Il importe de laisser à ces professionnels l'espace nécessaire à l'expression de leur imagination.

Le Premier Ministre **Xavier BETTEL** a conclu la séance en présentant ses vœux à l'OAI et tout particulièrement à son directeur Pierre HURT, en fonction depuis la constitution de

25 ANS DE L'OAI MAISON DU SAVOIR

15/06/2016



l'Ordre en mars 1990. Il a souligné la bonne collaboration de l'OAI avec le Gouvernement dans de nombreux dossiers importants.

Sous les applaudissements de l'audience, Jos DELL a remis un cadeau à Pierre HURT pour le remercier de son engagement depuis la création de l'OAI.

Ensemble avec Son Altesse Royale le Grand-Duc, les convives ont rejoint le cadre étonnant des hauts-fourneaux avec la Halle des Poches à Fonte et de ses alentours pour une soirée conviviale placée sous le thème des délices de notre terroir ainsi que pour la découpe du gâteau d'anniversaire.

L'ambiance musicale fut assurée par l'ensemble de jazz du Conservatoire de la Ville d'Esch-sur-Alzette dirigée par Marc HARLES.

En quittant les lieux, les participants ont reçu un souvenir de la fête des 25 ans OAI.

* Livre +25

L'OAI a publié l'**ouvrage + 25** qui retrace un quart de siècle de l'OAI, et comprend un reportage en images sur ces festivités.

25 chapitres thématiques présentent la variété et la multiplicité des initiatives de l'Ordre tant au niveau

légal, réglementaire, déontologique,
d'organisation professionnelle au service de ses membres,
que d'acteur culturel agissant dans l'intérêt général.

Citons, par exemple, les actions politiques, l'engagement européen de l'OAI, la participation au processus législatif, le façonnage du cadre de travail des membres de l'OAI, les actions de sensibilisation du grand public : Guide OAI Références, Bauhàrepräis OAI, www.architectour.lu, www.cabanes.lu, www.unplanpourtonavenir.lu,...

Bien qu'il soit difficile de mesurer l'impact direct, nous espérons cependant que, dans l'une ou l'autre situation, vous avez ressenti un effet de ce large éventail d'initiatives sur votre cadre de vie professionnelle ou personnelle.

Le livre a été remis au Premier Ministre **Xavier BETTEL** le 1^{er} octobre 2015.

* Exposition OAI "BAUZEICHEN– Unsere gebaute Umwelt lesen" au Musée d'histoire de la Ville de Luxembourg du 12 mai 2015 au 3 janvier 2016

L'OAI a participé par une contribution propre à l'exposition « Signes - un langage sans parole ».

Le vernissage de cette exposition a eu lieu le 12 mai 2015 au Musée d'Histoire de la Ville de Luxembourg.

... n'as-tu pas observé, en te promenant dans cette ville, que d'entre les édifices dont elle est peuplée, les uns sont muets ; les autres parlent ; et d'autres enfin, qui sont les plus rares, chantent ?

(Paul Valéry, Eupalinos ou l'Architecte, 1927)

L'exposition a inspiré et guidé le visiteur afin qu'il puisse percevoir, dans une perspective élargie son environnement bâti. Elle lui permet de décoder le langage de l'architecture et fait parler un patrimoine généralement perçu comme muet.

De nombreux exemples tirés des domaines public et privé ont permis de jeter un regard critique sur la qualité de la construction récente et contemporaine au Luxembourg.

Une affiche reprenant les châteaux livrés en eau par le SES a été distribuée aux visiteurs de cette exposition (cf. également en page 56).

Commissaire : Hans Fellner.

Exposition avec le soutien d'ENOVOS.

* Edition d'un timbre-poste pour les 25 ans de l'OAI

A l'initiative de son président honoraire **Jean HERR**, l'OAI a repris l'idée d'émettre un timbre-poste d'une valeur de 0,60 € pour le 25^{ème} anniversaire de l'OAI.

Après acceptation de ce projet par POST Luxembourg, le concept a été développé par l'agence ROSE DE CLAIRE.

Mis en vente dès le 3 mars 2015, la présentation officielle de ce timbre tiré à 150 000 exemplaires a eu lieu le 10 mars 2015 dans la Skybox au siège de l'OAI – Forum da Vinci.

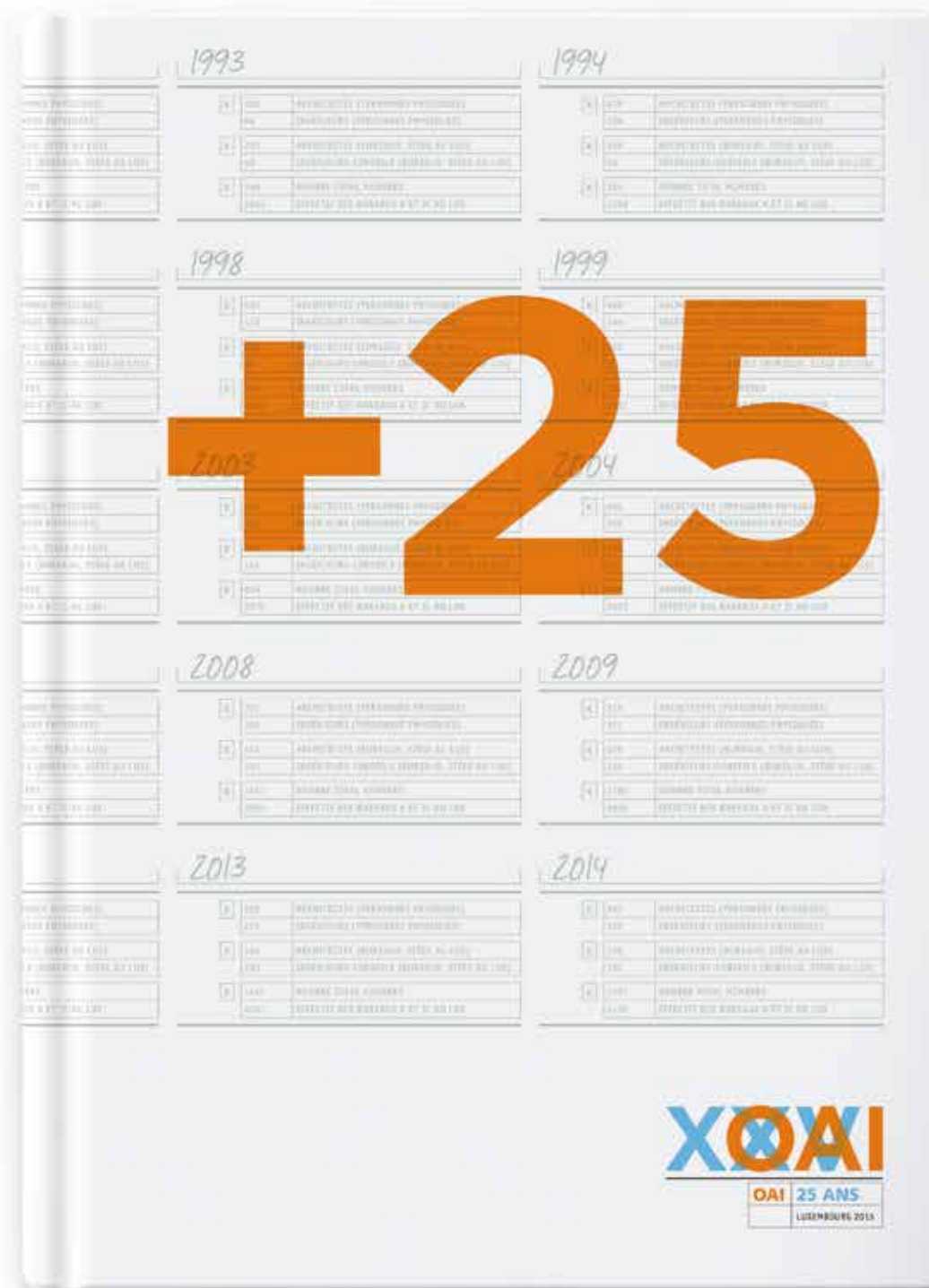
Lors de cette réception, **Jos GLOD**, Directeur Général adjoint de POST Luxembourg, a remis un cadre commémoratif à **Jos DELL**, Président de l'OAI.

EMISSION D'UN TIMBRE POUR LES 25 ANS DE L'OAI

10/03/2015



RETOUR SUR 25 ANS D'ACTIVITÉS DE L'OAI



Le livre est disponible au secrétariat de l'OAI au prix de 25 EUR TTC (6, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à Luxembourg / Tél. +352 42 24 06 / oai@oai.lu / www.oai.lu / Heures d'ouverture: du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et dans de nombreuses librairies; ou bien en effectuant un virement/versement de 25 EUR + frais d'envoi (Luxembourg: 5€; Europe: 10€; Reste du monde: 15€) sur le compte bancaire de l'OAI IBAN LU52 0019 1000 4602 3000, BIC BCEELULL avec la mention « Livre + 25 » et votre adresse complète.

PRÉSENTATION DU GUIDE OAI RÉFÉRENCES 2016

06/10/2015



7.2. AUDIENCE AU PALAIS GRAND-DUCAL PAR SON ALTESSE ROYALE LE GRAND-DUC POUR LES NOUVEAUX MEMBRES OBLIGATOIRES ET FACULTATIFS DE L'OAI

Ces audiences se déroulent à un rythme biennuel.

1 nouveau membre facultatif, débutant dans la profession et établi au Luxembourg (diplôme obtenu après le 1^{er} janvier 2011 et inscription à l'OAI entre le 1^{er} octobre 2013 et le 30 septembre 2015), et 19 personnes en pratique professionnelle, accompagnés par **Jos DELL**, Président, **Andrea DE CILLIA**, Vice-Président, et **Pierre HURT**, Directeur, ont été reçus le 3 décembre 2015 en audience par **Son Altesse Royale le Grand-Duc Henri**.

Il s'agit de : ALLARD Jean, BANDE Justine, BONTEA Simona, DAVID Pierre, DEROUICHE Jihène, ELTER Manon, ENGELMANN Olivier, FABER Laurent, GENGLER Jean, GILLES Florian, GLOD Denise, KOPPE Patty, MAUS Michaela, OLY Mathieu, RODRIGUES MACHADO CATITA Patrick, SANTOS PEREIRA Gonçalo, SCHARLE Paul, SCHARTZ André, STEFFES François, WEISEN Christian.

Suite à cette audience, un déjeuner a été organisé par l'OAI afin de prolonger cette manifestation de manière conviviale.

7.3. PROMOTION DANS LES ORDRES NATIONAUX

Francine CLOSENER, Secrétaire d'Etat à l'Economie, a procédé le 15 juin 2015 à la remise des décorations décernées aux membres OAI.

Les membres suivants ont été nommés Chevalier de l'Ordre de la Couronne de Chêne : Architectes : **MICHELI Shoja**, **STEINMETZ Nico**.

7.4. PORTAIL INTERNET DE L'OAI : WWW.OAI.LU

L'OAI a lancé en février 2014 sa **nouvelle base de données interne de réalisations de membres OAI** (architecte, ingénieur-conseil, architecte d'intérieur, urbaniste-aménageur, arch-/ing-paysagiste).

Chaque membre dispose dans cette base de son « armoire » avec ses projets qu'il peut gérer lui-même (ajouts, retraits, mises à jour), et depuis laquelle il peut, par exemple, imprimer ses dossiers de presse ou composer ses dossiers de références,...

Ainsi, seuls le membre en question et l'OAI ont accès à son armoire à projets.

Utilisation par l'OAI pour répondre à de nombreux interlocuteurs : presse,...

L'Ordre utilisera cette base de données de manière continue pour **diverses actions de promotion** de nos professions, telles que :

- ▶ la brochure Architectour.lu
- ▶ la brochure réalisée par Luxembourg for Business sur des projets à l'étranger de membres de l'OAI et sur des projets de membres de l'OAI disposant d'une certification environnementale
- ▶ des articles de presse
- ▶ des demandes de renseignements de la presse écrite et des médias (TV, radio, ...) et d'autres acteurs du secteur
- ▶ le projet OAI de « BKIL » sur base du Baukosteninformationszentrum (www.bki.de)
- ▶ ...

Cet outil a connu un beau succès dès son lancement.

Dans un premier temps, outre la base de données générale, cet outil a été utilisé pour transmettre des propositions pour les activités suivantes :

- ▶ 2^{ème} édition d'Architectour.lu : 257 réalisations proposées
- ▶ Publication sur des réalisations à l'étranger de membres OAI : 57 réalisations proposées
- ▶ Publication sur des réalisations de membres OAI disposant d'une certification environnementale : 26 réalisations proposées
- ▶ Nouvelles formes d'habitat : 14 réalisations proposées
- ▶ Base de données générale : 26 réalisations proposées
- ▶ Base de données de projets non réalisés (concours,...) : 3 projets proposés.

Informations reprises dans la base de données

Pour introduire un projet dans la base de données, il vous suffit de vous rendre dans l'espace membres du site www.oai.lu à la rubrique «bdd réalisations membres oai» => «introduire un nouveau projet» et de suivre les instructions.

Afin de préparer l'insertion de vos réalisations dans la base de données, vous trouverez sur la page d'accueil de la base de données un fichier pdf reprenant la liste des champs à remplir.

Vous pouvez également apporter des modifications aux projets que vous avez déjà introduits dans la base de données. Pour cela, rendez-vous dans la rubrique « bdd réalisations membres oai » => « liste des projets déjà introduits ».

2^{ÈME} ÉDITION DU GUIDE ARCHITECTOUR.LU



Avec le soutien financier :
Ministère de l'Economie
Ministère de la Culture
Fondation Indépendance
de la BIL

Partenaires :
RTL
Habiter.lu

STAND DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE SUR LA FOIRE VAKANZ 16-18/01/2015



Points forts essentiels du site www.oai.lu :

- ▶ **l'annuaire des membres OAI, outil de recherche intuitif et multicritère (profession, activités, localités,...) pour accéder rapidement aux coordonnées des membres,...**
- ▶ une partie en libre accès pour le grand public reprenant des informations sur l'actualité de l'Ordre : avis sur les projets de lois et de règlements, activités (expositions, formations) et publications (Guide OAI « Références Architectes et Ingénieurs-conseils », brochures Energiepass, bulletins), la liste des membres de l'OAI offrant leurs services dans le domaine BAUEN & ENERGIE, la recommandation de contrat-type architecte pour le secteur privé, les formations continues OAI / CRP- Henri Tudor,...
- ▶ une rubrique emploi très active dans laquelle les membres de l'OAI peuvent mettre en ligne leurs offres et les personnes intéressées leurs demandes d'emploi.
- ▶ les expositions de l'OAI qui peuvent être consultées en ligne en pdf.
- ▶ un accès réservé aux membres avec des documents d'intérêt professionnel (circulaires aux membres, notes professionnelles, fiches de travail, documents pour les assemblées générales,...), les concours d'architecture et d'ingénierie publiés au Luxembourg ainsi qu'une sélection de concours étrangers, ...

7.5. GUIDE OAI 2016 RÉFÉRENCES ARCHITECTES ET INGÉNIEURS-CONSEILS

Les 750 réalisations de cet ouvrage **permettent au grand public de faire un tour d'horizon de l'actualité construite** avec le concours des membres de l'OAI, et de disposer d'un outil efficace pour pouvoir entrer en contact avec ces femmes et hommes de l'art, qui conçoivent et matérialisent des idées individuelles avec leurs clients.

Passant de 85 participants pour la première édition en 1994, à 209 participants aujourd'hui, les 11 volumes documentent **l'évolution quantitative mais surtout l'évolution qualitative des projets au Luxembourg sur cette période.**

La **diversité des professions regroupées au sein de l'OAI** est illustrée par les projets et réalisations de 135 bureaux d'architectes, 45 bureaux d'ingénieurs-conseils, 4 bureaux d'architectes d'intérieur, 23 bureaux d'urbanistes-aménageurs et 2 bureaux d'architectes- / d'ingénieurs-paysagistes. Autant d'acteurs indépendants qui travaillent dans le but de façonner et d'agir sur le cadre de vie pour trouver des solutions intelligentes et durables.

Le **Guide OAI Références 2016** a été présenté mardi 6 octobre 2015 à 11h au Siècle de l'OAI - Forum da Vinci en présence de la Secrétaire d'Etat à l'Economie **Francine CLOSENER**.

Le **stand de l'OAI lors de la Semaine Nationale du Logement / Home & Living Expo** du 10 au 18 octobre 2015 dans les halls de Luxexpo (Luxembourg-Kirchberg) était principalement axé sur la présentation de ce livre.

L'Ordre va envoyer à ses frais 1000 exemplaires du guide auprès des députés luxembourgeois, députés européens, ministres luxembourgeois, ambassades luxembourgeoises à l'étranger, ambassades étrangères au Luxembourg, bourgmestres et services techniques des administrations communales, administrations et instances publiques luxembourgeoises, organismes culturels luxembourgeois, divers ordres, chambres, instituts, associations, fédérations, écoles et universités.

7.6. ARCHITECTOUR.LU

Cette 2^{ème} édition du guide présente **quatorze itinéraires** à travers le Grand-Duché et propose la découverte de 294 projets exemplaires d'architecture et d'ingénierie. Dans le domaine de l'architecture et de l'ingénierie, la création contemporaine contribue, avec le patrimoine, à l'attractivité du pays.

Édité à 10 000 exemplaires, cet ouvrage de promotion a été présenté par **Francine CLOSENER**, Secrétaire d'Etat à l'Economie, **Jos DELL**, Président de l'OAI et **Pierre HURT**, Directeur de l'OAI le 16 janvier 2015 sur le stand du Ministère de l'Economie au Salon du Tourisme VAKANZ.

Des édifices représentatifs et mis en valeur par des itinéraires parcourant tout le pays
L'appel à propositions à tous les membres de l'OAI a connu un engouement impressionnant.

Les objets construits après l'année 2000 et ceux plus anciens ayant un intérêt touristique particulier ont été conservés dans la nouvelle édition.

Un groupe de travail OAI a tracé 14 itinéraires après étude des propositions remises en ligne afin de respecter la logique de tours et de garantir la qualité de l'ensemble. Il a ainsi créé plusieurs itinéraires facilitant le repérage de la création architecturale innovante et de qualité. Certains itinéraires facilitent la découverte en randonnée pédestre ou à vélo.

SPOT RTL TV ARCHITECTOUR.LU



Les architectes **Jean-Claude WELTER** et **Laury MERSCH** ont conçu et réalisé le guide, tandis que l'historien **Dr. Robert L. PHILIPPART** a adapté et traduit les textes.

Plus qu'un livre, un véritable outil interactif

Outre les 14 itinéraires, le site www.architectour.lu comporte une rubrique « divers » reprenant les 89 réalisations hors tours.

Un bref descriptif renseigne sur le parti architectural, l'architecte, l'ingénieur-conseil, l'année de réalisation, l'adresse faisant ainsi de ce guide un véritable outil de découverte. Le site www.architectour.lu propose une version en ligne et permet une véritable interactivité. Ainsi les visiteurs découvriront l'architecture contemporaine en parcourant le pays avec leur tablette ou leur smartphone.

Un guide en français et en allemand en libre diffusion dans tout le pays et à l'étranger

Fort des partenariats tissés au niveau national, ce guide gratuit, rédigé en français et en allemand, est largement diffusé. Il est disponible à l'OAI, à la Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie, et dans tous les bureaux touristiques au Grand-Duché. Afin de promouvoir l'architecture contemporaine du Luxembourg à l'étranger une diffusion internationale est assurée par tous les opérateurs culturels luxembourgeois. Le guide est également téléchargeable sur le site www.architectour.lu.

Un jeu d'affiches présentant cette initiative a été envoyé aux différents Ministères et aux administrations communales avec prière de les placer en lieu accessible au public. Des exemplaires supplémentaires sont disponibles sur simple demande par mail (oai@oai.lu) au secrétariat de l'OAI.

Un spot présentant cette initiative a été diffusé régulièrement sur RTL Télé Lëtzebuerg et sur RTL Radio Lëtzebuerg. En outre, un reportage sur cette brochure a été proposé dans l'émission «de Magazin» du 4 août 2015 de RTL Télé Lëtzebuerg.

Ils peuvent être visionnés sur www.oai.lu à la rubrique «publications grand public» => «vidéos/audio».

Carte de visite culturelle et « Nation Branding »

Ce guide est également un outil de promotion dont pourront se servir les acteurs du tourisme luxembourgeois tels que la Direction Générale du Tourisme, l'ONT, les ORT, le LCTO, le ECTO et le Ministère de l'Economie. Cet outil, véritable carte de visite culturelle, fait écho aux efforts du gouvernement en matière de « Nation Branding » afin de positionner et de promouvoir le Luxembourg. Les professionnels de l'architecture et de l'ingénierie par leur implication professionnelle quotidienne montrent que le Luxembourg, pays en pleine mutation, sait être force de propositions pour le développement de la culture du bâti.

Depuis 25 ans l'OAI s'engage pour la culture du bâti

En 2011 la première édition du guide d'architecture contemporaine du Luxembourg recensait 118 projets. Ce fut un franc succès tout comme son site www.architectour.lu. Avec ses 10 000 exemplaires la deuxième édition présentant 294 projets saura répondre à l'intérêt croissant du grand public pour une architecture de qualité. Cette initiative s'inscrit dans les activités de promotion que l'OAI lance en faveur de l'architecture et de l'ingénierie au Luxembourg.

7.7. DÉPLIANT « CONSTRUIRE : DE L'IDÉE À LA RÉALISATION AVEC VOTRE ARCHITECTE / INGÉNIEUR-CONSEIL »

Pour mémoire : cette brochure, illustrant d'une manière très conviviale le déroulement d'un projet de construction par la description des différentes phases, est disponible au secrétariat de l'OAI pour chaque membre en vue d'une distribution à ses clients et téléchargeable sur le site www.oai.lu à la rubrique «accueil» => «publications grand public» => «brochures d'information».

7.8. CAMPAGNE SUR LES PROFESSIONS D'INGÉNIEURS-CONSEILS

*Brochure «Il y a du Génie dans votre quartier»

Pour mémoire : l'OAI a publié sa brochure «Il y a du Génie dans votre quartier» sur les professions d'ingénieurs-conseils. L'objectif de la présente démarche est de sensibiliser le grand-public à l'ingénierie sous toutes ses facettes et sa plus-value pour notre cadre de vie durable et de qualité.

Les cibles spécifiques sont les clients - maîtres d'ouvrage potentiels, les jeunes étudiants vu la pénurie actuelle de diplômés en ingénierie et les instances publiques étatiques et surtout communales.

Le contenu est décliné sur plusieurs supports : la brochure couleur présentant les messages-clés ; le site internet OAI avec des renseignements plus approfondies sur

209 PARTICIPANTS / 750 RÉALISATIONS D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'INGÉNIERIE



GUIDE OAI 2016 RÉFÉRENCES ARCHITECTES ET INGÉNIEURS-CONSEILS

Le livre est disponible au secrétariat de l'OAI au prix de 25 EUR TTC (6, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à Luxembourg / Tél. +352 42 24 06 / oai@oai.lu / www.oai.lu / Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et dans de nombreuses librairies; ou bien en effectuant un virement/versement 25 EUR TTC + frais d'envoi (pour le Luxembourg : 10 EUR ; pour les autres pays : tarif POST pour un colis de plus de 2 kg en vigueur sur www.post.lu) sur le compte bancaire de l'OAI IBAN LU52 0019 1000 4602 3000, BIC BCEELULL avec la mention « Guide 2016 » et votre adresse complète.

SOUS LE HAUT PATRONAGE

DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES
DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DU MINISTÈRE DU LOGEMENT

© OAI 2015

OAI

ORDRE DES ARCHITECTES
ET DES INGÉNIEURS-CONSEILS

FUN MEETS ENERGY MONDORF-LES-BAINS

10/10/2015



les nombreuses facettes de l'ingénierie ; les activités publiques de l'OAI, Oeko-Foire, Semaine du Logement, Foire d'Automne, Foire de l'Etudiant et dans le cadre des activités au siège OAI.

La brochure est disponible au secrétariat OAI et téléchargeable sur le site www.oai.lu à la rubrique «publications grand public» => «autres publications».

Elle a été adressée en avril 2012, puis à nouveau en septembre 2013 aux SPOS des différents lycées à travers le pays, ainsi qu'aux associations de parents d'élèves.

*Site www.unbonplanpourtonavenir.lu

Pour mémoire : en vue de solliciter les futurs étudiants à s'engager dans les carrières d'avenir d'architectes et d'ingénieurs, l'Ordre a mis en place un site www.unbonplanpourtonavenir.lu et une brochure présentant l'intervention des membres OAI dans la construction d'un nouveau quartier.

7.9. BROCHURE OAI SUR LES ARCHITECTES D'INTÉRIEUR

Le groupe de travail OAI «Architectes d'intérieur» a finalisé une brochure de présentation de la profession d'architecte d'intérieur.

Une table ronde à ce sujet sera organisée en 2016.

7.10. SERVICE NATIONAL DE LA JEUNESSE / OAI : « FESTIVAL DES CABANES »

Suite au succès des trois premières éditions du « Festival des cabanes » en 2007, 2010 et 2013, le Service National de la Jeunesse et l'OAI organiseront en 2017 une 4^{ème} édition de ce concours de la créativité et de la construction.

Plus d'informations sous www.cabanes.lu.

* Brochure «Jugendliche im öffentlichen Raum»

Pour mémoire : suite à la conférence «Jugendlecher am öffentlichen Raum» organisée par le SNJ en collaboration avec le Syvicol et l'OAI le 8 février 2012 au Forum da Vinci, le SNJ a publié en mai 2013 une brochure reprenant les thèmes développés lors de cette manifestation, comme, par exemple, comment les jeunes s'approprient l'espace public et comment l'espace public peut être conçu avec les jeunes. **Thierry CRUCHTEN**, architecte, Secrétaire général de l'OAI, a préfacé cette brochure.

Cette brochure peut être consultée sur le site www.snj.lu et dans la documentation OAI.

7.11. BULLETIN D'INFORMATION OAI

L'OAI a publié 2 bulletins dont 1 rapport d'activités.

Le bulletin est envoyé aux 1600 membres de l'OAI ainsi qu'à 1400 décideurs des secteurs public et privé au Luxembourg et à l'étranger à savoir :

- ▶ députés luxembourgeois,
- ▶ députés européens,
- ▶ ministres luxembourgeois,
- ▶ ambassades luxembourgeoises à l'étranger,
- ▶ ambassades étrangères au Luxembourg,
- ▶ bourgmestres et services techniques des administrations communales,
- ▶ administrations et instances publiques luxembourgeoises,
- ▶ organismes culturels luxembourgeois,
- ▶ divers ordres, chambres, instituts, associations, fédérations, écoles et universités.

Des exemplaires supplémentaires sont disponibles sur simple demande par mail (oai@oai.lu).

Les anciennes éditions du bulletin peuvent être consultées dans la rubrique «avis / bulletin / newsletter oai» du site www.oai.lu.

7.12. PLAQUETTE DE PRÉSENTATION DE L'OAI

Pour mémoire : cette plaquette présentant l'Ordre et les professions d'architecte et d'ingénieur-conseil est téléchargeable sur le site www.oai.lu à la rubrique «publications grand public» => «brochures d'information».

7.13. BROCHURES OAI ENERGIEPASS

Les 2 brochures éditées par l'OAI à ce sujet sont en cours de mise à jour :

- ▶ La performance énergétique pour les **nouvelles constructions** avec l'architecte et l'ingénieur-conseil.
- ▶ La performance énergétique dans **l'habitat existant** avec l'architecte et l'ingénieur-conseil.

VOYAGE D'ETUDES À MARSEILLE

18-21/09/2014



7.14. PRÉSENCE DE NOS PROFESSIONS ET DE L'OAI DANS LA PRESSE ET LES MÉDIAS

La liste de 80 articles, interviews et reportages, publiés pendant l'exercice 2014-2015 et dont nous avons eu connaissance, est publiée sur le site www.oai.lu à la rubrique «accueil» => «revue presse / médias» => «présence oai presse/médias».

Ces articles sont également publiés sur le site www.oai.lu à la rubrique «accueil» => «revue presse / médias» => «revue oai presse/médias».

Vu le succès considérable des dernières campagnes, l'action de communication de l'OAI en 2016 sera axée sur le Bauhärepräis OAI 2016.

En outre, l'OAI a participé à diverses publications :

- ▶ Brochure CEDIÉS : « Dossier CARRIERES : les métiers de l'architecture et de la construction » et « Que faire après le lycée ? »
- ▶ Brochure ACEL : guide du futur diplômé
- ▶ Revue Technique (cf. 7.19.)
- ▶ Pages Jaunes
- ▶ Marienkalender
- ▶ Paperjam
- ▶ Archiduc
- ▶ Lëtzebuenger Gemengen
- ▶ Wunnen
- ▶ Publications de l'ONT (Agendalux, Destination culture,...)
- ▶ Guide « Construire et Rénover »
- ▶ ...

* Support pour les membres OAI

Afin d'aider les membres dans leur relation avec les médias, et notamment la presse écrite, l'OAI a préparé un **aide-mémoire «Présentation d'articles / reportages relatifs à des projets / réalisations de membres OAI»**, disponible en français et en allemand dans l'«espace membres» du site www.oai.lu à la rubrique «dossier presse».

*Droits d'auteur des membres OAI

Un courrier a été adressé le 28 mars 2013 au Ministère du Développement durable et des Infrastructures, à l'Administration des Bâtiments publics, au Ministère de l'Intérieur, au Ministère de la Famille, à l'Administration des Ponts et Chaussées, aux CFL et le 13 mars 2013 aux communes (circulaire n°13) rappelant l'**importance du respect des droits d'auteur des membres OAI** et de la **mention du nom des concepteurs dans les dossiers de presse** qui sont préparés par leurs services dans le cadre d'activité en rapport avec la communication sur tout projet d'architecture, d'ingénierie et d'urbanisme (inauguration,...).

Ces courriers peuvent être téléchargés sur le site www.oai.lu à la rubrique «accueil» => «bulletin/avis/newsletter oai» => «avis oai».

7.15. FOIRE DE L'ETUDIANT

L'OAI participe chaque année à la Foire de l'Etudiant. Les 2 dernières éditions ont eu lieu les 13 et 14 novembre 2014 et les 12 et 13 novembre 2015.

Un stand commun a été mis en place ensemble avec l'Association Luxembourgeoise des Ingénieurs, l'Association Nationale des Étudiants Ingénieurs Luxembourgeois et l'Ordre Luxembourgeois des Géomètres. Ce stand a proposé aux futurs étudiants des **informations sur les différentes carrières possibles dans le secteur de la construction**.

Les panneaux présentant les professions reprises au sein de l'OAI et des messages-clés pour motiver les jeunes à poursuivre une carrière d'architecte ou d'ingénieur peuvent également être consultés sur le site www.oai.lu à la rubrique «accueil» => «expositions».

Un **jeune architecte** et un **jeune ingénieur** déjà en activité étaient sur place pour expliquer aux intéressés leur expérience au quotidien.

Les spots « 9x5 minutes », dans lesquels **des membres de l'OAI présentent personnellement leur profession**, à savoir architecte, ingénieur du génie civil, ingénieur infrastructure, ingénieur du génie technique, urbaniste-aménageur, architecte d'intérieur, architecte / ingénieur-paysagiste, ingénieur en environnement et géomètre, ont été diffusés sur un grand écran disposé sur le stand. Ces spots sont également disponibles sur le site www.oai.lu à la rubrique « les membres » => « présentations filmées des professions oai ».

Le site www.unplanpourtonavenir.lu permet aux jeunes de s'informer plus en détail sur ces professions en décrivant notamment l'intervention des membres de l'OAI dans la construction d'un quartier.

HOME & LIVING EXPO

10-18/10/2015



7.16. SEMAINE NATIONALE DU LOGEMENT / HOME & LIVING EXPO

L'OAI a participé à Home & Living Expo / Semaine Nationale du Logement du 10 au 18 octobre 2015 dans les halls de Luxexpo à Luxembourg-Kirchberg avec son nouveau stand qui proposait les 7 activités suivantes :

1. Présentation de la 11^{ème} édition du Guide OAI Références 2016 :

Les 750 réalisations de 209 membres OAI permettent au grand public de faire un tour d'horizon de l'actualité construite avec le concours des membres de l'OAI, et de disposer d'un outil efficace pour pouvoir entrer en contact avec ces femmes et hommes de l'art, qui conçoivent et matérialisent des idées individuelles avec leurs clients.

2. Expo OAI « Mir maachen Lëtzebuerg »

Une exposition de 30 photos d'1 m² sélectionnées parmi les 750 réalisations du Guide OAI Références 2016 était proposée dans l'entrée Nord de Luxexpo.

3. Présentation du livre + 25 :

Publié dans le cadre de son 25^{ème} anniversaire, cet ouvrage présente sur 25 chapitres thématiques la variété et la multiplicité des initiatives de l'Ordre tant au niveau légal, réglementaire, déontologique, d'organisation professionnelle au service de ses membres, que d'acteur culturel agissant dans l'intérêt général.

4. Présentation / Film « Nei Wunnformen »

Un film sur de nouvelles formes d'habitat conçues par des membres OAI permettent au public de se faire une idée de la création architecturale et sont autant de sources d'inspiration pour les futurs maîtres d'ouvrage souhaitant réaliser leur rêve d'un cadre de vie intelligent et durable.

5. Remise des prix nationaux du Green Building Solutions Awards 2015

Construction21 Luxembourg a procédé à la remise officielle des Green Building Solution Awards 2015 le 12 octobre 2015 sur le stand de l'OAI.

6. Journée de la Jeunesse mercredi 14 octobre 2015 de 12h à 19h

Cette action d'information et de sensibilisation est organisée par le Ministère du Logement en partenariat avec le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, myenergy et l'OAI.

Autour du thème « Zefridde Wunnen : meng Stad vu Muer », les jeunes ont eu l'opportunité de participer à des ateliers visant à les amener à réfléchir sur leur vision de la ville du futur : accès au logement et aspects socio-économiques / culturels, planification et développement durable, écologie...

7. Le Guide architectour.lu était mis à la disposition des intéressés sur notre stand.

7.17. EXPOSITION « FEMMES BÂTISSEUSES D'AVENIR » DU 8 AU 29 MARS 2015 ET TABLE-RONDE MARDI 24 MARS 2015 À 18H À L'ABBAYE NEUMÜNSTER

Cette exposition, organisée par la Plateforme JIF en collaboration, entre autres, avec l'OAI, a traité de la femme en tant que professionnelle dans un domaine masculin, sur l'exemple de 8 femmes architectes. Elle montre comment celles-ci abordent le sujet de l'architecture et quelles sont leurs éventuelles visions spécifiquement féminines dans ce contexte.

Dans ce cadre, une table ronde a eu lieu le 24 mars 2015 à l'Abbaye de Neumünster. Après des introductions de **Lydia MUTSCH**, Ministre de l'Egalité des Chances, et de **Jos DELL**, Président de l'OAI, les architectes **François VALENTINY** et **Christian BAUER** ont échangé avec deux des exposantes, les architectes **Claudine AREND** et **Diane HEIREND**, sous la modération de **Hans FELLNER**.

7.18. FUN MEETS ENERGY À MONDORF-LES-BAINS LE 10 OCTOBRE 2015

L'OAI a participé à la manifestation «Fun meets Energy» organisée le 10 octobre 2015 par la commune de Mondorf-les-Bains dans le cadre du pacte climat.

L'architecte **Michelle FRIEDERICI** et l'ingénieur-conseil **Gilles CHRISTNACH** ont fourni aux intéressés des informations sur les membres OAI et leurs prestations.

7.19. REVUE TECHNIQUE

Plusieurs articles portant sur les activités de promotion de l'OAI telles que le Guide OAI Références 2016, la 2^{ème} édition d'architectour.lu, l'exposition OAI "BAUZEICHEN– Unsere gebaute Umwelt lesen" au Musée d'histoire de la Ville de Luxembourg et les cycles de formations continues OAI, ont été publiés dans les éditions de la Revue Technique et dans sa newsletter.

JOURNÉE DE LA JEUNESSE SUR HOME & LIVING EXPO

14/10/2015



7.20. AFFICHES OAI

Pour mémoire : mises à disposition, entre autres, des administrations communales, elles portent les titres suivants :

- « Wien ökologesch baut, as nët gréng hannert den Ouren ! »
- « Spuere kann deier gin ! »
- « Verplangt lech nët ! »
- « Gebaier maache Lëtzebuerg ! »

7.21. DOCUMENTATION OAI

Plus de 220 documents à jour disponibles de manière conviviale par un simple clic.

Les nouveaux membres de l'Ordre reçoivent une clé USB reprenant un document Word actif permettant d'accéder à la documentation OAI et un dossier avec toutes les pièces y mentionnées.

Le sommaire comporte les parties suivantes :

- ▶ Présentation en résumé de la documentation OAI
- ▶ Textes légaux
- ▶ Informations sur l'OAI et ses membres
- ▶ Circulaires aux membres
- ▶ Circulaires aux communes
- ▶ Contrats-types
- ▶ Notes professionnelles aux membres
- ▶ Liste des documents concernant les sociétés

Cette clé sera mise à jour au fur et à mesure de l'actualisation des documents et de la publication dans la newsletter d'informations permanentes d'intérêt dans votre pratique professionnelle.

Le contenu de cette clé peut être téléchargé dans le menu « services » du site www.oai.lu à la rubrique « documentation oai ». Nous vous recommandons d'installer ce dossier **sur votre réseau ou sur une clé USB** afin de pouvoir accéder rapidement à l'ensemble de ces documents.

ATTENTION : les liens ne fonctionnent que si vous avez installé l'ensemble du fichier (sommaire + dossier contenant toutes les pièces).

7.22. NEWSLETTER OAI POUR LES MEMBRES

Une newsletter reprenant l'agenda de l'OAI, le calendrier des formations, des informations utiles sur des thèmes d'actualités, et des communications de divers organismes et administrations est envoyée au moins une fois par mois aux membres de l'OAI (sur l'exercice 2014-2015 : **14 newsletters** ont été envoyées).

7.23. NOUVELLES CIRCULAIRES / NOTES PROFESSIONNELLES POUR LES MEMBRES

*Circulaires pour les membres OAI

L'OAI a mis à jour les circulaires aux membres suivantes :

- ▶ circulaire n°8 relative au **régime de la TVA**.
- ▶ circulaire n°21 concernant la définition des **critères d'indépendance professionnelle**.
- ▶ circulaire n°24 concernant les **annuaires EDITUS**.
- ▶ circulaire n°32 concernant la **pratique professionnelle pour architecte / ingénieur-conseil / urbaniste-aménageur** suite à la publication du programme du cycle 2015-2016 des formations continues OAI / CRP-HT.

Les circulaires peuvent être consultées dans l'«espace membres» du site www.oai.lu à la rubrique «circulaires aux membres» et dans la documentation OAI.

*Notes professionnelles OAI

La documentation OAI dans l'espace membres du site www.oai.lu est mise à jour régulièrement avec de nouveaux documents préparés par l'OAI ou par d'autres instances. Ces notes peuvent apporter une aide intéressante aux membres dans leur travail quotidien (p.ex. Note CFL-Immo sur les aménagements projetés par des tiers sur et aux abords du domaine ferroviaire appartenant à l'Etat, la liste des immeubles et objets classés monuments nationaux, protection contre les arnaques,...).

7.24. EDITUS

Le formulaire de référencement standardisé pour les pages blanches et les pages jaunes permettant une présentation homogène et à prix raisonnable pour les membres OAI, en limitant tous les suppléments au strict minimum a été mis en place.

PRÉSENTATIONS FILMÉES DES PROFESSIONS OAI



Dans les pages blanches, l'insertion de chaque membre obligatoire sera munie de la mention «membre de l'OAI».

En outre, cette démarche a pour objectif :

- ▶ de vous informer en détail sur vos droits en matière d'insertions gratuites
- ▶ de faciliter largement les relations avec les services d'EDITUS (1 seul interlocuteur averti)
- ▶ de vous faire bénéficier d'une remise de 20% sur les tarifs de base pour les annuaires papier et de 15% sur l'annuaire en ligne
- ▶ d'assurer l'utilisation obligatoire et exclusive de ce formulaire par la société EDITUS dans leur relation avec les membres de l'OAI
- ▶ de vous proposer de participer à la rubrique « la visite » du magazine Habiter.lu.

La circulaire OAI aux membres n°24 en la matière est disponible dans l'«espace membres» du site www.oai.lu rubrique «documentation oai» ou «circulaires aux membres».

7.25. YELLOW.LU

A l'instar de ce qui se fait avec EDITUS, l'OAI a mis en place des référencement standardisés avec la société Yellow.lu dans le but d'assurer la présence de ses membres dans le respect de la déontologie.

Cette démarche a pour objectif :

- ▶ de vous informer sur vos droits en matière d'insertions gratuites
- ▶ d'assurer une présentation homogène des membres
- ▶ de vous faire bénéficier d'une remise de 15% sur les tarifs de base.

La circulaire OAI aux membres n°30 en la matière est disponible dans l'«espace membres» du site www.oai.lu rubrique «documentation oai» ou «circulaires aux membres».

7.26. MAISON MODERNE : PAPERJAM GUIDE

La mise en place d'un partenariat Maison Moderne / OAI pour la publication de l'ensemble des membres de l'OAI dans le Paperjam Guide 2014 a été discutée avec **Francis GASPAROTTO** de Maison Moderne le 15 novembre 2013.

Ce partenariat a été renouvelé pour Paperjam Guide 2015 et 2016.

7.27. COLLABORATION AVEC LA BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT (BCEE)

La Banque et Caisse d'Épargne de l'État (BCEE) a organisé un cycle de conférences sur différents thèmes en relation avec le logement.

L'architecte **Steve WEYLAND** a participé aux conférences du 13 et du 20 novembre 2014 sur le thème "La rénovation énergétique - une plus-value réelle?". Le rôle de l'architecte dans une rénovation énergétique et les erreurs à éviter sur de tels projets ont notamment été abordés lors de ces conférences.

7.28. COLLABORATION AVEC LA BGL BNP PARIBAS

La BGL BNP PARIBAS a organisé un cycle de conférences "Les enjeux des nouvelles mesures d'efficacité énergétique" à destination de ses clients.

L'architecte **Steve WEYLAND** a participé à ces conférences qui ont eu lieu

- ▶ le 8 octobre 2015 à Pétange
- ▶ le 13 octobre 2015 à Hamm
- ▶ le 22 octobre 2015 à Troisvierges.

7.29. CARTES DE MEMBRES OAI ANNUELLES

Les cartes de membres sont adressées chaque année en mars aux membres obligatoires ayant leur siège au Luxembourg.

7.30. JOURNÉES D'INFORMATION DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

* Journées d'information dans les lycées

L'OAI tient à disposition des lycées une **liste des membres de l'OAI** qui sont prêts à participer aux **journées d'information dans les lycées** afin de sensibiliser et de renseigner les lycéens sur les professions OAI. Les différents lycées peuvent se mettre directement en contact avec les membres en question.

FÊTE DES FAMILLES OAI MUSÉE DRÄI EECHELEN

05/07/2015



Les membres de l'OAI suivants ont présenté les professions OAI dans de nombreux lycées à travers le pays. Citons à titre d'exemple :

- ▶ Lycée Technique Mathias Adam à Lamadelaine le 17 décembre 2014 : l'ingénieur **Philippe COLBACH**
- ▶ Lycée Technique d'Esch-sur-Alzette le 20 janvier 2015 : l'architecte **Nadine GUTENSTEIN**
- ▶ Lycée Nic Biever à Dudelange le 11 février 2015 : l'architecte **Marc WAGNER**, l'ingénieur-conseil **Gilles CHRISTNACH** et l'urbaniste-aménageur **Marc MERSCH**.
- ▶ Ecole Privée Sainte-Sophie le 20 mars 2015 : l'architecte **Lisi TEISEN**
- ▶ JOB-INFODAY à Tétange le 4 mars 2015 organisé par le Service National de la Jeunesse (SNJ) : l'ingénieur-conseil **Romain BECKER**
- ▶ Athénée à Luxembourg le 17 octobre 2015 : l'architecte **Diane HEIREND**.

Les membres ayant déjà participé à des actions de sensibilisation dans les écoles sur base de contact privé sont priés de contacter l'OAI. En effet, l'OAI souhaite vous aider en vous fournissant des supports (notamment une présentation PowerPoint), et coordonner ses actions en disposant d'un pool de personnes actives dans ce domaine.

* Séance d'information sur les professions OAI le 13 février 2015 au Lycée Josy Barthel de Mamer

9 x 5 minutes pour vous présenter les professions OAI sous toutes leurs facettes

Après le succès des 3 premières éditions de cette manifestation en mars et en décembre 2012, et en février 2014, l'OAI a organisé le 13 février 2015 au Lycée Josy Barthel de Mamer une séance d'information à destination des lycéens sur les professions reprises au sein de l'OAI.

Après l'accueil par **Claude CHRISTNACH**, Directeur du Lycée Josy Barthel, les présentations des différentes professions ont été assurées par **Max VON ROESGEN** (architecte et architecte d'intérieur), **Tanja LAHODA** (ingénieur en génie civil), **Marc FEIDER** (ingénieur infrastructure), **Jacques WEYLAND** (ingénieur en génie technique), **Isabelle VAN DRIESSCHE** (urbaniste-aménageur), **Carlo MERSCH** (ingénieur-paysagiste), **Thierry KOENIGSBERGER** (ingénieur en environnement) et **Marc ORBAN** (géomètre).

Max VON ROESGEN a conclu en présentant les différents supports de la démarche de l'OAI visant à sensibiliser le grand public et surtout les jeunes à l'architecture et à l'ingénierie et à montrer les nombreux débouchés dans ce secteur, qui offre des carrières intéressantes et passionnantes. Les orateurs ont réaffirmé que des jeunes diplômés en possession d'un bac technique ou général, ont de réelles chances d'emploi sur le marché, le secteur étant toujours demandeur de jeunes gens motivés et bien qualifiés.

La matinée fut donc couronnée de succès : les jeunes lycéens ont reçu une multitude d'informations ainsi que la brochure « Il y a du Génie dans votre quartier » et un exemplaire du Bauhàrepräis OAI ou du Guide OAI « Références Architectes et Ingénieurs-Conseils ». Une séance d'information similaire a eu lieu le 5 février 2016.

Pour mémoire : Les présentations du 27 mars 2012 ont été filmées et peuvent être visionnées sur le site www.oai.lu à la rubrique « les membres » => « présentations filmées des professions oai ».

7.31. FÊTE DES FAMILLES OAI

L'OAI a organisé le 5 juillet 2015 sa 4^{ème} Fête des Familles. Après 3 éditions à l'Auberge de Jeunesse au Lac d'Echternach, c'est dans le cadre exceptionnel du Musée Dräi Eechelen que les 80 participants se sont retrouvés.

La journée a commencé par une visite des alentours du Musée et des casemates (galeries souterraines). Après le repas, des ateliers pour les jeunes et pour les enfants, ainsi qu'une visite du Musée ont été organisés.

Retenez dès à présent la date du **dimanche 2 juillet 2017** pour la prochaine édition de cette manifestation (lieu prévu à ce stade : Musée Villa Vauban).

8. ACTION POLITIQUE ET CONCERTATIONS DIVERSES

8.1. MINISTÈRE D'ETAT

Une délégation de l'OAI, composée de **Jos DELL**, **Andrea DE CILLIA**, **Sala MAKUMBUNDU** et **Pierre HURT**, a été reçue le 12 décembre 2014 par le Premier Ministre **Xavier BETTEL** et par la Ministre du Logement **Maggy NAGEL**, accompagnés de **Romain HEINEN**, Directeur de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines, de **Marc BALTES** du Ministère d'Etat, de **Diane DUPONT** du Ministère du Logement.

Lors de cette entrevue, une multitude de dossiers d'actualité a été abordée, notamment la forfaitisation des honoraires et la limitation du subventionnement des frais d'honoraires à 15% du coût total de réalisation dans le cadre d'un projet subventionné, l'abandon du taux de TVA super-réduit pour l'acquisition de logements autres que ceux destinés à la résidence principale ainsi que les pistes de réflexion communes dans le but d'atteindre l'objectif avoué du gouvernement d'augmenter sensiblement l'offre de logements.

REMISE DU LIVRE +25 AU PREMIER MINISTRE

01/10/2015



© Ministère d'Etat

Le courrier de l'OAI du 6 novembre 2014 concernant le Zukunftspak a également été discuté. Il a été retenu que la réponse du Premier Ministre à ce sujet sera publiée dans le bulletin OAI n°82.

Le Premier Ministre Xavier BETTEL a tenu une allocution à l'occasion des 25 ans de l'OAI le 15 juin 2015 à la Maison du Savoir à Esch-Belval (cf. 7.1.).

Le livre +25 lui a été remis le 1^{er} octobre 2015.

8.2. MINISTÈRE DE L'ECONOMIE

* Direction générale PME et Entrepreneuriat

Les concertations avec la Direction générale PME et Entrepreneuriat peuvent être retrouvées principalement au point 1.2.2.

* Direction générale de l'Energie

Les concertations avec la Direction générale de l'Energie peuvent être retrouvées principalement aux points 5.1. et 5.3.

8.3. MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES

Une délégation de l'OAI, composée de **Jos DELL**, **Andrea DE CILLIA**, **Gilles CHRISTNACH**, **Jacques WEYLAND** et **Pierre HURT** a été reçue le 2 décembre 2014 par **François BAUSCH**, Ministre du Développement durable et des Infrastructures (MDDI), accompagnés de **Tom WEISGERBER** et **Rick WOHL** pour le MDDI, et de **Jean LEYDER** et **Luc DHAMEN** pour l'Administration des Bâtiments publics (ABP).

Les discussions ont porté, entre autres, sur les dossiers suivants :

- ▶ Mise à jour des contrats-types architecte et ingénieurs-conseils pour l'Etat / ABP : la négociation en la matière sera poursuivie.
- ▶ Forfaitisation des honoraires : le Ministre François BAUSCH est tout à fait d'accord avec l'approche décrite par l'OAI dans son courrier du 6 novembre 2014 concernant le Zukunftspak.
- ▶ Manuel OAI sur les concours d'architecture : suite à l'approbation par l'ABP et le Syvicol, le document sera présenté lors d'un module de formation le 10 février 2015. Il sera présenté au cours d'une conférence de presse commune MDDI / Syvicol / OAI au 1^{er} semestre 2016. Une séance d'information Syvicol / OAI à destination des communes sera également organisée.
- ▶ Projets des 4 plans directeurs sectoriels.
- ▶ Transposition des directives européennes 2014/24/UE (Régime général) et 2014/25/UE (secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des services postaux) sur les marchés publics
- ▶ CRTI-B.

Les concertations avec le Ministère du Développement Durable et des Infrastructures peuvent être retrouvées principalement aux points 1.1.3., 2.1.1. et 3.2.

8.4. MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

Les contacts seront relancés notamment en ce qui concerne la future loi sur la protection de la nature et des ressources naturelles.

8.5. MINISTÈRE DU LOGEMENT

Le Secrétaire d'Etat **Marc HANSEN**, accompagné de ses collaborateurs **Diane DUPONT**, **Annick ROCK**, **Dirk PETRY** et **Andrée GINDT**, a reçu le 12 mai 2015 une délégation de l'OAI, composée de **Jos DELL**, **Andrea DE CILLIA**, **Sala MAKUMBUNDU** et **Pierre HURT**.

Les discussions ont porté notamment sur le développement futur de sites appartenant à l'Etat, sur le projet de circulaire de l'OAI sur l'assistance des membres OAI aux communes dans le cadre du Pacte Logement, sur la dynamisation de la construction de logements au Luxembourg et sur l'organisation de réunions régulières entre le groupe de travail OAI «Logement» avec une cellule du Ministère.

Les concertations avec le Ministère du Logement peuvent être retrouvées principalement aux points 5.4., 5.9. et 7.17.

8.6. MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Les concertations avec le Ministère de l'Intérieur peuvent être retrouvées principalement au point 1.2.10.

BROCHURE OAI «POUR UNE POLITIQUE ARCHITECTURALE»



8.7. MINISTÈRE DE LA CULTURE

L'OAI, représenté par l'architecte **Arlette SCHNEIDERS**, participe aux groupes de travail mis en place par le Ministère de la Culture concernant la réforme de la loi sur le patrimoine et la Commission des Sites et Monuments Nationaux (COSIMO).

Après le lancement de ce projet le 15 décembre 2014, et un premier tour de table des propositions des participants le 13 janvier 2015, des groupes de travail spécifiques ont été organisés pour traiter les thèmes suivants :

- ▶ Critères de la protection du patrimoine, le droit à l'initiative, les effets juridiques,...
- ▶ L'archéologie et la « Bodendenkmalpflege »
- ▶ Le rapport Etat-Communes
- ▶ Le patrimoine mobilier et immatériel
- ▶ La sensibilisation à la protection du patrimoine
- ▶ La structure de la nouvelle Administration du Patrimoine et du COSIMO.

* Service des Sites et Monuments Nationaux (SSMN)

L'architecte **Arlette SCHNEIDERS** a représenté l'OAI lors d'une table ronde organisée par le SSMN dans le cadre des Assises du Patrimoine les 28 et 29 novembre 2014.

* Groupe interministériel et interprofessionnel «Pour une politique architecturale»

4 groupes de travail ont été lancés dans ce cadre afin de traiter plus particulièrement les points suivants :

- ▶ Réflexion au sujet des moyens et des enjeux de la politique architecturale.
- ▶ Encourager la création contemporaine de qualité, ainsi que son intervention dans le domaine de la restauration du patrimoine historique et industriel.
- ▶ Dans la passation de marchés publics de services, développer les procédures qui permettent de désigner les concepteurs, architectes et ingénieurs, sur base de critères mettant en avant la qualité de l'architecture, et de son impact sur l'environnement bâti et le paysage.
Ce groupe suivi par l'OAI sera relancé suite à la publication du manuel OAI sur les concours d'architecture (cf. 3.2.).
- ▶ Valoriser, dans les programmes de l'enseignement primaire et secondaire, la sensibilisation au cadre de vie et à l'architecture.

Dans le cadre du suivi du programme de politique architecturale, le LUCA et l'OAI ont organisé sous l'égide du Ministère de la Culture la **conférence internationale "ARCHITECTURAL POLICIES 2.0 – Rethinking built environment policy making in Europe"** les 12 et 13 novembre 2015 dans le cadre de la présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne (cf. 4.4.).

8.8. MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Les concertations avec le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche peuvent être retrouvées principalement au point 1.1.1.

8.9. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DE L'ENFANCE

Une convention de collaboration, d'expertise et d'assistance technique de l'OAI avec le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et de l'Enfance, a été signée afin d'établir des recommandations en matière de constructions intégrées pour l'éducation des jeunes enfants et enfants scolarisés.

Le groupe de travail OAI ad hoc a présenté ses travaux le 24 février 2015 au Ministre **Claude MEISCH**, accompagné de ses collaborateurs en charge de ce projet **Manuel ACHTEN** et **Claude SEVENIG**.

8.10. MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Les concertations avec le Ministère de la Justice peuvent être retrouvées principalement au point 1.2.12.

8.11. MINISTÈRE DE LA FAMILLE

Une délégation de l'OAI, composée de **Jos DELL**, **Sala MAKUMBUNDU**, et **Pierre HURT**, a été reçue le 25 juin 2015 par **Corinne CAHEN**, Ministre de la Famille et de l'Intégration, accompagnée de ses collaborateurs **Dan THEISEN**, **Thierry WELTER**, **Nathalie KERSCHEN** et **Marc PLUMACHER**.

La collaboration entre les membres de l'OAI et les services du Ministère de la Famille, les projets initiés par le Ministère de la Famille (entre autres, maisons-relais), et la réforme

SÉANCE D'INFORMATION GUIDE URBANISME

09/03/2015



de la législation et réglementation en matière d'accessibilité, ont notamment été discutés.

8.12. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Une délégation de l'OAI, composée de **Jos DELL**, **Andrea DE CILLIA**, et **Pierre HURT**, a été reçue le 9 novembre 2015 par **Fernand ETGEN**, Ministre de l'Agriculture, accompagné de ses collaborateurs **Arno FRISING** et **André LOOS**, du Ministère, et de **Alex SCHMIT**, de l'Administration des Services techniques de l'Agriculture (ASTA).

La collaboration entre les membres de l'OAI et les services du Ministère de l'Agriculture et de l'ASTA, les projets des 4 plans directeurs sectoriels et les constructions en zone verte ont notamment été discutés.

8.13. ADMINISTRATION DES BÂTIMENTS PUBLICS

Les concertations avec l'Administration des Bâtiments Publics peuvent être retrouvées principalement aux points 2.1.1. et 3.2.

8.14. ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSÉES

Les concertations avec l'Administration des Ponts et Chaussées peuvent être retrouvées principalement au point 2.1.6.

8.15. ADMINISTRATION DE LA GESTION DE L'EAU (AGE)

* **Actualisation des procédures relatives au Fonds pour la gestion de l'eau**

cf. 1.2.11.

* **Guide technique pour la gestion des eaux de pluie « Regenwasserleitfaden »**

Le Regenwasserleitfaden est disponible sur le site de l'Administration de la Gestion de l'Eau (www.eau.public.lu) et dans la documentation OAI.

8.16. CELLULE DE FACILITATION URBANISME ET ENVIRONNEMENT (CFUE) DU MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME ADMINISTRATIVE

Convention d'expertise et d'assistance technique pour la Cellule de Facilitation relative aux autorisations dans les domaines de l'urbanisme et de l'environnement

Les travaux de l'OAI pour le **guide Urbanisme** (cf. 1.2.6.) dans le cadre de la convention d'expertise et d'assistance technique entre l'OAI et la CFUE sont accueillis très favorablement et un avenant à cette convention a été signé pour poursuivre les travaux en la matière.

8.17. COMMISSION DES SOUMISSIONS

La Commission des Soumissions et l'OAI s'échangent régulièrement sur les bonnes pratiques pour l'établissement d'un dossier de soumission.

Des dossiers touchant les architectes et les ingénieurs-conseils (prestations intellectuelles) sont très rarement traités par la Commission. La grande majorité des dossiers touche les travaux / fournitures et les autres services.

8.18. INSPECTION DU TRAVAIL ET DES MINES (ITM)

* **Concertation générale**

Les contacts seront relancés au sujet de la révision de la législation en matière d'établissements classés (commodo-incommodo), du projet de restructuration de l'ITM, d'une éventuelle séance d'information sur les métiers d'organisme de contrôle agréé et de bureau de contrôle, et sur la coordination de sécurité et de santé chantier.

* **Agréments en matière de coordination de sécurité et de santé sur les chantiers**

Une mise à jour de la circulaire n°13 aux membres OAI est en cours d'élaboration. La version actuelle de ce document peut être consultée dans l'«espace membres» du site www.oai.lu à la rubrique «circulaires aux membres» et dans la documentation OAI.

8.19. ADMINISTRATION DE L'ENVIRONNEMENT (AEV)

* **Concertation générale**

Une délégation de l'OAI, composée de **Jos DELL**, **Gilles CHRISTNACH** et **Pierre HURT**, a été reçue le 11 décembre 2014 par l'Administration de l'Environnement (AEV), représentée par son Directeur **Robert SCHMIT**, et ses Directeurs-adjoints **Joëlle WELFRING** et **Gaston**

EXPOSITION OAI «BAUZEICHEN» AU MHVL

12/05/2015-03/01/2016



SCHMIT (qui a rejoint depuis la Direction de la Recherche du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche).

Le suivi des dossiers remis par les membres de l'OAI dans le cadre de la législation / réglementation de l'AEV (établissements classés...), la restructuration de l'AEV et les subsides étatiques dans le domaine de l'énergie ont notamment été discutés.

Les discussions se sont poursuivies lors d'une seconde réunion le 8 mai 2015, à laquelle ont participé Robert SCHMIT, Joëlle WELFRING et Fabrice POMPIGNOLI pour l'AEV, et Jos DELL et Pierre HURT pour l'OAI.

Une réunion spécifique sur le thème des subsides en matière d'énergie a eu lieu le 10 septembre 2015. L'Administration de l'Environnement, représenté par Robert SCHMIT et Yves IACOVAZZI, ont discuté avec Gilles CHRISTNACH, Francis DIEDERICH et Patrick SCHU, membres du groupe de travail OAI "CPE" des évolutions à venir en la matière.

8.20. ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE (ACT)

Les lignes directrices en matière de délimitation des lots pour l'établissement du cadastre vertical, établies par l'Administration du Cadastre et de la Topographie (ACT) et l'OAI, peuvent être retrouvées dans la partie « note professionnelle » de la documentation OAI. Une partie introductive est encore en préparation.

Ce document vient en complément du guide pratique du cadastre vertical et de la liste des natures associées aux parties privatives d'un immeuble bâti en copropriété publiés par l'ACT (note professionnelle OAI n°14).

Le guide pratique du cadastre vertical ainsi que d'autres informations sur le service du cadastre vertical peuvent être retrouvés sur le site www.oai.lu rubrique « législation » => « législation oai ».

8.21. INSTITUT LUXEMBOURGEOIS DE LA NORMALISATION, DE L'ACCREDITATION, DE LA SÉCURITÉ ET QUALITÉ DES PRODUITS ET SERVICES (ILNAS)

L'OAI a participé au comité technique ILNAS "Norme Surface Habitable" (cf. 1.2.8.).

8.22. PORTAIL ET «CODE» DE LA CONSTRUCTION

8.22.1. PORTAIL DE LA CONSTRUCTION

Cette demande de l'OAI a été relancée dans le cadre des discussions avec la Cellule de Facilitation Urbanisme et Environnement en matière de simplification administrative notamment afin d'intégrer ce portail dans le cadre du site www.guide-urbanisme.lu (cf. 1.2.6.).

8.22.2. «CODE» DE LA CONSTRUCTION

Cette demande de l'OAI a été relancée dans le cadre des discussions avec la Cellule de Facilitation Urbanisme et Environnement en matière de simplification administrative (cf. 1.2.6.). Ce Code pourra être établi en prolongement du Code de l'Environnement déjà existant.

8.23. SYVICOL

Une délégation du Syvicol, composé d'Emile EICHER, Président, Jean-Pierre KLEIN, 1^{er} Vice-président, Ern WALERIUS, Serge HOFFMANN, Dan BIANCALANA, Vice-présidents, Mireille COLBACH-CRUCHTEN, Directrice, Gérard KOOB, Secrétaire, et Johanne FALLECKER, juriste, a reçu l'OAI, représenté par Jos DELL, Andrea DE CILLIA, Sala MAKUMBUNDU et Pierre HURT, le 21 septembre 2015.

La mise en place d'un groupe de travail commun ayant pour objectif d'établir une circulaire aux membres de l'OAI et aux administrations communales décrivant le déroulement d'un projet et définissant les différents intervenants par une méthodologie cohérente de gestion de projet (« maîtrise d'œuvre OAI »), le manuel OAI sur les concours d'architecture, le règlement-type sur les bâtisses, les voies et les sites, le CRTI-B, le site www.guide-urbanisme.lu et l'accueil des réfugiés au Luxembourg ont été discutés lors de cette réunion.

8.24. CIRCULAIRES AUX ADMINISTRATIONS COMMUNALES

L'OAI a transmis aux administrations communales les circulaires suivantes :

- ▶ n°6¹⁵ (mise à jour) concernant la dispense au recours obligatoire (article 5 de la loi du 13 décembre 1989)
- ▶ n°14 (nouvelle) concernant l'assistance des membres OAI aux communes dans le cadre du Pacte Logement.

Les circulaires OAI aux administrations communales peuvent être consultées sur le site www.oai.lu à la rubrique « législation » => « circulaires adm.com. ».

RÉUNION ANNUELLE DES PRÉSIDENTS HONORAIRES DE L'ORDRE

26/06/2015



8.25. CRTI-B

Les concertations avec le CRTI-B peuvent être retrouvées principalement au point 4.5.

8.26. RÉUNION ANNUELLE DES PRÉSIDENTS HONORAIRES ET DES MEMBRES FONDATEURS DE L'ORDRE

La réunion annuelle des Présidents honoraires et des membres fondateurs de l'Ordre s'est tenue le 26 juin 2015 à Clervaux.

Les participants ont été accueillis de manière conviviale dans les locaux de l'administration communale de Clervaux.

Lors de la réunion, les réflexions ont porté sur le projet de loi n°6795 portant modification de la loi du 13 décembre 1989 régissant l'OAI, la collaboration dans le secteur de la construction et le Bauhärepräis OAI 2016.

La journée s'est poursuivie par les visites des installations photographiques à ciel ouvert de Clervaux par la médiatrice **Gaby REITER**, de l'exposition Family of Man par **Anke REITZ** en présence de l'architecte d'intérieur **Nathalie JACOBY**, et du CUBE521 à Marnach par **Odile SIMON**.

8.27. ALUSEAU

Les concertations avec l'ALUSEAU peuvent être retrouvées principalement au point 3.4.

8.28. MYENERGY

Les concertations avec myenergy peuvent être retrouvées principalement au point 5.7.

8.29. ENERGIEAGENCE

Les concertations avec l'énergieagence peuvent être retrouvées principalement au point 6.5.

8.30. AGORA

Sala MAKUMBUNDU, Secrétaire générale de l'OAI, a participé le 27 novembre 2014 à la table ronde interne organisée par AGORA sur son projet pilote de «Baugruppen».

8.31. COLLABORATION AVEC L'ONT (OFFICE NATIONAL DE TOURISME)

La présence d'architectour.lu sur le site www.visitluxembourg.lu a été discutée lors d'une réunion de **Pierre HURT** avec **Edgard JANSSEN** et **Yves HEILES** de l'ONT le 12 mars 2015.

8.32. LUXEMBOURG FOR BUSINESS

Les concertations avec Luxembourg for Business peuvent être retrouvées principalement au point 3.7.

8.33. FONDS DU LOGEMENT

Une réunion de concertation avec le Fonds du Logement, au sujet de la relation contractuelle entre le Fonds du Logement et les membres de l'OAI aura lieu le 14 avril 2016.

8.34. FONDS KIRCHBERG

Les concertations avec le Fonds Kirchberg peuvent être retrouvées principalement au point 3.3.

8.35. FONDS BELVAL

Les concertations avec le Fonds Belval peuvent être retrouvées principalement au point 2.1.6.

8.36. FONDS DE RÉNOVATION DE LA VIEILLE VILLE

En cas de besoin, les contacts avec le Fonds de rénovation de la Vieille Ville seront relancés.

BROCHURE OAI «CONSTRUIRE»



8.37. SOCIÉTÉ NATIONALE DES HABITATIONS À BON MARCHÉ (SNHBM)

Les concertations avec la SNHBM peuvent être retrouvées principalement au point 2.2.4.

8.38. MÉDIATEUR DU GRAND-DUCHÉ DU LUXEMBOURG

La mise en place de conciliateurs au sein des organismes membres de la Fédération luxembourgeoise des Travailleurs Intellectuels Indépendants (FTI) est actuellement en cours.

8.39. MOUVEMENT ECOLOGIQUE ET OEKOZENTER

Il a été retenu de se concerter régulièrement sur des thèmes d'intérêt commun, et d'organiser ensemble des activités.

L'OAI a participé à la table ronde „Innendämmung: was macht Sinn und wo sind die Grenzen des Sinnvollen?“ organisée le 3 février 2015 par l'Oekozerter.

8.40. COLLABORATION AVEC L'UNION LUXEMBOURGEOISE DES CONSOMMATEURS (ULC)

Les nouvelles versions des recommandations OAI d'un contrat-type architecte pour le secteur privé et d'un contrat-type en matière de CPE pour les bâtiments d'habitation ont été publiées sur le site www.ulc.lu à la rubrique « Nos publications » => « Contrats & lettres types » => « Recommandation OAI d'un contrat-type d'architecte ».

8.41. FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS INTELLECTUELS INDÉPENDANTS (FTI)

*Assemblée générale de la FTI le 25 février 2015

La **Fédération luxembourgeoise des Travailleurs Intellectuels Indépendants (FTI)**, dont la coordination est assurée par l'OAI, a tenu son **assemblée générale** le 25 février 2015.

Outre les points statutaires, les activités de la FTI en 2014 et le programme pour 2015 ont été présentés par Dr. **Annick CONZEMIUS**, Présidente FTI, et **Pierre HURT**, Coordinateur FTI.

Le suivi des travaux au sein du Conseil Economique et Social (CES), la défense des professions libérales au niveau européen (CES Européen, CEPLIS), la mise en place d'un service « conciliateur » au sein des membres de la FTI et le suivi de la réunion avec l'UEL du 24/02/15 ont notamment été présentés lors de cette assemblée.

La FTI demandera notamment une entrevue auprès du Ministre de l'Economie **Etienne SCHNEIDER** et du Ministre de la Sécurité Sociale **Romain SCHNEIDER** concernant l'importance des professions libérales pour notre société.

Des informations sur la FTI peuvent être consultées sur www.fti.lu.

* Conseil Economique et Social

La composition du Conseil économique et social est renouvelée tous les 4 ans. La délégation de la Fédération des Travailleurs intellectuels indépendants (FTI) est maintenant composée des membres effectifs **Werner WEYNAND**, membre du Conseil de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, et **Pierre HURT**, Directeur de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils et Coordinateur FTI.

La composition du Conseil économique et social a été publiée au Mémorial B n°30 du 11 mars 2013 (cf. www.legilux.lu).

* Union des Entreprises Luxembourgeoises

Dr. Annick CONZEMIUS, Présidente FTI, **Me Gast NEU**, membre du conseil d'administration FTI, et **Pierre HURT**, Coordinateur FTI, ont reçu le 24 février 2015 une délégation de l'UEL composée de **Jean-Jacques ROMMES**, Administrateur-délégué, et **Nicolas HENCKES**, Secrétaire général.

La collaboration entre l'UEL et la FTI et la réforme fiscale ont notamment été discutées.

* Mutualité des employeurs assurant la « Lohnfortzahlung »

La FTI est représentée au sein de la mutualité des employeurs.

Les statuts de la mutualité peuvent être consultés sur son site www.mde.lu.

* Conseil Européen des Professions Libérales (CEPLIS)

Membre du CEPLIS, la FTI est régulièrement informée des dossiers européens touchant ses membres.

SÉANCE D'INFORMATION MÉDIATION ET CONSTRUCTION

06/07/2015



Vous trouverez plus d'informations sur le CEPLIS sur le site www.ceplis.org.

8.42. CHAMBRE DES MÉTIERS

Tom WIRION, Directeur de la Chambre des Métiers, et Pierre HURT, Directeur de l'OAI, se sont rencontrés le 8 octobre 2014, afin de faire le point sur les dossiers d'intérêt commun ainsi que sur la mise à jour de la résolution commune Chambre des Métiers / OAI de 1997 «Le secteur de la construction : Réflexions stratégiques pour son développement dans la région».

8.43. CHAMBRE DE COMMERCE

Les cotisations des membres de l'OAI exerçant sous forme de personne morale à la CC seront valorisées dans le cadre d'une coopération renforcée : faire connaître les services de la CC aux membres de l'OAI, services spécifiques de la CC pour tous les membres de l'OAI,...

La Chambre de Commerce et l'OAI se rencontrent régulièrement afin d'échanger sur des thèmes d'intérêt commun. Ainsi, une délégation de la Chambre de Commerce, composée du Directeur Général Carlo THELEN, des Directeurs Gérard EISCHEN, Patrick ERNZER et Steve BREIER, et de la Directrice-adjoint Anne-Sophie THEISSEN, a reçu une délégation de l'OAI, composée de Jos DELL, Andrea DE CILLIA et Pierre HURT le 12 février 2015.

L'approfondissement de la collaboration entre l'OAI et la Chambre de Commerce, notamment en ce qui concerne la veille législative, la formation continue et la communication, a été discuté.

8.44. CHAMBRE DES EXPERTS

Au niveau des fiches de renseignements, l'OAI demandera dorénavant si ses membres sont également membres de la Chambre des Experts (cf. www.chambre-expert.lu) et s'ils sont experts assermentés.

8.45. CONSEIL DES ARCHITECTES D'EUROPE (CAE)

L'Ordre suit les travaux du CAE surtout au niveau des directives européennes touchant plus particulièrement nos professions (cf. 1.1.).

Le Président de l'OAI Jos DELL et le directeur Pierre HURT ont participé aux assemblées générales du CAE les 28 et 29 novembre 2014 à Bruxelles et les 17 et 18 avril 2015 à Tallin. Vous trouverez plus d'informations sur le CAE sur le site www.ace-cae.org.

8.46. EUROPEAN FEDERATION OF ENGINEERING CONSULTANCY ASSOCIATIONS (EFCA)

L'Ordre suit les travaux de l'EFCA surtout au niveau des directives européennes touchant plus particulièrement nos professions (cf. 1.1.).

Gaston FLESCHE, vice-président de l'EFCA, est membre du Board of Directors.

8.47. FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES INGÉNIEURS-CONSEILS (FIDIC)

La Fédération Internationale des Ingénieurs-Conseils (FIDIC) est surtout connue pour ses contrats-types qui sont utilisés dans les grands projets internationaux.

Vous trouverez plus d'informations sur la FIDIC sur le site www.fidic.org.

8.48. EUROPEAN NETWORK OF ARCHITECTS' COMPETENT AUTHORITIES (ENACA)

L'OAI fait partie de l'ENACA, le réseau européen des points de contacts pour la reconnaissance des architectes en Europe.

8.49. EUROKA

EUROKA est un groupement professionnel de réflexion, de travail et d'échanges, constitué des organisations professionnelles officielles de 7 régions frontalières voisines appartenant à 4 pays : provinces belges de Liège et de Luxembourg, Rhénanie Palatinat et Sarre, Alsace et Lorraine, Grand-Duché de Luxembourg.

Un représentant de chacune de ces organisations siègera au jury du Bauhärenpreis OAI 2016.

En outre, Jos DELL, Président de l'OAI, était le président du jury du Bauherrenpreis 2014 de l'Architektenkammer des Saarlandes, qui a été remis le 1^{er} octobre 2014. Dans ce cadre, il a tenu une allocution, remis les prix et a donné une interview pour la télévision Saarländischer Rundfunk.

NEWSLETTER OAI



8.50. INGENIEURKAMMER DES SAARLANDES (IKS) ET INGENIEURKAMMER RHEINLAND-PFALZ (IKRP)

Un représentant de chacune de ces organisations siègera au jury du Bauhärepräis OAI 2016.

L'opportunité de la création d'un réseau des ordres des ingénieurs-conseils de la Grande Région, ou de l'intégration de ces ordres dans le réseau des ordres des architectes (Euroka) est actuellement étudiée.

8.51. LUXEMBOURG INSTITUTE OF SCIENCE AND TECHNOLOGY (LIST)

* Formations continues OAI

cf. 6.1.

8.52. HOUSE OF TRAINING (HOT)

* Formations continues OAI

cf. 6.1.

8.53. ASSUREURS / COURTIER

* Association des Compagnies d'Assurances (ACA)

L'OAI, en collaboration avec l'Association des Compagnies d'Assurances (ACA) et le courtier de l'OAI MARSH SA, ont organisé le 26 juin 2014 au Forum da Vinci le 1^{er} Bauschädenforum.

Des réflexions sont en cours pour répéter cette initiative à un rythme biannuel avec l'intégration d'autres acteurs, tels que le GOCAL, les bureaux de contrôle,...

* Police-type établie par l'OAI en collaboration avec son courtier

La police-type pour l'assurance responsabilité civile professionnelle des membres de l'OAI peut être téléchargée sur le site www.oai.lu à la rubrique « législation » => « assurance rcp » et dans la documentation OAI (rubrique « documentation oai » de l'espace membres).

L'OAI a signé une convention de collaboration avec ALLIA, courtier en assurances, qui met en place un service pour les membres de l'OAI : votre interlocuteur chez ALLIA, Stéphane BORRES se tient à votre disposition pour répondre à toutes questions relatives aux assurances/responsabilités par mail Stephane.Borres@allia.lu ou par courrier 106, route d'Esch L-1470 Luxembourg avec copie à l'OAI (oai@oai.lu).

8.54. ASSOCIATION DES COORDINATEURS DE SÉCURITÉ ET DE SANTÉ LUXEMBOURG ASBL (ACSSL)

L'OAI, représenté par son président Jos DELL, a rencontré le 28 octobre 2014 une délégation de l'Association des Coordinateurs de Sécurité et de Santé Luxembourg (ACSSL) composée d'Erwin BRUCH, Président ACSSL, Muriel JOIRIS, Vice-Présidente ACSSL, et Christian WATTE, membre suppléant du conseil d'administration ACSSL.

L'organisation d'une séance d'information pour les membres OAI sur le rôle du coordinateur de sécurité et de santé chantier a notamment été discutée.

8.55. LUXREAL : REAL ESTATE ASSOCIATION OF LUXEMBOURG ASBL

L'OAI est partenaire de coopération de LuxReal Real Estate Association of Luxembourg asbl. Cette association organise régulièrement des conférences.

Le programme des activités de LuxREaal peut être consulté sur www.luxreal.lu.

8.56. ORGANISMES DE CONTRÔLE AGRÉÉS (GOCAL ASBL)

Des contacts sont en cours, notamment concernant l'organisation éventuelle d'une nouvelle séance d'information pour les membres OAI concernant la présentation des métiers d'organisme de contrôle agréé et de bureau de contrôle.

8.57. CONSEIL NATIONAL DE LA CONSTRUCTION DURABLE (CNCD)

cf. 5.6.

8.58. NEOBUILD ET IFSB

Après deux réunions préparatoires le 24 octobre 2014 et le 6 mars 2015, une délégation de l'OAI, composée de Gilles CHRISTNACH, Max VON ROESGEN et Pierre HURT, a été reçue le 22 juillet 2015 par Bruno RENDERS, Administrateur-délégué de l'Institut de

VISITE NEOBUILD ET BÂTIMENT DIDACTIQUE IFSB 06/10/2015



Formation Sectoriel du Bâtiment (IFSB), accompagné de ses collaborateurs **Francis SCHWALL**, **Marcel DERAUVET**, **Patrick NEMRY** et **Alexis SIKORA**. **Prune GAUTIER** et **Fabrice ABSIL** du LIST ont également participé à cette réunion.

La collaboration entre l'IFSB et les membres de l'OAI, l'organisation en commun de formations et conférences transversales concepteurs/entreprises, la plateforme Neobuild, la participation de membres OAI dans certains projets RDI et le Building Information Modeling (BIM) ont notamment été discutés.

Suite à cette réunion, un délégué de l'OAI a été intégré au jury des **Green Building Solutions Awards 2015** organisés par Neobuild dans le cadre de la plateforme Construction21.

Les prix ont été remis le 12 octobre 2015 sur le stand OAI à Home & Living Expo 2015 dans les halls de Luxexpo.

Une visite pour les membres OAI du bâtiment didactique de l'IFSB et du bâtiment NEOBUILD, suivie par 45 personnes, a été organisée le 6 octobre 2015.

Elle a permis de visualiser différents éléments des constructions passives (façades isolantes passives, blocs passifs, menuiseries PVC/Alu/Bois triple vitrage, structure bois ossature/massif, installations pompes à chaleur, Installations photovoltaïques, solaire thermique, ventilation...).

8.59. UNION COMMERCIALE DE LA VILLE DE LUXEMBOURG

La troisième édition du concours **CommerceDesignLuxembourg** a été organisée par l'UCVL en partenariat avec l'OAI.

Jos DELL, Président de l'OAI, a participé au jury de ce concours.

La proclamation des résultats a eu lieu le 20 novembre 2014 au Forum da Vinci (publiés dans le bulletin OAI n°82).

8.60. ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE DES BACHELORS SCIENTIFIQUES DES COMMUNES ET DES SYNDICATS DE COMMUNES (ALBSC)

Une délégation de l'Association luxembourgeoise des Bachelors Scientifiques des Communes et des Syndicats de Communes (ALBSC), composée de **Joël MEYERS**, Président, **Georges SCHMIT**, Trésorier, **Marc SCHMIT** et **Guy WEIS**, Administrateurs, a été reçue le 20 avril 2015 par **Max VON ROESGEN**, membre du Conseil de l'Ordre.

Les possibilités de collaboration entre l'OAI et l'ALBSC et le développement de formations spécifiques éventuelles pour le secteur communal ont notamment été discutés.

8.61. CENTRE DE MÉDIATION CIVILE ET COMMERCIALE (CMCC)

Une séance d'information pour les membres OAI sur le thème « Médiation & Construction », à laquelle ont assisté 70 personnes, a été organisée en collaboration avec le Centre de Médiation Civile et Commerciale (CMCC) le 6 juillet 2015.

Les exposés ont été tenus par **Me Jacques WOLTER**, Président du CMCC, **Dr. Jan KAYSER**, Secrétaire général du CMCC, et **Claude AMAR**, architecte et médiateur.

AFFICHE ARCHITECTOUR.LU



B. SERVICES ET TRAVAUX RÉALISÉS PAR LE SECRETARIAT DE L'OAI

1. PLATE-FORME QUI GÈRE LES TRAVAUX DU CONSEIL, DES COMITÉS, DES COMMISSIONS, DES GROUPES DE TRAVAIL, DES DÉLÉGATIONS ET DES AFFILIATIONS DE L'OAI

Le directeur de l'OAI assiste à toutes les réunions du Conseil de l'Ordre, du Comité des Architectes, du Comité des Ingénieurs-Conseils, des Commissions, aux réunions officielles et à la plupart des réunions des groupes de travail. Il organise avec l'équipe du secrétariat la gestion des réunions en question (préparation et recherches préalables, convocations, procès-verbaux, exécution des décisions prises, recherches de documentation et d'information, suivis, ...). Ainsi, par sa vue d'ensemble des nombreux dossiers interconnectés traités par l'OAI, le directeur de l'OAI s'assure de la cohérence des actions politiques, professionnelles et de sensibilisation engagées par le Conseil de l'Ordre.

2. CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION POUR LES MEMBRES

Sur demande, le secrétariat de l'Ordre fournit aux membres tous les renseignements utiles concernant l'exercice de leur profession.

Des informations régulières sont diffusées, entre autres, par les **newsletters**, les **envois ponctuels généralisés**, les **circulaires** du Conseil, le **bulletin** et notamment à rythme journalier sur le site **www.oai.lu** et son « **espace membres** » :

- ▶ rubrique « publications officielles », basée sur l'analyse systématique du Mémorial A et B et des publications de l'ITM et de la Sécurité dans la Fonction Publique, etc., concernant les textes législatifs et réglementaires applicables à la profession.
- ▶ rubrique « concours ».

Le secrétariat maintient à jour la documentation OAI (cf. 7.21. de la partie A) et le site **www.oai.lu** sur lequel ces documents peuvent être téléchargés (cf. 7.4. de la partie A).

Le secrétariat se tient à disposition pour toute question relative à l'application de la législation et de la réglementation touchant nos professions, des contrats-types, etc.

3. CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION POUR LE PUBLIC (MAÎTRES D'OUVRAGE EN GÉNÉRAL)

Sur demande, le secrétariat de l'OAI fournit aux instances publiques et aux maîtres d'ouvrage privés toutes informations utiles concernant l'exercice des professions d'architecte et d'ingénieur-conseil.

Les listes des membres architectes et ingénieurs-conseils, les adresses des membres sur étiquettes / support informatique, les contrats types architectes et ingénieurs-conseils, la recommandation de l'Ordre relative aux concours d'architecture, les guides-références et autres publications de l'OAI sont diffusés par le secrétariat.

Assisté par la Commission OAI «Concours», le secrétariat renseigne les maîtres d'ouvrage publics et privés quant à l'organisation de concours.

4. GESTION ADMINISTRATIVE DU TABLEAU DE L'ORDRE

Tenue de la banque de données, publication des listes, annuaire en ligne, Mémorial,...

5. ÉTABLISSEMENT DE CERTIFICATS ET D'ATTESTATIONS D'INSCRIPTIONS

3823 **certificats «projet»** (du 01/10/2014 au 30/09/2015)

(exercices précédents : 2967, 2862, 2839, 3041, 2887, 3007, 3087, 3184, 3306, 3299, 3325, 3301, 2893, 3147, 3530, 3207, 3402, 3616).

1066 attestations d'inscription (du 01/10/2014 au 30/09/2015).

6. GESTION ADMINISTRATIVE DES DOSSIERS D'INSCRIPTION AU TABLEAU DE L'ORDRE

6.1. Inscriptions de membres obligatoires* du 01.10.14 au 30.09.15 (dont nouvelles inscriptions) :	Architectes	Ingénieurs- Conseils	Architectes d'intérieur
- bureaux siège social au Luxembourg	31 / 12	12 / 5	4 / 3
- bureaux siège à l'étranger (occasionnels)	18 / 15	4 / 4	0
Membres facultatifs (fonctionnaires/salariés)	31 / 13	17 / 15	1 / 1
Personnes en pratique professionnelle	21 / 20	1 / 1	0
Membres n'exerçant pas	11	4	2

DOCUMENTATION OAI



Inscriptions de membres obligatoires* du 01.10.14 au 30.09.15 (dont nouvelles inscriptions) :	Urbanistes Aménageurs	Arch.- Ing. paysagistes
- bureaux siège social au Luxembourg	10 / 0	2 / 1
- bureaux siège à l'étranger (occasionnels)	1 / 1	0
Membres facultatifs (fonctionnaires/salariés)	2 / 2	0
Personnes en pratique professionnelle	1 / 1	0
Membres n'exerçant pas	0	0

6.2. Démissions, omissions de membres obligatoires* du 01.10.14 au 30.09.15 :	Architectes	Ingénieurs- Conseils	Architectes d'intérieur
- bureaux siège social au Luxembourg	25	11	1
- bureaux siège à l'étranger (occasionnels)	25	1	0
Membres facultatifs (fonctionnaires/salariés)	15	8	2
Personnes en pratique professionnelle	26	2	0
Membres n'exerçant pas	7	2	2
Membres honoraires	0	0	0

Démissions, omissions de membres obligatoires* du 01.10.14 au 30.09.15 :	Urbanistes Aménageurs	Arch.- Ing. paysagistes
- bureaux siège social au Luxembourg	3	0
- bureaux siège à l'étranger (occasionnels)	0	0
Membres facultatifs (fonctionnaires/salariés)	1	0
Membres n'exerçant pas	0	0
Membres honoraires	0	0

* Personnes morales et personnes physiques

Dossiers d'inscription en cours : 174 (97 architectes (dont 7 architectes d'intérieur), 59 ingénieurs-conseils, 11 urbanistes-aménageurs, 7 arch.-/ing.-paysagistes). **132 dossiers d'inscription** ont été envoyés à des candidats membres au cours de l'exercice 2014-2015.

Les dossiers d'inscription sont contrôlés par la Commission OAI «Inscriptions».

Le secrétariat veille notamment à l'application correcte des lois / règlements du :

- ▶ 17 juin 1963 ayant pour objet de protéger les titres d'enseignement supérieur,
- ▶ 19 juin 2009 ayant pour objet la transposition de la directive «Qualifications Professionnelles»
- ▶ 2 septembre 2011 concernant le droit d'établissement,
- ▶ 13 décembre 1989 portant organisation des professions d'architecte et d'ingénieur-conseil,
- ▶ 17 juin 1992 déterminant la déontologie des architectes et des ingénieurs-conseils.

7. GESTION DOSSIERS LITIGES (MAÎTRE D'OUVRAGE / MEMBRE ET MEMBRE / MEMBRE)

Assisté par la Commission OAI «Déontologie», le secrétariat propose des médiations / conciliations / expertises aux parties engagées.

Nombre de dossiers traités en 2014-2015 : 23 suivant les thèmes : publicité (7), litige maître d'ouvrage / membre (11), litige membre / membre (1), exercice illicite (3), plagiat (1).

En outre, un contrôle déontologique des certificats émis par l'OAI est effectué tout au long de l'exercice.

Vous pouvez également consulter le point 1.2.3. de la partie A à ce sujet.

8. GESTION DES DÉLÉGATIONS ET AFFILIATIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES DE L'ORDRE

CRTI-B, FTI, CEPLIS, ALIAI, CAE, EFCA, ENACA, FIDIC, UIA, EUROKA, ACSSL etc. représentent des sources d'information très utiles dont les renseignements essentiels sont communiqués aux membres par le secrétariat de l'Ordre.

Voici quelques chiffres sur les activités du secrétariat OAI pendant l'exercice écoulé :

- ▶ Réception de +/- 6000 appels téléphoniques et visites
- ▶ +/- 400 courriers expédiés
- ▶ 5 envois aux membres par courrier
- ▶ 50 envois aux membres par mail
- ▶ 14 newsletters aux membres
- ▶ 2 bulletins d'information

FORUM DA VINCI



SITE INTERNET WWW.FORUMDAVINCI.LU



9. GESTION FINANCIÈRE GÉNÉRALE, RECOUVREMENT DES COTISATIONS

Le secrétariat de l'Ordre assure tous les travaux de comptabilité. Le bilan est contrôlé par une fiduciaire et les deux réviseurs de caisse.

10. GESTION DES ACTIVITÉS DE PROMOTION DE L'ORDRE

Le secrétariat de l'OAI assure le suivi de toutes les actions de promotion de l'Ordre : publications diverses, foires, guides, expositions, campagnes de presse,...

11. SECRÉTARIAT DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS INTELLECTUELS INDÉPENDANTS

Le directeur de l'OAI assure la fonction de coordinateur de la FTI.

12. SECRÉTARIAT DU GROUPE DE TRAVAIL EUROKA «COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE»

Le directeur de l'OAI assure la fonction de secrétaire du groupe de travail en question.

13. FORUM DA VINCI : NOUVEAU SIÈGE DE L'ASSOCIATION DA VINCI ET DE L'OAI

Lors des contacts avec ses différents interlocuteurs, l'OAI a présenté le Forum da Vinci afin que de nombreuses activités y soient organisées.

Avec une surface de 1440 m² et réparti sur 3 étages, le bâtiment, situé au 6 boulevard Grande-Duchesse Charlotte à Luxembourg, affirme de par sa forme et sa façade, habillée d'un métal déployé en cuivre, sa présence sur une des artères principales à proximité du centre de la ville et illustre parfaitement la solidité des professions représentées par les copropriétaires.

La Salle da Vinci au rez-de-chaussée, d'une capacité maximale de 180 places assises et disposant de l'équipement technique nécessaire, peut-être louée pour toute sorte d'événements (conférences, séminaires, expositions...) présentant un rapport avec les différentes associations et ordre légal copropriétaires.

Il vous est loisible de contacter à cet effet le secrétariat de l'Association Da Vinci (Tél : 45 13 54; mail : info@davinciasbl.lu).

L'agenda des activités à venir peut être consulté sur www.forumdavinci.lu.

Le conseil syndical de la copropriété Forum da Vinci est composé d'André BALDAUFF pour l'Association Da Vinci et Pierre HURT pour l'OAI.

14. L'ÉQUIPE DU SECRÉTARIAT OAI

L'équipe du secrétariat de l'OAI se compose de :

- ▶ Pierre HURT, directeur
- ▶ Yann JEGU, directeur-adjoint
- ▶ Annie HENRY, secrétaire-comptable
- ▶ Nathalie NEUSER, chargée de missions
- ▶ Katrijn VAN DAMME, assistante de direction
- ▶ Isabelle CARRET, chargée de communication.

Nous vous invitons à nous adresser vos réactions ou appréciations sur le travail réalisé et vos suggestions à intégrer aux tâches de l'Ordre.

Le secrétariat tient à remercier les membres du Conseil, des comités, des commissions et des groupes de travail pour leur soutien et le travail précieux fournis dans l'intérêt général des professions OAI.

Pierre HURT
Directeur



Affiche offerte aux visiteurs de l'exposition OAI « BAU-ZEICHEN » organisée du 13 mai 2015 au 3 janvier 2016 au Musée d'Histoire de la Ville de Luxembourg.

VERNISSAGE DE L'EXPOSITION OAI «BAUZEICHEN»

12/05/2015



C. ANNEXES : DONNÉES STATISTIQUES OAI AU 30/09/2015

1. REPARTITION DES BUREAUX D'ARCHITECTES SUIVANT LEUR EFFECTIF (AU 30/09/2015)

Effectif (employeur + employés)	Bureaux A Siège au Lux.		Bureaux A Siège à l'étranger	
	Nbr.	%	Nbr.	%
1	199	41,29%	52	36,11%
2	63	13,07%	12	8,33%
3	43	8,92%	15	10,42%
4	44	9,13%	14	9,72%
5	25	ST*:77,59% 5,19%	9	6,25%
6	16	3,32%	5	3,47%
7	15	3,11%	2	1,39%
8	13	2,70%	0	0,00%
9	11	2,28%	1	0,69%
10	6	ST*:90,25% 1,24%	3	1,99%
11	6	1,24%	2	1,39%
12	4	0,83%	4	2,78%
13	2	0,41%	1	0,69%
14	6	1,24%	1	0,69%
15	3	ST*:94,61% 0,62%	1	0,69%
16	1	0,21%	2	1,39%
17	2	0,41%	0	0,00%
18	5	1,04%	1	0,69%
19	1	0,21%	1	0,69%
20	1	ST*:96,68% 0,21%	0	0,00%
21	1	0,21%	1	0,69%
22	2	0,41%	1	0,69%
23	2	0,41%	1	0,69%
24	1	0,21%	0	0,00%
25	0	0,00%	2	1,39%
27	3	0,62%	0	0,00%
30	1	0,21%	0	0,00%
31	2	0,41%	0	0,00%
34	1	0,21%	1	0,69%
40	1	0,21%	0	0,00%
41	0	0,00%	1	0,69%
44	0	0,00%	1	0,69%
45	1	0,21%	0	0,00%
50	0	0,00%	1	0,69%
52	1	0,21%	0	0,00%
55	0	0,00%	1	0,69%
86	0	0,00%	1	0,69%
97	0	0,00%	1	0,69%
109	0	0,00%	1	0,69%
124	0	0,00%	1	0,69%
216	0	0,00%	1	0,69%
359	0	0,00%	1	0,69%
7402	0	0,00%	1	0,69%
Totaux	482	100,00%	144	100,00%

* ST = SOUS-TOTAL

Pour information : Total des effectifs (siège Lux.) = 2 146 personnes
Remarque : Effectif 1 = bureau d'architecte ou collaborateur libre

SITE
WWW.UNPLANPOURTONAVENIR.LU



2. REPARTITION DES BUREAUX D'INGENIEURS-CONSEILS SUIVANT LEUR EFFECTIF (AU 30/09/2015)

Effectif au Lux. (employeurs + employés)	Bureaux IC siège au Lux.		Bureaux IC siège à l'étranger	
	Nbre	%	Nbre	%
1	60	31,09%	9	19,15%
2	25	12,95%	6	12,77%
3	17	8,81%	2	4,26%
4	17	8,81%	2	4,26%
5	3	ST*:63,21% 1,55%	0	0,00%
6	8	4,15%	4	8,51%
7	7	3,63%	2	4,26%
8	2	1,04%	0	0,00%
9	4	2,07%	1	2,13%
10	8	ST*:78,24% 4,15%	2	4,26%
11	2	1,04%	1	2,13%
12	4	2,07%	0	0,00%
13	4	2,07%	1	2,13%
14	3	1,55%	0	0,00%
15	1	ST*: 85,49% 0,52%	2	4,26%
16	1	0,52%	1	2,13%
17	2	1,04%	0	0,00%
18	0	0,00%	1	2,13%
19	0	ST*: 87,05% 0,00%	1	2,13%
21	1	0,52%	0	0,00%
22	2	1,04%	0	0,00%
23	3	1,55%	0	0,00%
24	2	1,04%	0	0,00%
25	0	0,00%	1	2,13%
26	1	0,52%	0	0,00%
27	0	0,00%	1	2,13%
29	2	1,04%	0	0,00%
30	1	0,52%	0	0,00%
34	1	0,52%	1	2,13%
35	0	0,00%	1	2,13%
38	1	0,52%	0	0,00%
39	2	1,04%	0	0,00%
44	0	0,00%	1	2,13%
46	0	0,00%	1	2,13%
57	1	0,52%	0	0,00%
59	1	0,52%	0	0,00%
68	0	0,00%	1	2,13%
69	1	0,52%	0	0,00%
75	1	0,52%	1	2,13%
87	1	0,52%	0	0,00%
111	1	0,52%	0	0,00%
116	1	0,52%	0	0,00%
129	0	0,00%	1	2,13%
143	1	0,52%	0	0,00%
170	0	0,00%	1	2,13%
200	0	0,00%	1	2,13%
230	1	0,52%	0	0,00%
1528	0	0,00%	1	2,13%
Totaux :	193	100,00%	47	100,00%

* ST = SOUS-TOTAL

Pour information : Total des effectifs (siège Lux.) = 2 095 personnes

Remarque : Effectif 1 = bureau d'ingénieur-conseil ou collaborateur libre

AFFICHE OAI



3. RÉPARTITION DES PERSONNES PHYSIQUES, MEMBRES OBLIGATOIRES, SUIVANT LEUR NATIONALITÉ EN DATE DU 30/09/2015

ARCHITECTES + ARCHITECTES D'INTERIEUR

Nationalités	Siège au Luxembourg		Siège à l'étranger		Total	
Luxembourg	250	(43 %)	2	(1 %)	252	(34 %)
Belgique	116	(20 %)	53	(31 %)	169	(23 %)
Allemagne	98	(17 %)	78	(45 %)	176	(24 %)
France	32	(6%)	21	(12 %)	53	(7 %)
Autres	80	(14 %)	18	(10 %)	98	(13 %)
Total	576		172		748	

INGÉNIEURS-CONSEILS

Nationalités	Siège au Luxembourg		Siège à l'étranger		Total	
Luxembourg	106	(41%)	1	(2%)	107	(34 %)
Allemagne	59	(23%)	39	(71%)	98	(32%)
Belgique	48	(19%)	9	(16%)	57	(18%)
France	29	(11%)	4	(7%)	33	(11%)
Autres	14	(5%)	2	(4%)	16	(5%)
Total	256		55		311	

4. RÉPARTITION DES PERSONNES MORALES, MEMBRES OBLIGATOIRES, SIÈGE À LUXEMBOURG SUIVANT LEUR FORME JURIDIQUE EN DATE DU 30/09/2015

ARCHITECTES

54% des bureaux d'architectes au Luxembourg exercent en tant que personne morale.

Sur 261 sociétés :

78% en tant que SARL

20% en tant que SA

1% en tant que société civile

1% en tant qu'association de fait

INGÉNIEURS-CONSEILS

87% des bureaux d'ingénieurs-conseils au Luxembourg exercent en tant que personne morale.

Sur 167 sociétés :

68% en tant que SARL

31% en tant que SA

1% en tant que société civile

1% en tant qu'association de fait

5. TABLEAU DE L'ORDRE

STATISTIQUES DES INSCRIPTIONS EN DATE DU 30/09/2015

Tableau de l'Ordre

Nombre de personnes physiques:		
membres obligatoires et facultatifs	Architectes:	946
	Ingénieurs-conseils:	488
	Architectes d'intérieur:	43
	Urbanistes / Aménageurs :	20
	Arch.- / Ing.-paysagistes :	5
membres honoraires:		16
stagiaires:		43
membres n'exerçant pas:		64
Total:		1625

Section des architectes

Bureaux d'architectes:		626
▶ Siège social au Luxembourg:		482
▶ Siège social à l'étranger, exerçant occasionnellement au Luxembourg:		144
Bureaux d'architectes d'intérieur:		37
▶ Siège social au Luxembourg:		37
▶ Siège social à l'étranger, exerçant occasionnellement au Luxembourg:		0

Section des ingénieurs-conseils

Bureaux d'ingénieurs-conseils:		240
▶ Siège social au Luxembourg:		193
▶ Siège social à l'étranger, exerçant occasionnellement au Luxembourg:		47

Urbanistes-aménageurs

Bureaux d'urbanistes-aménageurs:		157
▶ Siège social au Luxembourg:		156
▶ dont inscrits uniquement comme bureaux d'urbanistes-aménageurs :		4
▶ dont inscrits également comme bureaux d'architectes :		130
▶ dont inscrits également comme bureaux d'ingénieurs-conseils :		24
▶ dont inscrits également comme bureaux d'arch./ing.paysagistes :		2
▶ Siège social à l'étranger, exerçant occasionnellement au Luxembourg:		1

Arch.-/ Ing.-paysagistes

Bureaux d'arch.- / ing.-paysagistes:		8
▶ Siège social au Luxembourg:		6
▶ dont inscrits uniquement comme bureaux d'arch./ing.paysagistes :		1
▶ dont inscrits également comme bureaux d'architectes:		1
▶ dont inscrits également comme bureaux d'ingénieurs-conseils :		2
▶ dont inscrits également comme bureaux d'urbanistes-aménageurs :		2
▶ Siège social à l'étranger, exerçant occasionnellement au Luxembourg:		2

Effectif des bureaux ayant leur siège au Luxembourg

Rem : effectif = associés + employés		
Bureaux d'architecture:		2146
Bureaux d'architecture d'intérieur:		67
Bureaux d'ingénierie:		2095
Total:		4308

Le prochain bulletin OAI INFO sera publié en mai 2016

IMPRESSUM: EDITEUR: OAI ORDRE DES ARCHITECTES ET DES INGENIEURS-CONSEILS / **CONSEIL DE L'ORDRE:** PRESIDENT: Jos DELL / VICE-PRESIDENT: Andrea DE CILLIA / SECRETAIRE GENERALE : Sala MAKUMBUNDU / TRESORIER : Marc FEIDER / MEMBRES: Gilles CHRISTNACH, Max VON ROESGEN, Steve WEYLAND / **REDACTION :** Pierre HURT, DIRECTEUR / Yann JEGU, DIRECTEUR-ADJOINT / **PHOTOS :** Pierre HURT / **ADRESSE :** OAI / FORUM DA VINCI / 6, BD GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE / L-1330 LUXEMBOURG / TELEPHONE: +352 42 24 06 / FAX: +352 42 24 07 / E-MAIL: oai@oai.lu / WEB: www.oai.lu / HEURES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU VENDREDI DE 9.00 A 12.00 H ET DE 14.00 A 17.00 H / **CONCEPTION:** ROSE DE CLAIRE, DESIGN. / **IMPRESSION:** IMPRIMERIE CENTRALE / **TIRAGE:** 3300 EXEMPLAIRES

DIFFUSION : Le bulletin est envoyé aux 1600 membres de l'OAI ainsi qu'à 1400 décideurs des secteurs public et privé au Luxembourg et à l'étranger.